

VADE-MECUM

de participation au Mouvement départemental du Nord

Rentrée 2024



Version du 28 mars 2024





Région académique HAUTS-DE-FRANCE

Vade-mecum

Mouvement départemental du Nord

Rentrée 2024

Ce vade-mecum de participation au mouvement départemental a pour but de vous aider à mieux appréhender les règles de gestion du mouvement départemental.

Ce vade-mecum se veut le plus précis et le plus complet possible. Il reste cependant complémentaire à vos sollicitations directes et aux échanges indispensables que vous devrez avoir avec les équipes de circonscription et les services de la DSDEN dans le cadre de votre participation au mouvement.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Olivier Cottet
Inspecteur d'Académie



Pour ne pas alourdir la lecture du texte, nous nous confor<mark>mons à la règle</mark> qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre

5	<u>Calendrier</u>	Page	4
	Aide-mémoire du candidat	Page	5
O M	BARÈME ET PRIORITÉS Le barème général Les majorations de barème liées à l'exercice de fonctions Les majorations de barème liées à la situation personnelle Les majoration de barème liées à une mesure de carte scolaire Les priorités	Page	Page 7 Page 8 Page 14 Page 18 Page 22
M A	TRAITEMENT DES CANDIDATURES Comment sera traitée ma candidature? Comment interpréter les éléments « modalité » et « Priorité » qui apparaissent sur mon accusé réception avec barème initial? Je suis participant obligatoire et je n'ai obtenu aucun de mes vœux	Page	27 Page 27 Page 28 Page 29
	FORMULATION DES VŒUX Les vœux groupes Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)	Page	30 Page 31 Page 52
R E	Les postes de direction Evolution des conditions d'inscription sur la LA DIR Les postes d'enseignant Les postes d'Équipe de circonscription Les postes spécialisés	Page	64 Page 72 Page 78 Page 82 Page 91 Page 101
	INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES	Page	114

CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Lundi 12 février 2024	Appel à candidatures sur postes « hors barème ». Date limite de candidature : 20/02/2024
Du lundi 11 mars au jeudi 21 mars 2024	Tenue des commissions des postes « hors barème »
À partir du lundi 25 mars 2024	Résultats des candidatures sur les postes « hors barème »
Du mercredi 21 février 2024 au mercredi 20 mars 2024	Envoi du formulaire de demande de majoration de barème aux services
Jeudi 28 mars 2024	Publication de la liste générale des postes
Mercredi 3 avril 2024	Ouverture du serveur mouvement (12h)
Mercredi 17 avril 2024	Fermeture du serveur mouvement (12h)
À partir du jeudi 18 avril 2024	Diffusion d'un premier accusé réception de candidature sans barème
Mardi 7 mai 2024 (12h)	Date limite des remontées d'anomalie par les enseignants concernant le premier accusé réception sans barème (annulation de participation, suppression de vœux,)
Vendredi 17 mai 2024	Diffusion d'un second accusé de réception avec éléments de barème initial
Du vendredi 17 mai au vendredi 31 mai 2024 (18h)	Phase de sécurisation et rectification des barèmes sur sollicitation des enseignants concernés
Le lundi 03 juin 2024 (après-midi)	Notification des barèmes définitifs
À partir du jeudi 13 juin 2024	Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation

Aide - mémoire du candidat

Afin de participer aux opérations du mouvement dans les meilleures conditions,

les candidats doivent suivre les 8 étapes suivantes:

- 1 Je vérifie mes informations personnelles et professionnelles : ces données peuvent être consultées sur *I-prof*. Si certaines informations sont manquantes ou erronées (habilitations langues, titres, BOE, *etc.*), il m'appartient de le signaler via *I-prof* dans les meilleurs délais.
- **2 Je prends connaissance de tous les documents** relatifs aux opérations du mouvement : ces documents sont disponibles sur le site Internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord, via <u>éduline</u>, ainsi que dans les écoles et les circonscriptions.
- 3 Éventuellement, je peux faire acte de candidature pour un poste à profil : un appel à candidature est organisé pour chaque type de poste à profil. Les intentions de candidature sont à transmettre pour avis à Madame l'Inspectrice ou Monsieur l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription du candidat (modalités présentes dans l'appel à candidatures).
- 4 Éventuellement, j'ai la possibilité de demander une majoration de barème : si je remplis les conditions pour bénéficier d'une majoration de barème au titre du handicap de mon conjoint ou de mon enfant ou d'une situation médicale et/ou sociale, je retourne ma demande (annexe 1 accompagnée de toutes les pièces justificatives) au BGC pour le mercredi 20 mars 2024 dernier délai.

- 5 Je me connecte au serveur Mvt1D et formule des vœux : le serveur est accessible à l'adresse suivante: <u>eduline.ac-lille.fr</u> (utiliser de préférence Chrome ou Firefox). Il sera ouvert du mercredi 3 avril 2024 (12h) au mercredi 17 avril 2024 (12h). Avant d'émettre des vœux, il est important de lire attentivement ce document ainsi que la liste générale des postes avec leur numérotation sont accessibles et téléchargeables sur le <u>site Internet</u> de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord.
- 6 Je vérifie le premier accusé de réception : les accusés de réception sont transmis à partir du jeudi 18 avril 2024 aux participants via leur boîte électronique *I-Prof*. Les vœux y apparaissent en clair dans l'ordre indiqué par les candidats lors de la saisie sur Internet. Je dois vérifier et conserver ce document. <u>Uniquement en cas d'anomalie</u>, je dois le corriger manuellement, le signer et l'envoyer par mail, <u>mvt1d59@ac-lille.fr</u>, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord pour le mardi 7 mai 2024 (12h), délai de rigueur.
- 7 Je vérifie le second accusé de réception transmis le vendredi 17 mai 2024 et sur lequel apparaissent désormais mes éventuelles majorations de barème et/ou priorités. J'ai jusqu'au vendredi 31 mai 2024 (18 h) pour adresser par mail ma demande de modification à : mvt1d59@ac-lille.fr
- 8 Je consulte les résultats du mouvement : Je prends connaissance de mon accusé de réception avec barème final à partir du lundi 03 juin 2024 (après-midi). Puis, les affectations seront visibles à partir du jeudi 13 juin 2024 dans l'onglet «Affectation» de mon dossier agent dans l-prof.
- **9 Recours :** Seuls les recours formulés sur l'application COLIBRIS du 13 juin au 10 août 2024 seront pris en compte et traités par les services.

BARÈME ET PRIORITÉS

- > <u>LE BARÈME GÉNÉRAL</u>
- LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À L'EXERCICE DE FONCTIONS
 - J'exerce des fonctions de direction
 - <u>J'exerce dans une zone d'éducation</u> prioritaire
 - J'exerce dans un établissement de contrat local d'accompagnement (CLA)
 - <u>J'exerce dans un établissement situé dans un</u> <u>quartier urbain particulièrement difficile</u>
 - J'exerce dans l'ASH
 - J'exerce dans le Sud du département
- LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À LA SITUATION PERSONNELLE
 - Caractère répété de la demande
 - Je suis Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi
 - Les autres demandes de majorations de barème liée à ma situation personnelle

LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE

- Je suis directeur d'école concerné par une mesure de carte scolaire
- Je suis professeur d'école concerné par une mesure de carte scolaire
- Je suis professeur spécialisé concerné par une mesure de carte scolaire

LES PRIORITÉS

- J'étais stagiaire CAPPEI 2022-2023
- Je suis stagiaire CAPPEI 2023-2024
- Je serai stagiaire CAPPEI -Rentrée 2024
- Je fais fonction de directeur en 2023/2024
- Je réintègre après une disponibilité, un détachement, un CLD, un congé parental

LE BARÈME GÉNÉRAL

Comment est traitée ma candidature ?

Chaque vœu formulé par un candidat est traité par une modalité d'affectation (si le poste est obtenu, l'enseignant sera affecté soit à titre provisoire - modalité PRO -, soit à titre définitif - modalité TPD -), une priorité (priorité numérique allant de 1 à 99), puis par un calcul de barème (correspondant à un nombre de points). Ces éléments sont accessibles pour chaque vœu au moment de la diffusion de l'accusé de réception.

Le barème général est égal au barème de base auquel s'ajoutent les bonifications de barème. La plupart des bonifications de barème sont étudiées automatiquement par l'administration. Certaines le sont après demande expresse de l'agent. Les bonifications de barème sont cumulables entre elles, sauf le cumul de la bonification REP+ et de la bonification « plan violence ».

Le barème de base est égal à l'ancienneté générale de service au 31 décembre 2023.

Les points s'appliquent sur chaque vœu formulé.

Tout candidat participe avec un barème de 5 points minimum la première année d'exercice puis 1 point supplémentaire par année complète. Ainsi, en 2023-2024, un enseignant stagiaire participe avec un barème de 5,333 points minimum, un Titulaire Première année avec un barème de 6,333 points minimum, etc.

À barème général égal, le classement des candidats est effectué selon le rang du vœu croissant, le sous rang de voeu croissant puis au bénéfice de la plus forte ancienneté générale de services (AGS) puis au bénéfice de l'ancienneté de fonction (A67) enfin par tirage au sort selon le numéro aléatoire attribué par le serveur lors de la participation.

L'AGS est celle prise en compte pour l'ouverture des droits à pension, à savoir :

- Pour les titulaires : services de stagiaire et titulaire dans les trois fonctions publiques + services auxiliaires validés + service national + service civique ;
- Pour les stagiaires : service de stagiaire dans le corps des professeurs des écoles.

J'occupe un poste de Directeur :

Une bonification me sera attribuée si j'occupe à titre définitif au 31/08/2024 un poste de directeur depuis au moins 3 ans (dont l'année en cours) et ce sans interruption.

Cette bonification ne me sera attribuée que sur des vœux de direction.

Cette majoration m'est attribuée automatiquement par l'administration, sans intervention de ma part.

J'exerce DES FONCTIONS DE DIRECTION D'ECOLE

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout poste de direction	20 points
Tout autre poste	Pas de bonification

Je suis directeur, enseignant, titulaire secteur ou <u>brigade REP</u>+, affecté à titre définitif ou provisoire, et en fonction au moment de ma participation au mouvement.

J'effectue au moins la moitié de mon service en REP+ depuis 5 ans continus (dont l'année en cours) dans la même école ou non.

L'ancienneté acquise dans les écoles codifiées REP+ est prise en compte pour le calcul de la bonification sans intervention de ma part.

Les services effectués au sein d'un REP+ dans un autre département sont pris en compte.



La bonification REP+ n'est pas cumulable avec la bonification « plan violence »

Les <u>enseignants remplaçants rattachés aux écoles</u> REP+ ne bénéficient pas de cette majoration.

J'exerce DANS UN ÉTABLISSEMENT CLASSÉ REP+

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste	75 points

Je suis enseignant dans un établissement bénéficiant d'un contrat local d'accompagnement.

Je suis affecté depuis 3 ans continus (dont l'année scolaire en cours) dans la même école.

Je suis affecté à titre définitif ou provisoire.

J'exerce avec une quotité de 50% minimum.

Liste des CLA <u>ici</u>.

J'exerce DANS UN ÉTABLISSEMENT CLA (Contrat Local d'Accompagnement)

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste	20 points

Je suis directeur, enseignant ou titulaire secteur, affecté à titre définitif ou provisoire, et en fonction au moment de ma participation au mouvement.

J'effectue au moins la moitié de mon service dans des établissements inscrits au BO spécial n°10 du 08 mars 2001 depuis 5 ans continus, dont l'année en cours (même école ou non).

L'ancienneté acquise dans ces écoles autrement codifiées « plan violence » est prise en compte pour le calcul de la bonification sans intervention de ma part.

Les services effectués au sein d'un établissement codifié « plan violence » dans un autre département sont pris en compte.

La bonification « plan violence» n'est pas cumulable avec la bonification REP+.

Les <u>enseignants remplaçants</u> rattachés aux écoles codifiées « plan violence» ne bénéficient pas de cette majoration.

J'exerce dans un établissement situé dans un QUARTIER URBAIN PARTICULIÈREMENT DIFFICILE (plan violence)

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste	75 points

Le B.O. spécial n°10 du 08 mars 2001 répertorie les écoles et établissements d'enseignement qui ouvrent droit à un avantage de mutation. Il est consultable ici

J'exerce DANS UN ÉTABLISSEMENT DE LA ZONE SUD DU DÉPARTEMENT

Je suis affecté depuis au moins 3 ans (y compris l'année scolaire en cours) sur la même nature de poste, dans la même école à titre provisoire ou définitif dans l'une de ces circonscriptions : Avesnes Aulnoye - Avesnes Jeumont - Avesnes Maubeuge - Avesnes Fourmies - Cambrai Sud - Cambrai Le-Cateau - communes ASH incluses.

Pour les titulaires de secteur, le rattachement administratif et les jumelages n'ont pas d'incidence sur l'attribution des 75 points sud.

Pour les brigades le RAD conditionne l'application de la majoration zone sud.

Je perds le bénéfice de cette majoration si je suis affecté à titre définitif et délégué à l'année hors de ces circonscriptions (sauf Titulaire Secteur).

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste	75 points

J'exerce à titre définitif sur un poste spécialisé:

Je suis donc titré ASH : CAPSAIS, CAPASH, CAPPEI

J'obtiendrai une majoration de barème si j'ai occupé pendant au moins 3 ans continus le même poste à titre définitif (y compris l'année en cours).

J'exerce sur un poste spécialisé ASH sans titre :

Tout enseignant non titulaire d'un titre professionnel, affecté au plus tard au 1er octobre 2023 pour au moins 50 % sur un poste de l'enseignement spécialisé, bénéficie d'une majoration de barème sur l'ensemble de ses vœux, à hauteur de 5 points par an (10 points la première année). Cette majoration est limitée à 20 points, soit 3 années d'exercice continu en ASH.

En raison de la priorité de maintien sur le poste occupé, cette bonification ne peut être accordée aux enseignants ayant obtenu le CAPPEI à la session de décembre 2023.

J'exerce DES FONCTIONS D'ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ

Je demande :	Je bénéficie de :
Un poste spécialisé	20 points
Tout autre poste	Pas de bonification

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste	10, 15 ou 20 points

LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À LA SITUATION PERSONNELLE

Je bénéficie d'une bonification pour le renouvellement du même vœu préférentiel. Elle s'applique automatiquement dès l'année où j'exprime pour la deuxième fois consécutive le même vœu précis en rang n°1.

Par même vœu précis, on entend même établissement.

Chaque année, je dois renouveler le même vœu n°1. En cas d'interruption, je déclenche la remise à zéro du capital de points déjà constitué.

Le vœu préférentiel est calculé par rapport au 1^{er} vœu uniquement depuis le mouvement 2019.

Caractère répété de la demande

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste	 5 points au premier renouvellement 2 points par année supplémentaire



LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À LA SITUATION PERSONNELLE

Je suis en situation de handicap, je bénéficie d'une bonification de barème.

Conditions d'attribution:

J'ai fourni le justificatif attestant de l'attribution de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) en cours de validité : la bonification me sera attribuée automatiquement (pas de formulaire de majoration de barème à compléter).

Il m'appartient de vérifier l'enregistrement de ma RQTH sur ma boîte *I-PROF* ou de prendre attache avec mon gestionnaire, et de fournir le cas échéant les justificatifs nécessaires à la prise en compte de ma situation avant le 03/04/2024.

Ma RQTH doit être en cours de validité au 01/09/2024. Si elle expire entre le mouvement et la rentrée, je dois fournir un justificatif de demande de renouvellement. Cette bonification est cumulable avec les autres bonifications, à l'exceptions de celles liées au handicap d'un enfant ou du conjoint.

Pour de plus amples informations à ce sujet, je peux contacter le Bureau des Gestions Particulières : dsden59.dpep-bgp@ac-lille.fr

Je suis BOE, Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

Je demande :	Je bénéficie :
TOUT POSTE	500 points

LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À LA SITUATION PERSONNELLE SUR DEMANDE EXPRESSE

<u>Je remplis le formulaire de demande de</u> <u>majorations de barème disponible sur le</u> site de la DSDEN.

Je joins les justificatifs demandés avec le formulaire avant le Mercredi 20 mars 2024, délai de rigueur par courier à : DSDEN du Nord, DPEP-BGC, 144 rue de Bavay, 59033 Lille cedex, ou par mail : mvt1d59@ac-lille.fr

(Si ma RQTH est en cours de validité au 01/09/2024, je n'ai pas de demande de majoration de barème à formuler. La majoration de barème s'applique automatiquement et ne se cumule pas avec la bonification au titre du handicap conjoint et/ou enfant.)

- * Après avis de la Médecine de prévention ou du service social
- **Après étude de mes justificatifs par les services

Je formule une demande de majoration de barème

Je demande :	Je bénéficie de :
Une majoration au titre du handicap de mon conjoint	500 points sur l'ensemble des vœux*
Une majoration au titre du handicap ou de la maladie grave de mon enfant	500 points sur l'ensemble des vœux*
Une majoration au titre de la situation médicale particulière de l'enseignant	4 points sur l'ensemble des vœux*
Une majoration au titre d'une situation sociale particulière	4 points sur l'ensemble des vœux*
Une majoration au titre du rapprochement de conjoints (sauf pour les stagiaires) Elle s'appliquera uniquement sur les vœux précis ou assimilés commune de la résidence professionnelle de mon conjoint, située dans le département du Nord à partir de 40 km de mon affectation actuelle (https://www.viamichelin.fr/)	15 points + 5 points si enfant(s)**

LES MAJORATIONS DE BARÈME LIÉES À LA SITUATION PERSONNELLE SUR DEMANDE EXPRESSE

Je remplis le formulaire de demande de majorations de barème disponible sur le site de la DSDEN.

Je joins les justificatifs demandés avec le formulaire obligatoirement *avant le Mercredi 20 mars 2024*, par courrier à: DSDEN du Nord - DPEP-BGC, 144 rue de Bavay, 59033 Lille cedex, ou par mail : <u>mvt1d59@ac-lille.fr</u>

* Après avis de la Médecine de prévention ou du service social

**Après étude de mes justificatifs par les services

L'obtention d'une majoration de barème n'est valable que pour le mouvement départemental 2024. Il m'appartient de formuler chaque année une demande de majoration de barème avec des pièces justificatives actualisées.



Le fait de cocher la case « rapprochement de conjoints » ou « handicap » à l'occasion de l'ouverture du serveur Mvt1D n'ouvre droit à aucune majoration si ce formulaire n'est pas retourné dans les délais impartis accompagnés des pièces justificatives.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NAJORATIONS DE BAREIN

À retourner pour meroredi 20 mars 2024 au plus tard è :

DBDEN du Nord, DPEP/BGC, 144 rue de Bevey, 50033 LILLE cedex, ou per courriel è <u>myttd50@ec-lile ñ</u>

du Nord, DPEP/BGC, 144 rue de Bevey, 59033 LILLE cedex, ou per courriel e <u>mutid59@ec-III</u> Tout dossier hors délai ne pourra être étudié

DN D'USAGE :			I DE NAISSANCE :
		Tél. .govillet	de relazonce :
			•
Majoration (cooher la case)	_	Conditions	Piĕoes justificatives minimales
Handidap du conjoint ou de l'enfant Les dossiers seront présentés pour guit par les services de la DSDEN ou service de médecine de prévention. Bi la RQTH conserner l'agent, celui-oir às pas besoin de remptir le formulaire.		Situation de bénéficiaire de Robligation d'emplai (BDE) prévue per la Loi du 11 février 2006. La procédure concerne le conjoint bénéficiale de Robligation d'emploi, sinsi que le situation d'un enfant reconnu handicapé o	Bous pil osphetit : Le ou les pièces attestent que le conjoint entre dans le chemp qui BOE Laute, pièce attestent de la reconnaissence du handicap de (highes) Tous les justificatifs actualisés et gourrier excelagatif gittatagg, que le mutation soilicitée améliorera les cendificas, de vie de la personne handisapée ou de l'enfant
Situations médicales genéevant des du handices et concernant l'acent uniquement Les dossiers seront présentes gour guit per les services de le DSCEN au service de médiche de prévention.		Adresser le formulaire uniquement eu service de la DROEN DPEPREGO, eccompagné des pièces Justificatives	Bous sti oppheté: Certificet médical ou justificatis médicaux actualisés de l'agen Le pil cacheté deurs être accompagné d'un go <u>urrier explicatification</u> stantact, que la mulation politique amélibriers les conditions de vie de fernesignent.
8 - Bituations sociales continuières entrainent des difficultés dant le muiston sollicité antéliores les contières de le précisiones Les dossiers seront présentés gour gig par les services de le DBOEN au service social.		Adresser le formulaire uniquement au service de la OBDEN DPEPIBOC, accompagné des pièces justificatives	Rous pli opheté Pour parte les alustions poteires parteurières entrainent des difficult (gu, pourrier explicatif attestant que la mutation sollisitée améliors les conditions de vie de l'enseignant. * pour les situations de parent isolé: Auts d'imposition sur l'entreur de monoperateilité Auts d'imposition sur les revenus 2023 Copie du lihert de famille (seub les enfents de moins de 18 en 0100/04 sont pris en considération) *pour les situations d'agent sollioritant un rapprochement avec le décenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de (Copie du jugement Justificati de domicie Copie du jugement Oopie du jugement
4 - Rapproohement de conjoints		Enfants à naître	☐ Certificat de grossesse
Attention : Il y e repprochement de conjoints lorsque Repent souhaite se repprocher de son conjoint dont la résidence professionnelle est		Agents mariés dont le mariage est intervenu au plus tend le 20.03/2024 Agents liés par un PACS établi au plus tend le 2010/20204	Photocopie du livret de famille (merlage et enfents) ou exiteit récent de l'acte de neissance de l'appent Affectation de la mainte établissant le PACS qu Extrat d'acte de neissance portent libentifé du partenaire et
stuée au-deiá de 40 km (dans le departement du NORD) de por décarbon et dont le situation fermillate correspond à l'un de 3 ces sulvents : martiage, PACS, ou vie maritata area enfant resonnu par les deux parents : les soints seront uniquement attribués sur les vaux xibuées dans la commune en question. Les points seront uniquement de seront seront seront uniquement dans la commune en question de profession de 2021-2023 ne peuvernt demander une majoration pour rapprochement de oorjoints.	"	Agents non menés eyent un entent né ou à neître neconsu par les deux parents eu plus tand le 2816/28264 (des antants doppés couvrent les mêmes droits que les enfants neturals)	dondant. Photocopie du livret de famille, ou extrait de Pacte de naissance, ou copie de la reconnaissance articipée.
		Situation professionnelle du conjoint	Attentation de le residence professionnelle et de Pacivité Gloftssloggelje, du conjoint, gat <u>ée, de moiss de 3 mois.</u> 84 En ces de châmage du conjoint, ettestation récente (moins de 300, mois) d'inscription aupres du Pôle Emploi de le résidence privée.

Je suis nommé à titre définitif dans l'école. J'ai été averti par courrier électronique que je suis concerné par la mesure de carte scolaire. Je formule des vœux sur les postes de mon choix.

Pour obtenir une majoration de barème, il est obligatoire que je fasse figurer, au rang où je le souhaite, le maintien dans mon établissement d'origine (vœu correspondant au poste actuellement occupé). Si j'exerce dans une école primaire, je dois demander mon maintien sur les deux types de supports : élémentaire et maternelle.

Dans le cas d'une fermeture de l'établissement, je suis réputé avoir formulé mon vœu de maintien en premier vœu.

La bonification s'applique uniquement sur les vœux précis.

Si je n'obtiens pas de poste au mouvement informatisé, je peux bénéficier d'un report des points pour l'année suivante, à condition d'avoir formulé un minimum de 15 vœux et de redemander l'école concernée par une mesure de carte scolaire.

Je suis ENSEIGNANT concerné par une mesure de carte scolaire

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste avant mon vœu de Maintien	Pas de bonification
Un poste d'enseignant dans mon école actuelle (vœu de maintien)	1000 points
Un poste d'enseignant dans la même commune que mon école actuelle	980 points
Un poste d'enseignant ou titulaire de secteur dans le même bassin	950 points
Un poste d'enseignant ou titulaire de secteur dans l'ensemble du département	900 points
Un poste de remplacement dans l'ensemble du département	850 points

Je suis nommé à titre définitif dans l'établissement. J'ai été averti par courrier électronique que je suis concerné par la mesure de carte scolaire.

Si je veux bénéficier de bonifications, il est obligatoire que je fasse figurer, au rang où je le souhaite, le vœu de maintien dans l'établissement spécialisé d'origine

(Dans le cas d'une fermeture de l'établissement spécialisé, je suis réputé avoir formulé mon vœu de maintien en premier).

Si je n'obtiens pas de poste au mouvement informatisé, je peux bénéficier d'un report des points pour l'année suivante, à condition d'avoir formulé un minimum de 9 vœux spécialisés.

La bonification s'applique uniquement sur les vœux précis.

Je suis ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ concerné par une mesure de carte scolaire

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste avant mon vœu de maintien	Pas de bonification
Vœu de maintien	1000 points
Un poste d'enseignant spécialisé dans la même commune que mon établissement actuel	980 points
Un poste d'enseignant spécialisé dans le même bassin	950 points
Un poste d'enseignant spécialisé dans l'ensemble du département	900 points
Un poste d'enseignant ou de titulaire de secteur ou de remplaçant dans l'ensemble du département	850 points

Je suis nommé à titre définitif dans l'école. Je suis concerné par une mesure de carte scolaire car j'ai été averti par courrier électronique.

Je n'ai pas besoin de faire le vœu de maintien puisque le poste n'est plus proposé au mouvement.

Si je n'obtiens pas de poste au mouvement informatisé, je peux bénéficier d'un report des points pour l'année suivante, à condition d'avoir formulé un minimum de 15 vœux.

La bonification s'applique uniquement sur les vœux précis.

Je suis DIRECTEUR D'ÉCOLE concerné par une mesure de carte scolaire

Je demande :	Je bénéficie de :
Un poste de direction hors barème	Pas de bonification
Un poste de direction dans la même commune	980 points
Un poste de direction dans le même bassin	950 points
Un poste de direction dans l'ensemble du département	900 points
Un poste d'enseignant, de titulaire de secteur ou de remplaçant dans l'ensemble du département	850 points

Je suis nommé à titre définitif dans l'école. Je suis concerné par une mesure de carte scolaire car j'ai été averti par courrier électronique.

Je dois faire mon vœu de maintien s'il y a plusieurs postes de remplaçants dans l'école.

Si je n'obtiens pas de poste au mouvement informatisé, je peux bénéficier d'un report des points pour l'année suivante, à condition d'avoir formulé un minimum de 15 vœux.

La bonification s'applique uniquement sur les vœux précis.

Je suis REMPLAÇANT concerné par une mesure de carte scolaire

Je demande :	Je bénéficie de :
Tout type de poste avant mon vœu de maintien	Pas de bonification
Vœux de remplacement ou de titulaire secteur dans la même circonscription.	980 points
Vœux de remplacement ou de titulaire secteur dans le même bassin.	950 points
Vœux de remplacement ou de titulaire secteur dans un autre bassin.	900 points
Vœux d'enseignant élémentaire, maternel, classe unique dans l'ensemble du département.	850 points

J'étais en FORMATION CAPPEI 2022-2023

Je suis stagiaire CAPPEI - Rentrée 2022.

Je ne suis plus soumis à l'obligation de deux ans dans mon module de professionnalisation, formation comprise.

Je suis titré CAPPEI, j'ai une priorité absolue sur le poste que j'ai obtenu à l'occasion de la phase informatisée du mouvement - Rentrée 2023 ou si le poste est actuellement vacant.

(Si j'ai un doute, je contacte mon gestionnaire mouvement <u>ici</u>)

Je suis non titré CAPPEI, je peux demander tout type de poste au mouvement informatisé.

Je demande :	J'aurai la priorité :
Le poste vacant de mon module de professionnalisation, que j'occupe à titre provisoire en 2023-2024, et qui ne fait pas l'objet d'une commission hors barème.	TPD 20: titré PRO 50: non titré
Tout autre poste spécialisé	TPD 30 : titré PRO 50 : non titré
Un poste spécialisé qui fait l'objet d'une commission hors barème	TPD 01 à TPD 20 en fonction du rang de classement obtenu
Un poste « hors barème » non accessible aux non titrés	PRO 90 (vœu neutralisé)
Tout autre poste	TPD 30

Je suis stagiaire CAPPEI - Rentrée 2023.

Je suis soumis à l'obligation de deux ans dans mon module de professionnalisation, formation comprise. Je dois donc rester encore un an sur un poste dans mon module.

J'ai une priorité de maintien sur le poste que j'ai obtenu à l'occasion de la phase informatisée du mouvement- Rentrée 2023 ou si le poste est actuellement vacant (si j'ai un doute, je contacte mon gestionnaire mouvement ici).

Sauf cas particuliers (connus des services par le biais des IEN ASH), tous les vœux émis ne correspondant pas à mon module seront neutralisés. Il est donc inutile d'en formuler.

Je suis actuellement en FORMATION CAPPEI 2023-2024

Je demande :	J'aurai la priorité :
Le poste vacant de mon module de professionnalisation, que j'occupe à titre provisoire en 2023-2024, et qui ne fait pas l'objet d'une commission hors barème.	PRO 20
Un poste spécialisé de mon module de professionnalisation	PRO 34
Un poste de mon module de professionnalisation qui fait l'objet d'une commission hors barème ouverte aux stagiaires CAPPEI	PRO 01 à PRO 20 en fonction du rang de classement obtenu
Un poste « hors barème » non accessible aux non titrés	PRO 90 (vœu neutralisé)
Tout autre poste	PRO 90 (vœu neutralisé)

Je serai en FORMATION CAPPEI RENTRÉE 2024

J'ai candidaté pour un départ en formation CAPPEI à la rentrée 2024 et j'ai été retenu.

Je dois obligatoirement participer au mouvement départemental pour obtenir un poste support de formation en adéquation avec le module de professionnalisation choisi.

Je perds le poste que j'occupe à titre définitif le cas échéant.

Je dois émettre <u>15 vœux minimum</u> (30 vœux possibles).

Tous les vœux émis ne correspondant pas au module de professionnalisation pour lequel j'ai été retenu pour un départ en formation CAPPEI seront neutralisés. Il est donc inutile d'en formuler.

Je demande :	J'aurai la priorité :
Le poste de mon module de professionnalisation resté vacant à l'issu du mouvement précédent, que j'occupe à titre provisoire en 2023-2024, et qui ne fait pas l'objet d'un recrutement hors barème.	PRO 20
Un poste spécialisé de mon module de professionnalisation	PRO 35
Un poste de mon module de professionnalisation qui fait l'objet d'une commission hors barème ouverte aux stagiaires CAPPEI	PRO 01 à PRO 20 en fonction du rang de classement obtenu
Un poste « hors barème » de mon module de professionnalisation non accessible aux non titrés	PRO 90 (vœu neutralisé)
Tout autre poste	PRO 90 (vœu neutralisé)

Je fais FONCTION DE DIRECTEUR EN 2023/2024

- Je fais fonction en 2023/2024 de directeur sur :
 - un poste obtenu à titre provisoire à l'issue du mouvement - Rentrée 2023 car je n'étais pas inscrit sur la liste d'aptitude;
 - Un poste resté vacant à l'issue du mouvement - Rentrée 2023;
- J'ai fait fonction en 2022/2023 et 2023/2024 sur un poste de direction qui sera vacant au mouvement - Rentrée 2024

	Je bénéficie de :
Je suis inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur	Priorité 1 sur l'établissement où je fais fonction actuellement
Je ne suis pas inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur	Pas de priorité

Pour participer au mouvement départemental, je dois obligatoirement avoir demandé et obtenu ma réintégration.

Pour de plus amples informations à ce sujet, je peux contacter le Bureau des Gestions Mutualisés : dsden59.dpep-bgm@ac-lille.fr

Je participe avec mon barème de base et d'éventuelles majorations de barème liées à ma situation personnelle.

Si je réintègre après une <u>disponibilité</u> <u>d'office ou un CLD</u>, l'avis de réintégration émis par le comité médical doit parvenir aux services de la DSDEN du Nord au plus tard le Mardi 7 mai 2024, pour permettre la participation à la phase informatisée du mouvement.

Je réintègre après : une disponibilité, un congé longue durée, un détachement, un congé parental

Après:	Je bénéficie de :
Toute disponibilité autre que d'office	Pas de bonification
Une disponibilité d'office	Priorité sur tous les vœux précis de la commune du
Un CLD	dernier poste occupé à titre définitif (TPD 1 ou PRO 1)
Un détachement	Priorité sur 2 vœux précis dans
Un congé parental	la même circonscription du dernier poste occupé à titre
de plus de 6 mois (règle qui s'applique aux congés parentaux débutés antérieurement au 01/01/2024) à partir du moment	définitif (TPD 1 ou PRO 1)
où j'étais nommé à titre définitif	

TRAITEMENT DES CANDIDATURES

Comment sera traitée ma candidature ?

> pour chacun de mes vœux précis formulés, l'administration va déterminer 4 points avec lesquels l'algorithme va étudier mon vœu :

le vœu (combinaison d'une nature de support et d'un établissement. Par exemple : je demande la nature de support enseignant élémentaire à l'école 0591602W),

le niveau de priorité attribué (la priorité normale est la priorité 30), *le barème* (je suis T1 sans majoration de barème : 6,33),

la modalité d'affection (j'obtiendrai le poste à titre définitif)

Ces informations seront accessibles et vérifiables dans mon accusé de réception.

- Les vœux groupes, qu'ils soient de type « assimilés communes (AC) ou de type « autres » (A), seront étudiés de la même manière.
- > Les participants obligatoires doivent formuler au moins 2 vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB).

Une pile de vœux sera établie pour chaque poste proposé au mouvement.

Les vœux sont triés par ordre de :

Priorité croissante (la priorité 1 est la plus forte, 50 la moins forte)
Barème décroissant (du plus élevé au moins élevé)
Rang du vœu croissant (du 1er vœu au 30è vœu)
Sous rang de vœu croissant pour un vœu groupe
Discriminant 1 décroissant (AGS de la plus élevée à la moins élevée)
Discriminant 2 décroissant (Ancienneté de fonction A67)
Discriminant 3 départage par tirage au sort (numéro aléatoire unique attribué à la première participation).

Glossaire

<u>Le vœu précis</u> porte sur un établissement pour une nature de support et une spécialité.

Le vœu groupe est un ensemble de postes

« assimilés communes » (AC) géographiquement localisés dans la même commune

Ol

« autres » (A) regroupés par zone et/ou par nature

Le vœu groupe à mobilité obligatoire est une sélection de postes d'enseignants et de remplaçants destinés aux participants obligatoires

Rang de vœu: lors de la saisie d'une demande de mutation, un candidat peut émettre plusieurs vœux. Il doit les ordonner selon ses préférences, de celui qui l'intéresse le plus (vœu n°1) vers celui qui l'intéresse le moins.

<u>Sous rang de vœu</u>: même principe que le rang de vœu, mais pour la liste de postes au sein d'un vœu groupe

Modalité d'affectation:

TPD = à titre définitif sans limitation de durée; PRO = à titre provisoire jusqu'à la fin de l'année scolaire (31 aout);

REA = affectation suite à une mesure de carte scolaire (à titre définitif) avec conservation de l'ancienneté acquise dans l'ancien poste TPD durant 5 ans.

TRAITEMENT DES CANDIDATURES

Comment interpréter les éléments « Modalité » et « Priorité » qui apparaissent sur mon accusé réception avec barème initial

Priorité 01	 J'ai formulé un vœu sur un poste « hors barème » et j'ai été classé en 1ère position <u>ou</u> Je suis actuellement faisant fonction de directeur et je peux prétendre au maintien sur ce poste <u>ou</u> Je suis stagiaire CAPPEI et je formule un vœu sur le poste que j'ai obtenu à titre provisoire au mouvement informatisé - Rentrée 2023 (vœu de maintien).
Priorité [02 à 20]	J'ai formulé un vœu sur un poste « hors barème » et j'ai été classé par la commission en [02 à 20]è position.
Priorité 29	Je suis titré ASH et mon module de professionnalisation dans l'emploi correspond à l'option du poste spécialisé demandé. Je suis titré CAFIPEMF déjà en poste et je formule un vœu d'adjoint d'application.
Priorité 30	J'ai formulé un vœu sur un poste qui ne nécessite pas de prérequis et qui n'est pas hors barème.
Priorité 31	 Je suis titré ASH et mon module de professionnalisation dans l'emploi ne correspond pas à l'option du poste spécialisé demandé <u>ou</u> je demande une direction et je ne suis pas inscrit sur la Liste d'Aptitude <u>ou</u> Je suis admissible CAFIPEMF et je formule un vœu d'adjoint d'application.
Priorité 34	Je suis stagiaire CAPPEI - Rentrée 2022 ou - Rentrée 2023 et mon module de professionnalisation dans l'emploi correspond à l'option du poste spécialisé demandé. (Priorité 20 sur le poste ASH vacant à la rentrée 2024 que j'occupe actuellement.)
Priorité 35	Je suis stagiaire CAPPEI - Rentrée 2024 et mon module de professionnalisation dans l'emploi correspond à l'option du poste spécialisé demandé. (Priorité 20 sur le poste ASH vacant à la rentrée 2024 que j'occupe actuellement.)
Priorité 50	Je formule un vœu sur un poste nécessitant un prérequis et je ne suis pas titré (CAFIPEMF, CAPPEI, etc.).
Priorité 90 ou 79 Retour au sommaire	 Je formule un vœu sur un poste hors barème ou non accessible sans titre <u>ou</u> Je suis stagiaire CAPPEI - Rentrée 2023 et je formule un vœu autre qu'un poste de mon module de professionnalisation. => Vœu neutralisé.

Les Modalités:

- <u>TPD</u>: Si j'obtiens le poste demandé, alors ce sera à titre définitif.
- PRO: Si j'obtiens le poste demandé, alors ce sera à titre provisoire car je n'ai pas le titre nécessaire.

TRAITEMENT DES CANDIDATURES

<u>Je suis participant obligatoire</u> et je n'ai obtenu aucun de mes vœux

Les candidats en mobilité obligatoire qui n'ont pas été mutés à l'issue de l'algorithme général sont affectés dès la phase informatisée du mouvement sur les postes restés vacants du département.

La demande d'un candidat en mobilité obligatoire a le statut de valide si celui-ci a formulé le nombre minimum de deux vœux groupes de mobilité obligatoire (MOB). Dans le cas contraire, sa demande est considérée comme « incomplète ».

Si je formule les deux vœux groupes de mobilité obligatoire (MOB) minimum demandés : à l'issue de l'algorithme général, ce dernier continuera de fonctionner pour chercher à m'affecter à titre provisoire sur les postes restés vacants.

- Si je ne formule pas les deux vœux groupes de mobilité obligatoire (MOB) demandés : ma demande aura le statut d'«incomplète» et je serai affecté à titre définitif sur les postes restés vacants dans le département.
- Pour cette procédure, les postes sont attribués en privilégiant autant que possible les candidats avec une candidature valide. L'algorithme affectera par ordre décroissant de barème sur les postes restés vacants dans le département.
- NOUVEAUTÉ: Après lancement de l'algorithme, les enseignants n'ayant pas obtenu satisfaction sur leurs vœux, se verront affectés sur tout poste resté vacant dans le département.

FORMULATION DES VŒUX

LES ENSEIGNANTS DONT LA PARTICIPATION EST FACULTATIVE :

Chaque enseignant peut formuler jusqu'à 30 vœux au maximum portant :

• Sur des postes précis : le vœu précis sur un poste permet de solliciter l'ensemble des postes de

même nature à pourvoir dans l'école concernée.

Sur des vœux groupes : Formuler un vœu groupe implique la possibilité d'être affecté sur

tout poste du groupe demandé.

LES ENSEIGNANTS DONT LA PARTICIPATION EST **OBLIGATOIRE** :

Sont concernés : les enseignants stagiaires, les enseignants affectés à titre provisoire, les enseignants qui réintègrent après congé parental de plus de 6 mois, congé longue durée, détachement, disponibilité, les entrants dans le département, les stagiaires CAPPEI et les enseignants faisant l'objet d'une mesure de carte scolaire.

Ils doivent:

- Participer obligatoirement au mouvement,
- Formuler jusqu'à 30 vœux au maximum,
- Exprimer au moins un vœu précis et deux vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB) au risque de se voir affectés à titre définitif sur les postes restés vacants dans le département.

Utiliser les vœux groupes permet d'augmenter les possibilités d'affectation. Il est recommandé de les placer sur la fiche de vœux après les vœux précis.

La liste générale des postes sera publiée avant l'ouverture du serveur Mvt-1d sur le site DSDEN 59

FORMULATION DES VŒUX GROUPES

Utiliser des vœux groupes « Assimilés Communes » (AC) et « Autres » (A) permet d'augmenter les possibilités d'affectation en ne formulant qu'un seul vœu.

Ils sont fortement conseillés aux personnels nommés à titre provisoire ou qui débutent en tant que professeur des écoles. Il est recommandé de les formuler après les vœux précis.

A l'intérieur d'un vœu groupe, les postes sont classés par défaut ; cet ordonnancement définit le sous rang de voeu. Les candidats peuvent intervenir pour modifier l'ordre des postes.

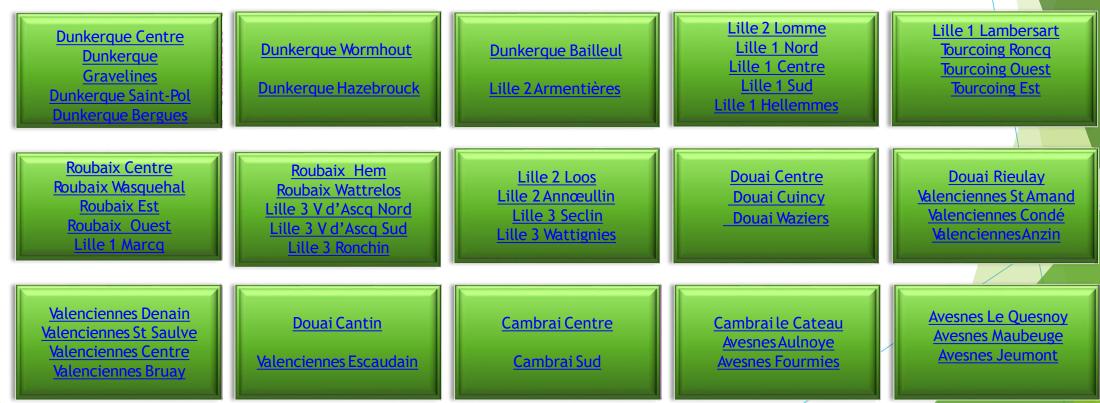
- → Le vœu groupe « Assimilés Communes » (AC) est un ensemble de postes de toutes natures dans une même commune, hors postes de direction
- → Le vœu groupe « Autres » (A) distingue 5 catégories :
 - * les postes de direction par ZONE
 - * les postes CAPPEI par module de professionnalisation
 - * les postes de remplaçants brigade ZIL, brigade REP+, BDFC et titulaire de secteur par CIRCONSCRIPTION
 - * les postes d'enseignants et d'enseignants ASH par BASSIN
 - * un panachage de postes d'enseignants non spécialisés par ZONE (15 regroupements de circonscriptions) Les zones sont détaillées sur les diapos 32 à 51

→ Le vœu groupe « Mobilité obligatoire » (MOB) est ouvert à tous les participants. Cependant, les participants obligatoires doivent réaliser au moins 2 vœux MOB parmi les postes fléchés : une sélection de postes d'enseignants, d'enseignants spécialisés, CAPPEI, et de remplaçants dans les zones Sud du département.

FORMULATION DES VŒUX GROUPES « AUTRES »

panachage de postes d'enseignement (non spécialisé) par zone

15 vœux groupes correspondant à des regroupements de circonscription sont proposés dans la liste générale des postes :



LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

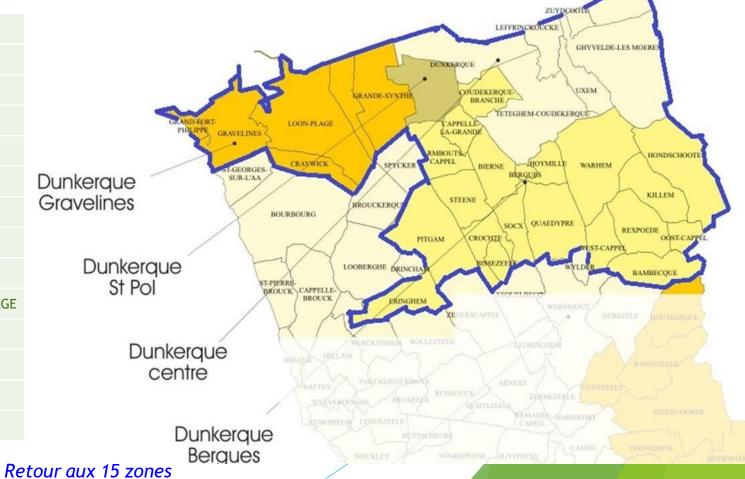
DKC/GRA/POL/BER

Dunkerque Centre Dunkerque Gravelines Dunkerque Saint-Pol Dunkerque Bergues Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

ARMBOUTS-CAPPEL
BAMBECQUE
BERGUES
BIERNE
BRAY-DUNES
CAPPELLE-LA-GRANDE
COUDEKERQUE-BRANCHE
CRAYWICK
CROCHTE
DUNKERQUE
ERINGHEM
GHYVELDE-LES MOËRES
GRANDE-SYNTHE
GRAND-FORT-PHILIPPE
GRAVELINES
HONDSCHOOTE
HOYMILLE

KILLEM
LEFFRINCKOUCKE
LOON-PLAGE
OOST-CAPPEL
PITGAM
QUAËDYPRE
REXPOËDE
SOCX
STEENE
TÉTEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE
UXEM
WARHEM
WEST-CAPPEL
ZUYDCOOTE



DK WOR/HAZ

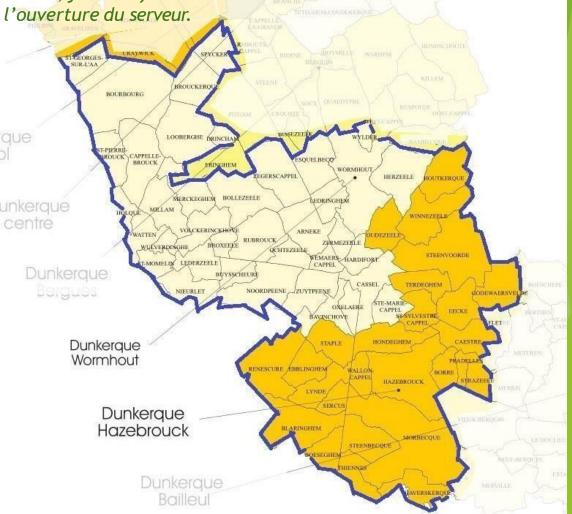
LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

Dunkerque Wormhout Dunkerque Hazebrouck Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée. Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

ARNÈKE
BAVINCHOVE
BLARINGHEM
BOËSEGHEM
BOLLEZEELE
BORRE
BOURBOURG
BROUCKERQUE
BROXEELE
BUYSSCHEURE
CAËSTRE
CAPPELLE-BROUCK
CASSEL
DRINCHAM
EBBLINGHEM
EECKE

ESQUELBECQ	NIEURLE
GODEWAERSVELDE	NOORDI
HARDIFORT	OCHTEZ
HAVERSKERQUE	OUDEZE
HAZEBROUCK	OXELAË
HERZEELE	PRADEL
HOLQUE	RENESC
HONDEGHEM	RUBROL
HOUTKERQUE	SAINTE- CAPPEL
LEDERZEELE	SAINT-G SUR-L'A
LEDRINGHEM	SAINT-M
LOOBERGHE	SAINT-P
LYNDE	BROUCH
MERCKEGHEM	SAINT-S CAPPEL
MILLAM	SERCUS
MORBECQUE	SPYCKE

EURLET	STAPLE
DORDPEENE	STEENBECQUE
CHTEZEELE	STEENVOORDE
JDEZEELE	STRAZEELE
KELAËRE	TERDEGHEM
RADELLES	THIENNES
ENESCURE	VOLCKERINCKHOVE
JBROUCK	WALLON-CAPPEL
AINTE-MARIE- APPEL	WATTEN
AINT-GEORGES- JR-L'AA	WEMAERS-CAPPEL
AINT-MOMELIN	WINNEZEELE
AINT-PIERRE-	WORMHOUT
ROUCK	WYLDER
AINT-SYLVESTRE- APPEL	ZEGERSCAPPEL
ERCUS	ZERMEZEELE
PYCKER	ZUYTPEENE

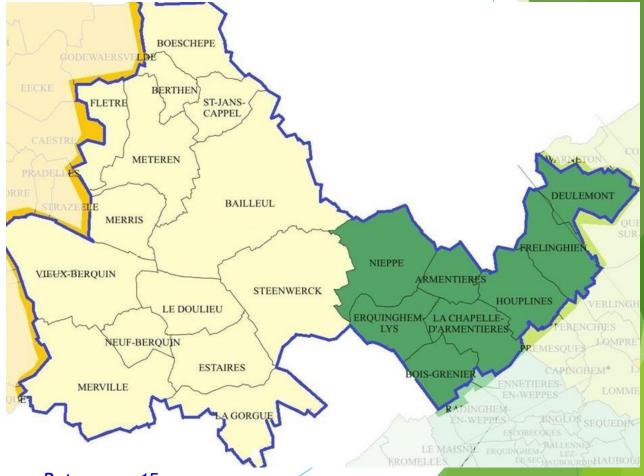


DK BAI/L2 ARM

LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

Dunkerque Bailleul Lille 2 Armentières Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée. Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

ARMENTIÈRES	FLÊTRE	MERVILLE
BAILLEUL	FRELINGHIEN	METEREN
BERTHEN	HOUPLINES	NEUF-BERQUIN
BOËSCHÈPE	LA CHAPELLE- D'ARMENTIERES	NIEPPE
BOIS-GRENIER	57 <u>-</u> 17.1.20	
DEÛLÉMONT	LA GORGUE	SAINT-JANS- CAPPEL
ERQUINGHEM-LYS	LE DOULIEU	STEENWERCK
ESTAIRES	MERRIS	VIEUX-BERQUIN



LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

L1 NOR/CTR/SUD/HEL /L2 LOM

Lille 2 Lomme Lille 1 Nord Lille 1 Centre Lille 1 Sud Lille 1 Hellemmes

CAPINGHEM

COMINES

LILLE

LILLE - HELLEMMES

LOMME

LOMPRET

PÉRENCHIES

PRÉMESQUES

QUESNOY-SUR-DEÛLE

VERLINGHEM

WARNETON

WERVICQ-SUD

COMINES TOURCOING QUESNOY-BONDUES SUR-DEULE VERLINGHEM MARQUETTE PERENCHIES LOMPRE' REMESQUE LOMME LILLE

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

Retour au sommaire

Retour à la formulation des vœux Retour aux 15 zones

L1 LAM/RT RON/ RT TGO/RT TGE

Lille 1 Lambersart Tourcoing Roncq Tourcoing Ouest Tourcoing Est

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

BOUSBECQUE

HALLUIN

LAMBERSART

LINSELLES

MARQUETTE LEZ LILLE

NEUVILLE EN FERRAIN

RONCQ

SAINT ANDRE LES LILLE

TOURCOING



WAMBRECHIES

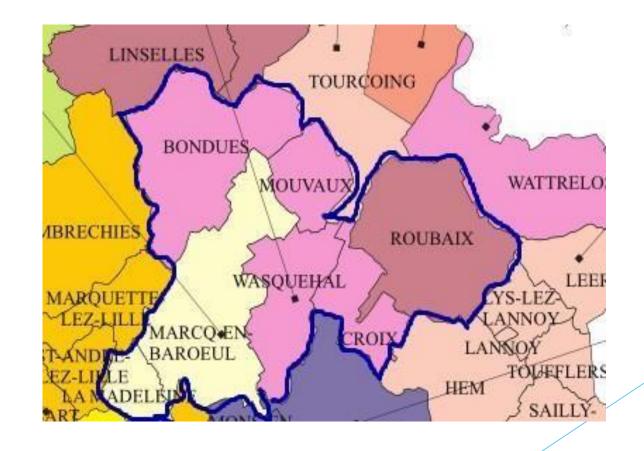
RT RXC/WAS/RXE/ RXO/L1 MAR

Roubaix Centre Roubaix Wasquehal Roubaix Est Roubaix Ouest Lille 1 Marcq

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.





RT HEM/WAT L3 ASN/ASS/RON

Roubaix Hem Roubaix Wattrelos Lille 3 V d'Ascq Nord Lille 3 V d'Ascq Sud Lille 3 Ronchin

41	NS.	TΑI	IN	G

BACHY

BAISIEUX

BOURGHELLES

BOUVINES

CAMPHIN-EN-PEVELE

CHERENG

COBRIEUX

CYSOING

FOREST-SUR-MARQUE

FRETIN

GENECH

GRUSON

HEM

LANNOY

LEERS

LESQUIN

LEZENNES

LOUVIN

LYS-LEZ-LANNOY

MONS-EN-BAROEUL

PERONNE-EN-MELANTOIS

RONCHIN

SAILLY-EN-MELANTOIS

RONCHIN

SAILLY-LEZ-LANNOY

SAINGHIN-EN-MELANTOIS

TOUFFLERS

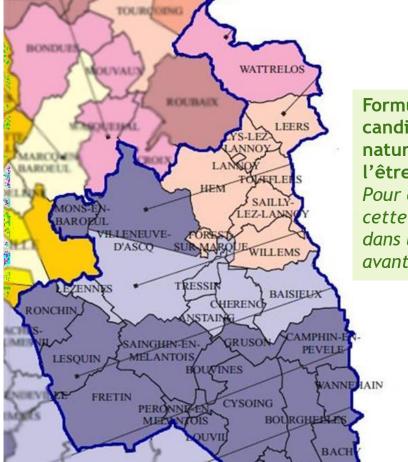
TRESSIN

VILLENEUVE D'ASCQ

WANNEHAIN

WATTRELOS

WILLEMS



TEMPLEUVE

GENECH

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

Retour au sommaire

Retour à la formulation des vœux

Retour aux 15 zones

ENNEVELIA

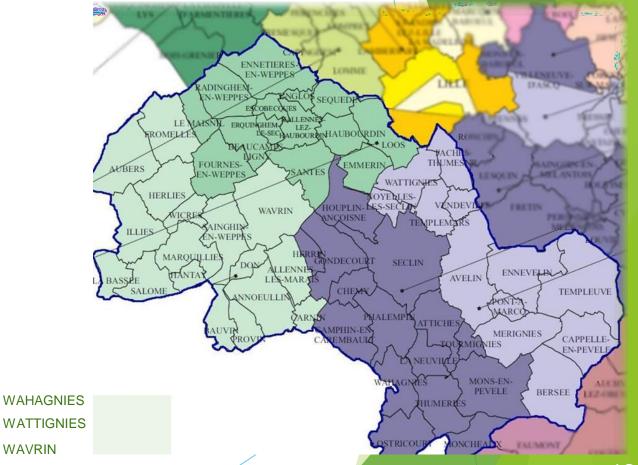
AVELIN

L2 LOO/ANN L3 SEC/WAT

Lille 2 Loos Lille 2 Annœullin Lille 3 Seclin Lille 3 Wattignies Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée. Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

WAVRIN

ALLENNES-LES-MARAIS	ERQUINGHEM-LE-SEC	MONCHEAUX
ANNOEULLIN	ESCOBECQUES	MONS-EN-PEVELE
ATTICHES	FACHES-THUMESNIL	NEUVILLE
AUBERS	FROMELLES	NOYELLES-LES-SECLIN
AVELIN	GONDECOURT	OSTRICOURT
BAUVIN	HALLENNES-LEZ- HAUBOURDIN	PHALEMPIN
BEAUCAMPS LIGNY	HANTAY	PONT-A-MARCQ
BERSÉE	HAUBOURDIN	PROVIN
CAMPHIN-EN- CAREMBAULT	HERLIES	RADINGHEM-EN-WEPPES
CAPPELLE-EN-PEVELE	HERRIN	SALOMÉ
CARNIN	HOUPLIN-ANCOISNE	SANTES
CHEMY	ILLIES	SECLIN
DON	LA BASSÉE	SEQUEDIN
EMMERIN	LE MAISNIL	TEMPLEMARS
ENGLOS	LOOS	TEMPLEUVE
ENNETIERES-EN-WEPPES	MARQUILLIES	TOURMIGNIES
ENNEVELIN	MERIGNIES	VENDEVILLE



DO CTR/CUI/WAZ

Douai Centre Douai Cuincy **Douai Waziers**

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée. Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

Retour aux 15 zones

ANHIERS
AUBY
COURCHELETTES
CUINCY
DOUAI
ESQUERCHIN
FAUMONT
FERIN
FLERS-EN-ESCREBIEUX
FLINES-LEZ-RACHES
LALLAING
LAMBRES-LES-DOUAI

RAIMBEAUCOURT
ROOST-WARENDIN
SIN-LE-NOBLE
VRED
WAZIERS

ORCHIES
ORCHIES
OSTRICOURT MONCHEADX FAUMONT BEUVR
COUTICHES
FAIMBEAUCOURT (
RACHES FLINES-LEZ-BOUVIGNIES
ROOST
AUBY WARENDIN MARCHIE
ELERS-EN-ESCREBIEUX ANUERS
LAUWIN COVRED YOUTH
PIANQUI
ESQUERCHIA WAZIERS LALLAING PECQUENCOURT S
DOUAL (,)
SN-LE-NOILE MONTIGNY-
RRUILLEGEZ
LAMBRES-LEZ DOUAL STOFFRE MARCHIENNE
GESNAM ECAILLON
COURTHED THE DECHY TO WARDS
MASNYLL
FERIN ROUCOURT SAUHERCHICOURT S
OEULZD ERCHIN S
, Excurry

Retour à la formulation des vœux

MONTIGNY-EN-OSTREVENT

LAUWIN-PLANQUE

PECQUENCOURT

RACHES

DO RIE VA STA/CND/ANZ

Douai Rieulay Valenciennes St Amand Valenciennes Condé Valenciennes Anzin Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

AIX
ANZIN
AUBRY-DU-HAINAUT
AUCHY-LEZ-ORCHIES
BELLAING
BEUVRAGES
BEUVRY-LA-FORET
BOUSIGNIES
BOUVIGNIES
BRILLON
BRUILLE-LES-MARCHIENNES
BRUILLE-SAINT-AMAND
CHÂTEAU-L'ABBAYE
CONDE-SUR-L'ESCAUT
COUTICHES
ERRE
FENAIN

FLINES-LES-MORTAGNE
FRESNES-SUR-ESCAUT
HASNON
HAVELUY
HERGNIES
HERIN
HORNAING
LANDAS
LECELLES
MARCHIENNES
MAULDE
MILLONFOSSE
MORTAGNE-DU-NORD
MOUCHIN
NIVELLE
NOMAIN
ODOMEZ

OISY
ORCHIES
PETITE-FORÊT
RAISMES
RIEULAY
ROSULT
RUMEGIES
SAINT-AMAND-LES-EAUX
SAINT-AYBERT
SAMEON
SARS-ET-ROSIERES
SOMAIN
THIVENCELLE
THUN-SAINT-AMAND
TILLOY-LEZ-MARCHIENNES
VIEUX-CONDE
WALLERS-ARENBERG

Carte de la zone sur la diapo suivante

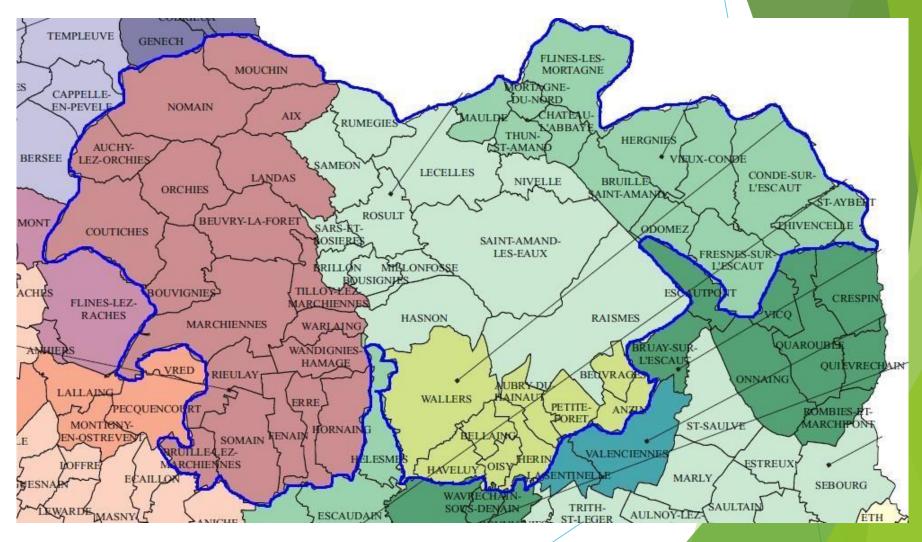
WANDIGNIES-HAMAGE
WARLAING

DO RIE VA STA/CND/ANZ

Douai Rieulay Valenciennes St Amand Valenciennes Condé Valenciennes Anzin

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.



Retour au sommaire

Retour à la formulation des vœux Retour aux 15 zones

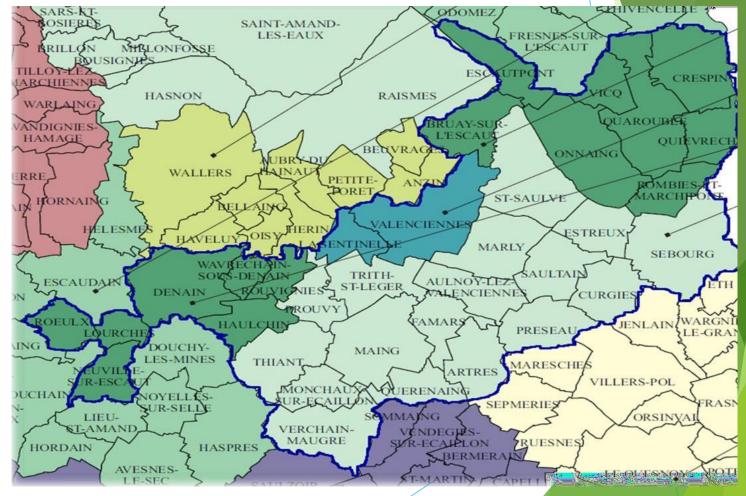
VA DEN/STS/CTR/BRU

Valenciennes Denain Valenciennes St Saulve Valenciennes Centre Valenciennes Bruay

PROUVY ARTRES AULNOY-LEZ-QUARQUBLE **VALENCIENNES** QUERENAING **BRUAY-SUR-L'ESCAUT** QUIEVRECHAIN **CRESPIN** ROEULX **CURGIES** ROMBIES-ET-**DENAIN MARCHIPONT ESCAUTPONT ROUVIGNIES ESTREUX** SAINT-SAULVE **FAMARS** SAULTAIN **HAULCHIN SEBOURG** LA SENTINELLE THIANT LOURCHES TRITH-SAINT-LEGER MAING **VALENCIENNES VERCHAIN-MAUGRE** MARLY **NEUVILLE-SUR-ESCAUT VICQ** WAVRECHAIN-SOUS-**ONNAING DENAIN PRESEAU**

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.



DO CAN VA ESC

Douai Cantin

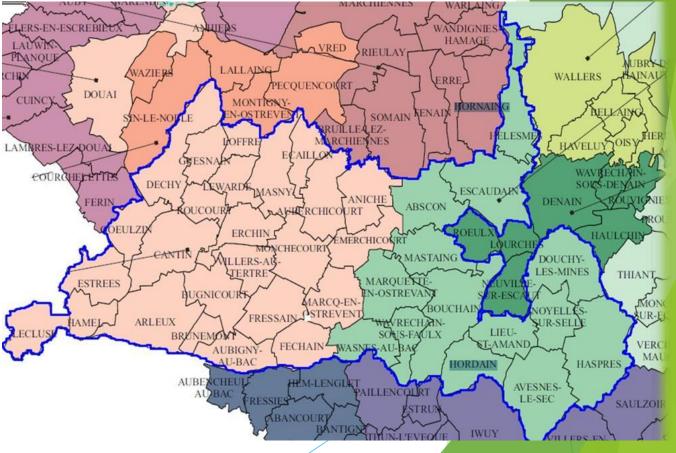
Valenciennes Escaudain

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée. Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

ABSCON
ANICHE
ARLEUX
AUBERCHICOURT
AUBIGNY-AU-BAC
AVESNES-LE-SEC
BOUCHAIN
BRUNEMONT
BUGNICOURT
CANTIN
DECHY
DOUCHY-LES- MINES
ECAILLON
EMERCHICOURT
ERCHIN
ESCAUDAIN

FECHAIN
FRESSAIN
GOEULZIN
GUESNAIN
HAMEL
HASPRES
HELESMES
HORDAIN
LECLUSE
LEWARDE
LIEU-SAINT-AMAND
LOFFRE
MARCQ-EN- OSTREVENT
MARQUETTE-EN- OSTREVANT
MASNY
MASTAING
MONCHECOURT

NOYELLES-SUR-SELLE ROUCOURT VILLERS-AU-TERTRE WASNES-AU-BAC WAVRECHAIN-SOUS-FAULX



ESTREES

CA CTR/SUD

Cambrai Centre

Cambrai Sud

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

HAYNECOURT

6

Carte de la Zone : voir diapo suivante

ADANCOURT	
AUBENCHEUL-AU-	BA

AWOINGT

ADANCOLIDT

BANTEUX

BANTIGNY

BANTOUZELLE

BEAUMONT-EN-CAMRESIS

BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS

BERTRY

BETHENCOURT

BEVILLERS

BLECOURT

BOURSIES

CAGNONCLES

CAMBRAI

CANTAING-SUR-ESCAUT

CARNIERES

CATTENIERES
CAUDRY
CAULLERY
CAUROIR
CLARY
CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT
DOIGNIES
ELINCOURT
ESCAUDOEUVRES
ESNES
ESTOURMEL
FLESQUIERES
FONTAINE-AU-PIRE
FONTAINE-NOTRE-DAME
FRESSIES
GONNELIEU
GOUZEAUCOURT

HATNECOURT
HEM-LENGLET
HONNECHY
HONNECOURT-SUR-ESCAUT
INCHY
LES RUES-DES-VIGNES
LESDAIN
LIGNY-EN-CAMBRESIS
MALINCOURT
MARCOING
MARETZ
MASNIERES
MAUROIS
MOEUVRES
MONTIGNY-EN-CAMBRESIS
NEUVILLE-SAINT-REMY
NIERGNIES

NOYELLES-SUR-ESCAUT
PROVILLE
QUIEVY
RAILLENCOURT-SAINTE- OLLE
RAMILLIES
RIBECOURT-LA-TOUR
RUMILLY-EN-CAMBRESIS
SANCOURT
SERANVILLERS-FORENVILLE
TILLOY-LEZ-CAMBRAI
VILLERS-GUISLAIN
VILLERS-OUTREAUX
VILLERS-PLOUICH
WALINCOURT-SELVIGNY
WAMBAIX

Retour au sommaire

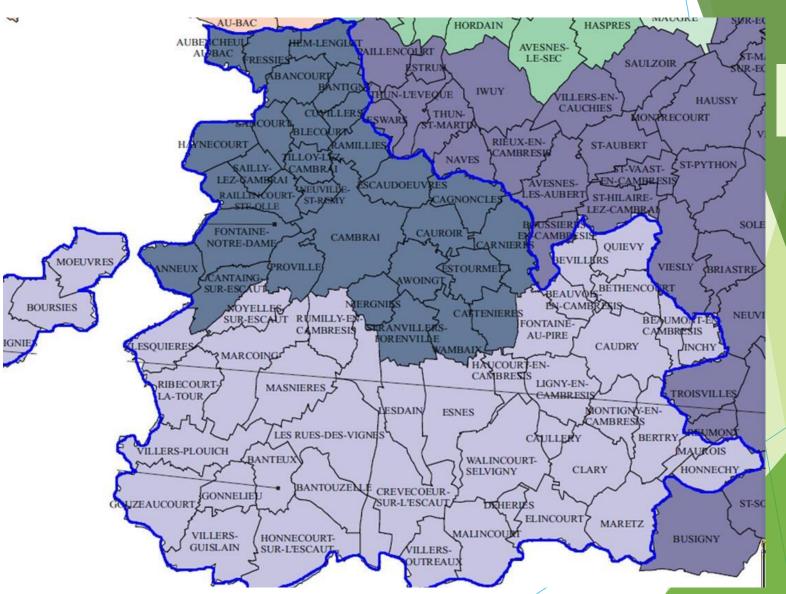
Retour à la formulation des vœux Retour aux 15 zones

CA CTR/SUD

Cambrai Centre Cambrai Sud

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.



Liste des communes : voir diapo précédente

Cambrai le Cateau Avesnes Aulnoye Avesnes Fourmies Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit

dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

ANOR
AULNOYE-
AYMERIES
AVESNELLES
AVESNES-LES- AUBERT
AVESNES-SUR-
HELPE
BACHANT
BAZUEL
BEAUFORT
BEAUREPAIRE-SUR-
SAMBRE
BERLAIMONT
BERMERAIN
BOULOGNE-SUR-
HELPE
BOUSSIERES-EN-
CAMBRESIS
BOUSSIERES-SUR-
SAMBRE

**
CATILLON-SUR-
SAMBRE
DOMPIERRE-SUR-
HELPE
DOURLERS
ECLAIBES
ESCARMAIN
ESTRUN
ESWARS
ETROEUNGT
FERON
FLAUMONT-
WAUDRECHIES
FLOYON
FONTAINE-AU-BOIS
FOREST-EN-
CAMBRESIS
FOURMIES
GLAGEON
GRAND-FAYT

HAUSSY

HAUT-LIEU
HAUTMONT
IWUY
LA GROISE
LANDRECIES
LE CATEAU- CAMBRESIS
LE FAVRIL
LEVAL
LIMONT-FONTAINE
MARBAIX
MAROILLES
MAZINGHIEN
MONCEAU-SAINT- WAAST
MONTAY
NAVES
NEUF-MESNIL
NEUVILLY

	NOYELLES-SUR- SAMBRE	
	OHAIN	
	ORS	
	PAILLENCOURT	
	POMMEREUIL	
	PONT-SUR-SAMBRE	
	PRISCHES	
	REJET-DE-BEAULIEU	
	REUMONT	
	RIEUX-EN-CAMBRESIS	
	SAINS-DU-NORD	
	SAINT-AUBERT	
	SAINT-HILAIRE-LEZ- CAMBRAI	
	SAINT-HILAIRE-SUR- HELPE	
	SAINT-MARTIN-SUR-	
	ECAILLON	
	SAINT-PYTHON	
	SAINT-REMY- CHAUSSEE	
Retour aux 15 zones		

SAINT-SOUPLET SAINT-VAAST-EN-**CAMBRESIS** SAULZOIR **SEMERIES SOLESMES** TAISNIERES-EN-**THIERARCHE** THUN-L'EVEQUE THUN-SAINT-MARTIN **TRELON TROISVILLES VENDEGIES-SUR-ECAILLON VERTAIN VIESLY VIEUX-MESNIL** VILLERS-EN-CAUCHIES WALLERS-EN-**FAGNE WIGNEHIES**

SAINT-REMY-DU-

NORD

CA LEC AV AUL/FOU

Carte de la zone : voir diapo suivante

Retour au sommaire

BUSIGNY

CARTIGNIES

Retour à la formulation des vœux

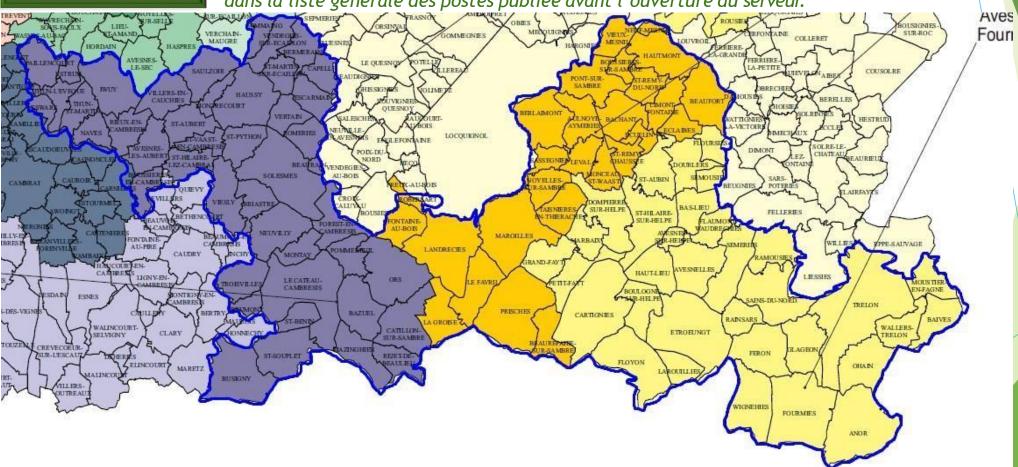
Cambrai le Cateau Avesnes Aulnoye Avesnes Fourmies Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

CA LEC AV AUL/FOU

S

Liste des communes : voir diapo précédente



AV LEQ/MAU/JEU

Avesnes Le Quesnoy Avesnes Maubeuge Avesnes Jeumont Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.

Carte de la Zone : voir diapo suivante

AIBES
ASSEVENT
BAVAY
BEAUDIGNIES
BELLIGNIES
BERMERIES
BEUGNIES
BOUSIES
BOUSSOIS
CERFONTAINE
CLAIRFAYTS
COLLERET
COUSOLRE
DIMECHAUX
DIMONT
ELESMES
ENGLEFONTAINE

EPPE-SAUVAGE
FEIGNIES
FELLERIES
FERRIERE-LA-GRANDE
FERRIERE-LA-PETITE
FRASNOY
GHISSIGNIES
GOGNIES-CHAUSSEE
GOMMEGNIES
HARGNIES
HON-HERGIES
HOUDAIN-LEZ-BAVAY
JENLAIN
JEUMONT
JOLIMETZ
LA LONGUEVILLE
LE QUESNOY

LEZ-FONTAINE
LIESSIES
LOUVIGNIES-QUESNOY
LOUVROIL
MAIRIEUX
MARESCHES
MARPENT
MAUBEUGE
MECQUIGNIES
NEUVILLE-EN-AVESNOIS
OBIES
OBRECHIES
POIX-DU-NORD
PREUX-AU-BOIS
RECQUIGNIES
ROUSIES

SAINT-WAAST-LA-VALLEE	
SALESCHES	
SARS-POTERIES	
SEPMERIES	
SOLRE-LE-CHATEAU	
TAISNIERES-SUR-HON	
VENDEGIES-AU-BOIS	
VIEUX-RENG	
VILLEREAU	
VILLERS-POL	
VILLERS-SIRE-NICOLE	
WARGNIES-LE-GRAND	
WARGNIES-LE"-PETIT	
WATTIGNIES-LA-VICTOIRE	

AV LEQ/MAU/JEU

communes: voir

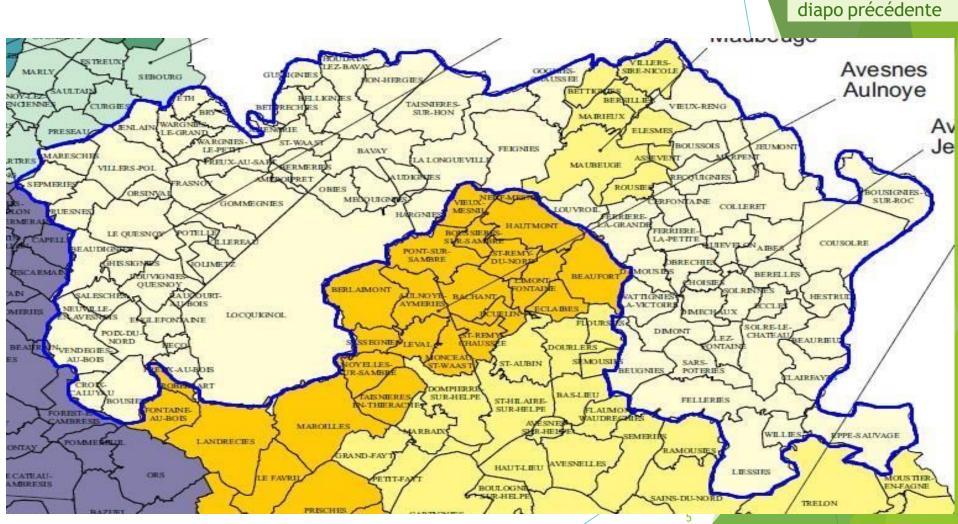
Liste des

LES VŒUX GROUPES « AUTRES »

Avesnes Le Quesnoy Avesnes Maubeuge Avesnes Jeumont

Formuler un vœu groupe me permet de candidater sur tous les postes d'une nature donnée, vacants ou susceptibles de l'être, de la zone indiquée.

Pour candidater sur un type de poste dans cette zone, je me réfère au numéro inscrit dans la liste générale des postes publiée avant l'ouverture du serveur.



FORMULATION DES VŒUX GROUPES A MOBILITE OBLIGATOIRE (MOB)

Afin de permettre à un plus grand nombre d'enseignants d'être nommés à titre définitif, les enseignants <u>devant</u> <u>participer obligatoirement</u> devront formuler au moins 2 vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB) pour que leur participation soit considérée comme complète.

2 natures de poste proposées :	9 bassins d'éducation proposés :
Enseignant classe maternelle ou élémentaire	Bassin de Dunkerque (DK)
	Bassin de Lille 2 (L2)
	Bassin de Lille 1 (L1)
	Bassin de Roubaix-Tourcoing (RT)
	Bassin de Lille 3 (L3)
Enseignant dans l'enseignement spécialisé	Bassin de Douai (DO)
	Bassin de Valenciennes (VA)
	Bassin de Cambrai (CA)
	Bassin d'Avesnes (AV)
1 nature de poste proposée :	6 circonscriptions proposées :
	Avesnes Aulnoye
	Avesnes Jeumont
Certains vœux groupes remplacement	Avesnes Maubeuge
(zone sud du département)	Avesnes Fourmies
	Cambrai Sud
	Cambrai Le-Cateau

Cartographie des vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB) <u>ici</u> Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)

Pour les faibles barèmes, il est vivement conseillé d'étendre les vœux sur des postes en secteur déficitaire et sur plusieurs natures de postes d'un ou plusieurs regroupements géographiques.

Retour au sommaire Retour à la formulation des vœux 52

Les natures de postes proposés dans chaque vœu groupe à mobilité obligatoire (MOB)

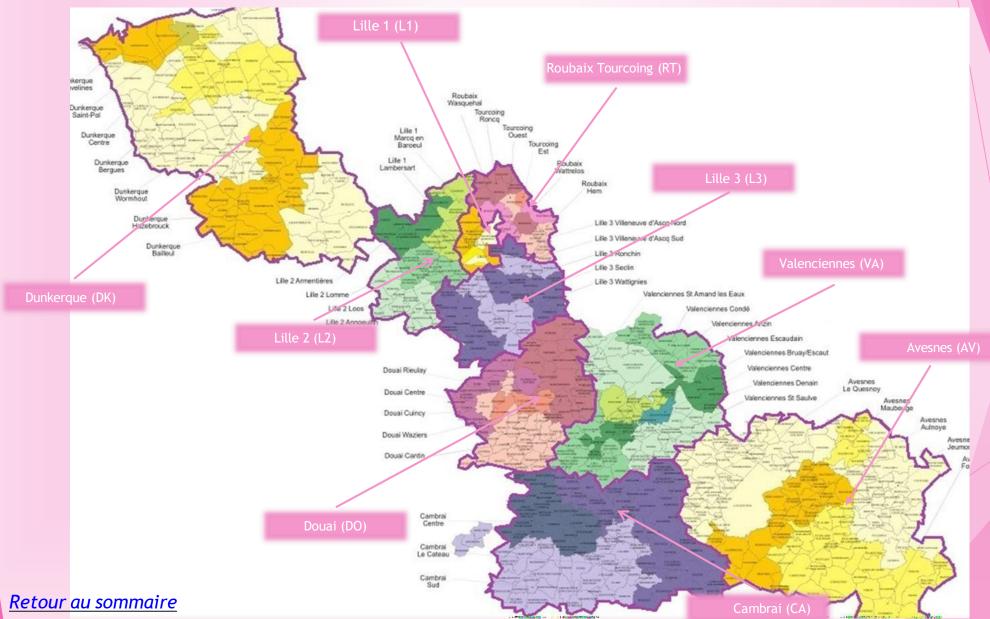
Afin de permettre à un plus grand nombre d'enseignants d'être nommés à titre définitif, les enseignants <u>devant</u> <u>participer obligatoirement</u> devront formuler au moins 2 vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB) pour que leur participation soit considérée comme complète.

Enseignant classe maternelle ou élémentaire	Tout poste d'enseignant classe élémentaire (ECEL), préélémentaire (ECMA), Application (EAPL/EAPM), décharge de direction (DCOM).
Enseignant dans l'enseignement spécialisé	Tous postes dans le 1er et 2nd degré dans le spécialisé à titre provisoire si défaut de prérequis (hors postes à recrutement en dehors du barème et postes RASED (ex maîtres E et G).
Vœux groupe CAPPEI	Répartis suivant les 4 modules de professionnalisation : - Coordonner une ULIS - Exercer en UE - Enseigner en SEGPA & EREA - Travailler en RASED
Certains vœux groupe remplacement (zone sud du département)	 Titulaire remplaçant (ZIL) Titulaire remplaçant brigade REP+ Titulaire de secteur: affectation à titre définitif sur une circonscription. Délégation sur proposition de l'IEN à l'année sur des rompus de service (décharge de direction, d'EMF, temps partiel)

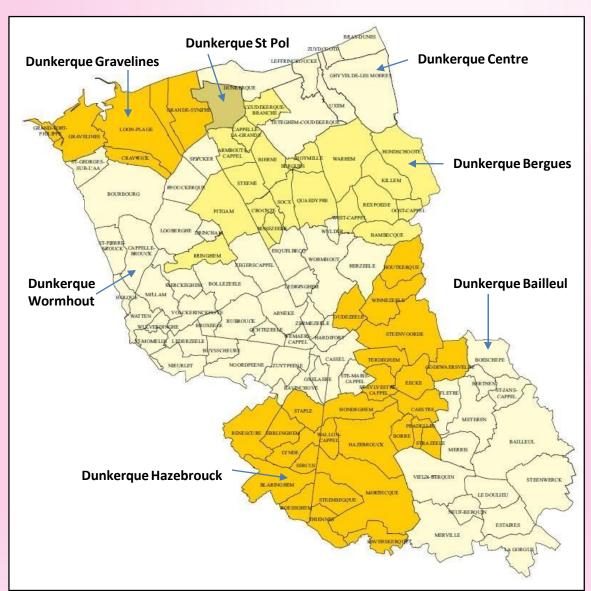
Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)

Pour les faibles barèmes, il est vivement conseillé d'étendre les vœux sur des postes en secteur déficitaire et sur plusieurs natures de postes d'un ou plusieurs regroupements géographiques.

Cartographie des vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB) <u>ici</u>



Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)

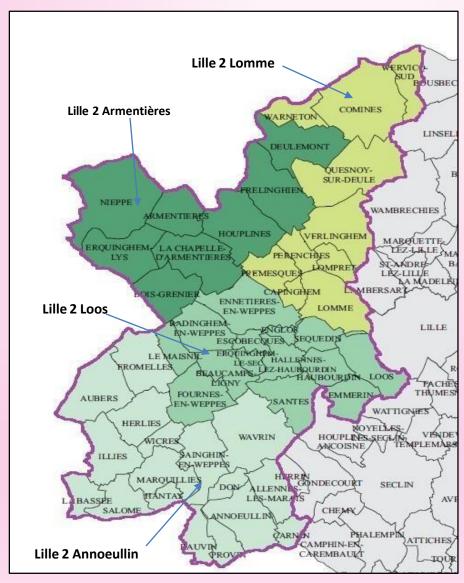


Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)

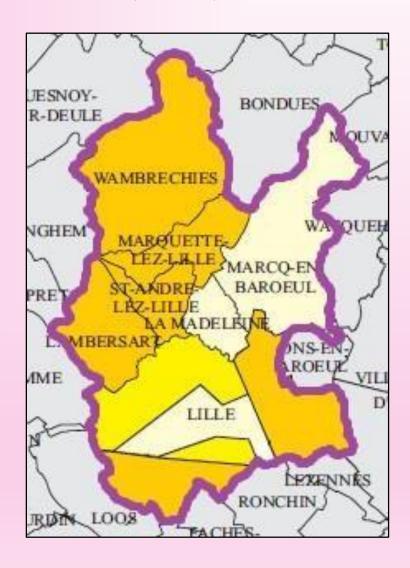
Bassin de Dunkerque (DK)

+

Dunkerque / Lille2 ASH



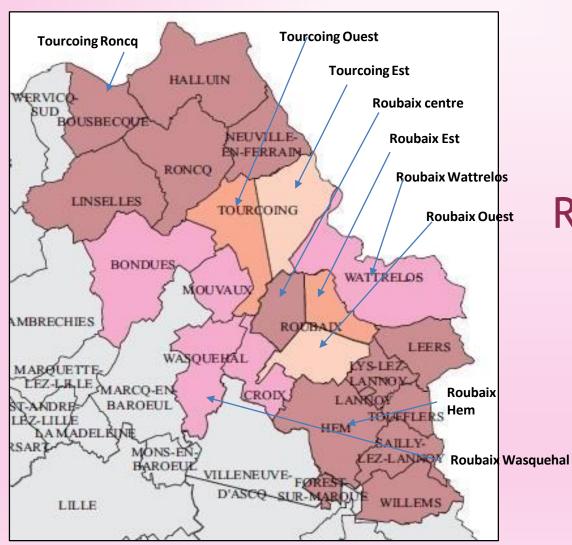
Bassin de Lille 2 (L2) Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)



Bassin de Lille 1 (L1)

Lille1 / Lille3 ASH

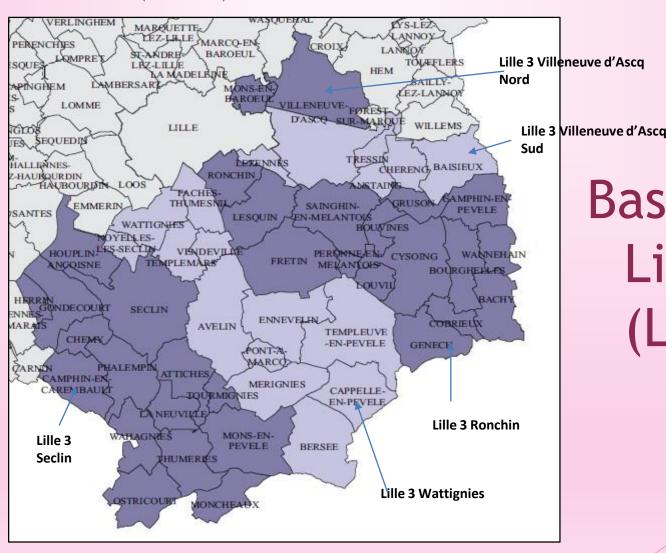
Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)



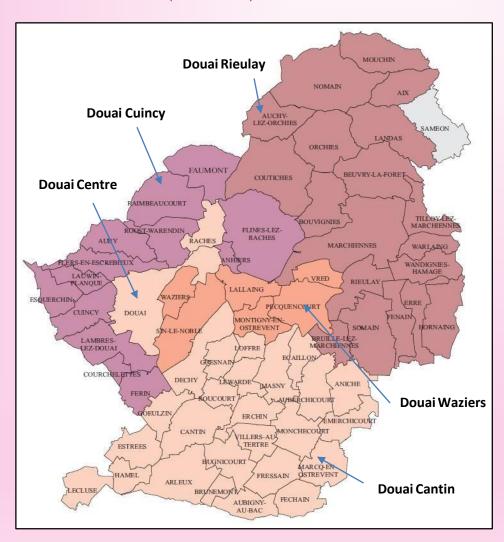
Bassin de Roubaix - Tourcoing (RT)

Roubaix-Tourcoing ASH

Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)

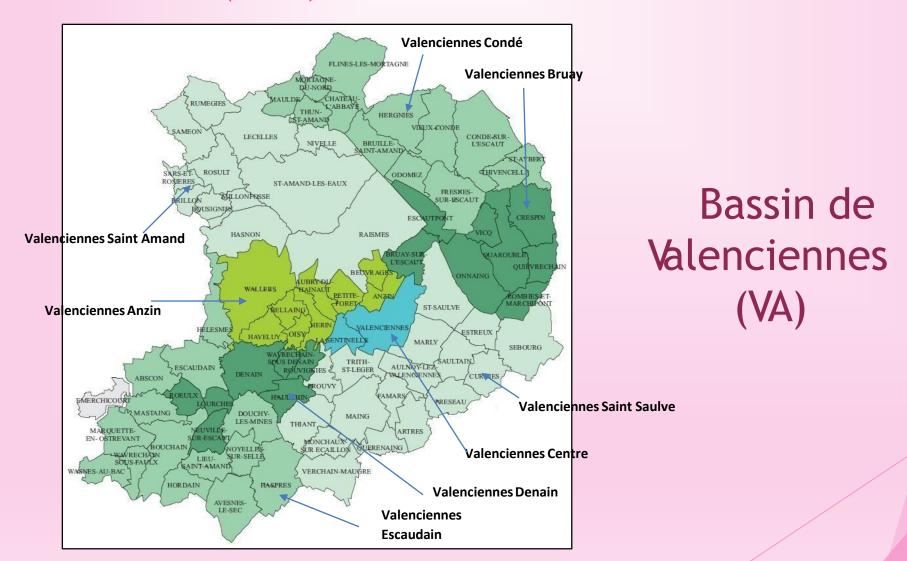


Bassin de Lille 3 (L3) Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)

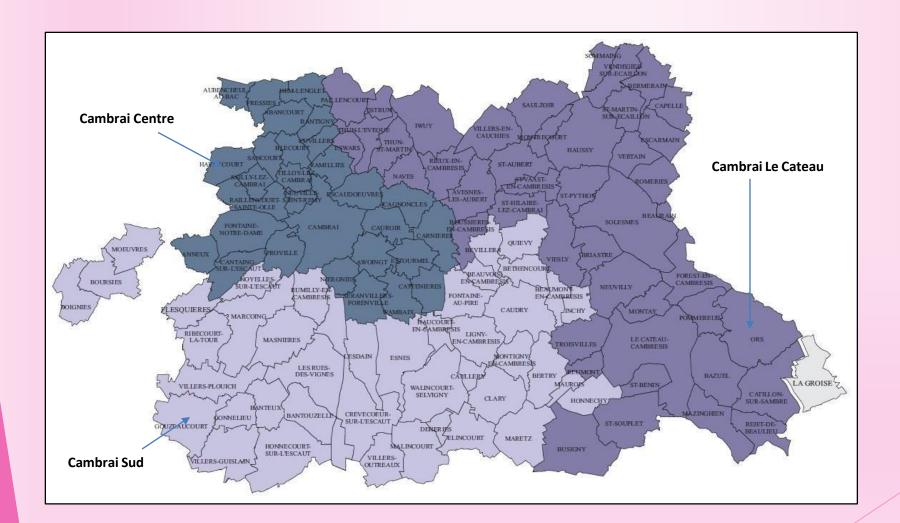


Bassin de
Douai
(DO)
+
Douai / Cambrai
ASH

Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)

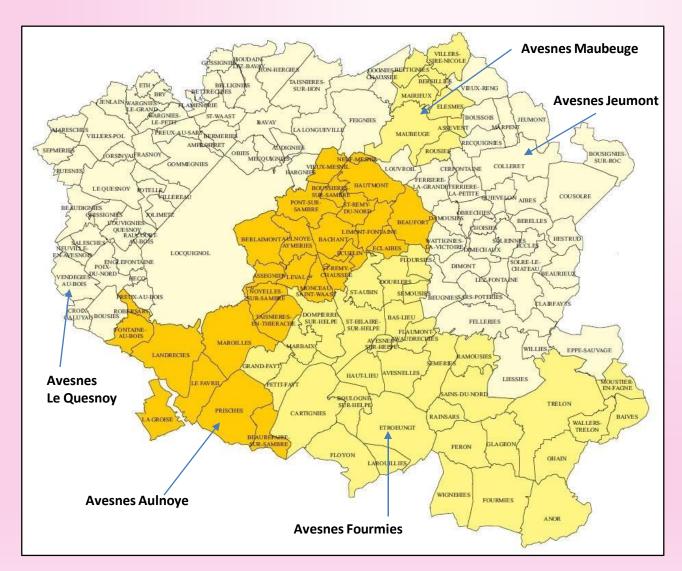


Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)



Les vœux groupes à mobilité obligatoire

Bassin de Cambrai (CA)



Les vœux groupes à mobilité obligatoire (MOB)

Bassin d'Avesnes (AV)

+

Avesnes / Valenciennes ASH

Présentation de la Liste générale des postes

Ce document est publié sur le site internet de la DSDEN au plus tard la veille de l'ouverture du serveur.

```
Il comporte 7 onglets:
```

```
-Conseils;
```

-Natures et spécialités ;

<u>-Postes entiers ;</u>

-Jumelages ;

-Vœux groupes Autres et Assimilés Communes (2 onglets);

-Postes bloqués Stagiaires.

Vous pouvez faire votre mouvement en n'utilisant que l'application *Mvt1D* mais si vous recherchez un poste en particulier, il peut s'avérer utile d'en connaître le numéro et de le renseigner directement dans l'application.

De même, ce document répertorie les natures de poste existantes et toutes les spécialités possibles pour ces postes. Toutes ces natures de postes sont présentées <u>ci-après</u>.

Ce qu'il faut savoir sur l'onglet « Natures et Spécialités» :

Chaque poste se caractérise par un code « nature » associé à un code « spécialité ».

Ainsi, si vous souhaitez candidater sur un poste d'enseignant en classe élémentaire, cet onglet vous indique que le code nature de ce support est ECEL et que différentes spécialités existent.

Présentation de la Liste générale des postes

Code nature	Libellé nature		Spécialité	Libellé de la spécialité
DE	DIRECTEUR ECOLE ELEMENTAIRE	\Box	D0000	DE 1 CLASSE A 25 CLASSES
DE	DIRECTEUR ECOLE MATERNELLE		D0000	DE 1 CLASSE A 25 CLASSES
DE	DIRECTEUR ECOLE APPLICATION ELEMENTAIRE		D0000	DE 1 CLASSE A 25 CLASSES
DE	DIRECTEUR ECOLE APPLICATION MATERNELLE		D0000	DE 1 CLASSE A 25 CLASSES
1DRR	ENSEIGNANT PREMIER DEGRE RESEAU REUSSITE		C0075	ENSEIGNANT PREMIER DEGRE RESEAU REUSSITE
TD	TITULAIRE DEPARTEMENTAL (BRIGADE FORMATION CONTINUE)		G0000	SANS SPECIALITE
TR	TITULAIRE REMPLACANT (ZIL rattachement école)		G0000	SANS SPECIALITE
TR	TITULAIRE REMPLACANT (BRIGADE REP+ rattachement circonscription)	\Box	G0000	SANS SPECIALITE
TR	TITULAIRE REMPLACANT (ASH)		G0147	ASH
TS	TITULAIRE DE SECTEUR		G0000	SANS SPECIALITE
TS	TITULAIRE DE SECTEUR		G0107	ENFANTS DU VOYAGE
ACAS	ANIMATEUR CASNAV	\Box	G0000	SANS SPECIALITE
AINF	ANIMATEUR INFORMATIQUE (ERUN)		G0164	TECHNOLOGIES ET RESSOURCES EDUCATIVES
ASOU	ANIMATION SOUTIEN		G0201	COORDINATION ZEP
ASOU	ANIMATION SOUTIEN	h.	G0202	COORDINATION REP
CLR	CLASSE RELAIS		C0071	ENSEIGNANT 1ER DEGRE SPECIALISE
COSD	COORDONNATEUR RESEAU SAPD (APADHE)		G0000	SANS SPECIALITE
CPAP	CONSEILLER PEDAGOGIQUE ARTS VISUELS	IV	G0000	SANS SPECIALITE
CPC	CONSEILLER PEDAGOGIQUE IEN (1D)		G0000	SANS SPECIALITE
CPEM	CONSEILLER PEDAGOGIQUE EDUCATION MUSICALE		G0000	SANS SPECIALITE
CPEP	CONSEILLER PEDAGOGIQUE POUR L'EPS		G0000	SANS SPECIALITE
CPLV	CONSEILLER PEDAG. LANGUES VIVANTES ETRANGERES		G0000	SANS SPECIALITE
DCOM	COMPENSATION DECHARGE TOTALE DE DIRECTEUR		G0000	SANS SPECIALITE
EAPL	ENSEIGNANT CLASSE APPLICATION ELEMENTAIRE		G0191	CLASSE D'APPLICATION
EAPM	ENSEIGNANT CLASSE APPLICATION PREELEMENTAIRE		G0191	CLASSE D'APPLICATION
ECEL	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE		G0000	SANS SPECIALITE
ECEL	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE		G0400	LANGUE VIVANTE ETRANGERE
ECEL	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE		G0422	ANGLAIS
ECEL	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE		G0426	ESPAGNOL
ECMA	ENSEIGNANT CLASSE PREELEMENTAIRE		G0000	SANS SPECIALITE
ECMA	ENSEIGNANT CLASSE PREELEMENTAIRE		G0422	ANGLAIS
ECMA	ENSEIGNANT CLASSE PREELEMENTAIRE		G0421	ALLEMAND
ECSP	ENSEIGNANT CLASSE SPECIALISEE		G0135	OPTION E UNIQUEMENT EN ERPD
EDRP	EDUCATEUR ERPD		G0000	SANS SPECIALITE
IEEL	UNIT PEDAGOGIQUE ELEVE ALLOPHONE ARRIVANT		G0163	ACCUEIL PRIMO ARRIVANTS
(}	1) Conseils 2) Natures et Spécialité 3) Postes entiers	Ī	4) Postes bl	loqués stagiaires 5) Jumelages 6) Voeux groupes "autres" Voeux "AC"

Ce qu'il faut savoir sur l'onglet « Postes entiers» :

Cette feuille au format Excel vous permet d'utiliser les filtres pour repérer les postes entiers susceptibles de vous intéresser.

Colonne « N° du poste » : numéro à renseigner dans *Mvt1D* pour candidater sur un poste donné.

« Dont nombre supports vacants» : nombre de postes vacants connus à la date de publication de la liste.

Nb: Les postes bloqués stagiaires ne sont pas affichés comme support vacant.

Présentation de la Liste générale des postes

Numéro du poste	Nb. Cl.	Dont C. Spé	Dont no support s vacan	Établissement ▼	Commune	Nature ▼	Spécialité •	Circonscription
88148	0	0		COLLEGE THEODORE MONOD (0590002G)				0594801Y - DOUAI/CAMBRAI-ASH
88149	0	0		COLLEGE THEODORE MONOD (0590002G)				0594801Y - DOUAI/CAMBRAI-ASH
88150	0	0		COLLEGE PIERRE GILLES DE GENNES (0590007M)				0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88151	0	0		COLLEGE DU SEPTENTRION (0590030M)				0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88152	0	0		COLLEGE JEAN MACE (0590031N)				0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88153	0	0		COLLEGE JEAN MACE (0590031N)	BRUAY SUR L ESCAUT			0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88154	0	0		COLLEGE JOSQUIN DES PRES (0590050J)	CONDE SUR L ESCAUT			0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88155	0	0	0	COLLEGE JOSQUIN DES PRES (0590050J)	CONDE SUR L ESCAUT			0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88156	0	0	0	COLLEGE JOSQUIN DES PRES (0590050J)	CONDE SUR L ESCAUT	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88157	0	0	1	COLLEGE PAUL ELUARD (0590057S)		ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0595716T - LILLE 1 / LILLE 3-ASH
88158	0	0	0	COLLEGE PAUL LANGEVIN (0590058T)	DECHY	REF - Enseignant 1e degi	G0000 - Sans spécialité	0594801Y - DOUAI/CAMBRAI-ASH
88159	0	0	0	COLLEGE VILLARS (0590062X)			G0176 - Ulis ue troubles	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88160	0	0	0	COLLEGE JULES FERRY (0590068D)	DOUAI	ULCG - Ulis collège	G0179 - Ulis ue trouble I	0594801Y - DOUAI/CAMBRAI-ASH
88161	0	0	0	COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE (0590090C)			G0000 - Sans spécialité	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88162	0	0	0	COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE (0590090C)	GRAVELINES	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88163	0	0	1	COLLEGE LILI KELLER-ROSENBERG (0590091D)	HALLUIN	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0592794S - ROUBAIX/TOURCOING-ASH
88164	0	0	0	LYCEE PROFESSIONNEL PLACIDE COURTOY (0590098L)	HAUTMONT	CLR - Classe relais	C0071 - Enseignant 1er	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88165	0	0	0	COLLEGE FERNANDE BENOIST (0590103S)			G0176 - Ulis ue troubles	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88166	0	0	0	COLLEGE EUGENE THOMAS (0590109Y)			G0176 - Ulis ue troubles	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88169	0	0	0	COLLEGE FRANKLIN (0590115E)	LILLE	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0595716T - LILLE 1 / LILLE 3-ASH
88170	0	0	0	COLLEGE JEAN JAURES (0590131X)			C0071 - Enseignant 1er	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88171	0	0	1	COLLEGE JEAN JAURES (0590131X)			G0176 - Ulis ue troubles	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88172	0	0	0	COLLEGE GUILLAUME BUDE (0590150T)	MAUBEUGE	REF - Enseignant 1e degi	G0000 - Sans spécialité	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88173	0	0	0	COLLEGE ERNEST COUTELLE (0590151U)	MAUBEUGE	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
88174	0	0	0	COLLEGE DESCARTES (0590155Y)	MONS EN BAROEUL	REF - Enseignant 1e degi	G0000 - Sans spécialité	0595716T - LILLE 1 / LILLE 3-ASH
88175	0	0	0	COLLEGE DESCARTES (0590155Y)	MONS EN BAROEUL	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0595716T - LILLE 1 / LILLE 3-ASH
88176	0	0	0	COLLEGE JEAN ZAY (0590164H)	DUNKERQUE	ULCG - Ulis collège	G0179 - Ulis ue trouble I	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88178	0	0	6	INST EDUC SENS SOURDS INSTITUT REHAB. PAROLE & AUDIT (05901	RONCHIN	UEE - Unité d'enseigneme	G0174 - Ulis ue troubles	0595716T - LILLE 1 / LILLE 3-ASH
88179	0	0		COLLEGE PAUL MACHY (0590179Z)	DUNKERQUE	ULCG - Ulis collège	G0176 - Ulis ue troubles	0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
88180	7	1	0	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MERMOZ (0590180A)	VILLENEUVE D ASCQ	DE - Directeur d'école	D0000 - Direction	0594260K - LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ SUD
88181	0	0	0	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MERMOZ (0590180A)	VILLENEUVE D ASCQ	ECEL - Enseignant class	G0000 - Sans spécialité	0594260K - LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ SUD
88182	0	0	0	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MERMOZ (0590180A)	VILLENEUVE D ASCQ	RASE - Réseau d'aide à d	G0173 - Rased aide à de	0594260K - LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ SUD
88183	0	0	0	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MERMOZ (0590180A)	VILLENEUVE D ASCQ	TR - Titulaire remplaçant	G0000 - Sans spécialité	0594260K - LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ SUD
88184	0	0	1	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MERMOZ (0590180A)	VILLENEUVE D ASCQ	ULEC - Ulis école	G0176 - Ulis ue troubles	0594260K - LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ SUD
88185	0	0	1	COLLEGE SEVIGNE (0590183D)	ROUBAIX			0592794S - ROUBAIX/TOURCOING-ASH
88186	0	0	0	COLLEGE SEVIGNE (0590183D)				0592794S - ROUBAIX/TOURCOING-ASH
88187	0	0		COLLEGE JEAN-BAPTISTE LEBAS (0590190L)				0592794S - ROUBAIX/TOURCOING-ASH
88188	0	0		COLLEGE JEAN-BAPTISTE LEBAS (0590190L)				0592794S - ROUBAIX/TOURCOING-ASH
()	1) Cons	eils 2					Voeux groupes "AC"	•

Ce qu'il faut savoir sur l'onglet « Jumelages » :

Cet onglet mentionne uniquement le poste principal.

Vous pouvez consulter le poste secondaire en cliquant sur

« fractionné » lors de la sélection du poste principal sur MVT 1 D.

Présentation de la Liste générale des postes

Numéro du					
poste	Établissement	Nature	Spécialité	Commune	Circonscription
principal *	<u>▼</u>	- T			▼ (v)
88226	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE BERTHELOT (0590318A)	ASOU - Animation soutien	G0201 - Coordination zep	DENAIN	0594360U - VALENCIENNES DENAIN
88280	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE EUGENE LENGLET (0590381U)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	DOUAI	0592768N - DOUAI-CENTRE
89160	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LOUIS ARAGON NIVEAU 1 (0591223J)	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	FOURMIES	0594516N - AVESNES-FOURMIES
89174	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE PIERRE ET MARIE CURIE NIVEAU 1 (0	ASOU - Animation soutien	G0202 - Coordination rep	FRESNES SUR ESCAUT	0592798W - VALENCIENNES-CONDE
90160	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE MONTESQUIEU (0592084V)	ASOU - Animation soutien	G0201 - Coordination zep	ROUBAIX	0592800Y - ROUBAIX-CENTRE
90973	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN DOUAI-CENTRE (0592768N)	CPTI - Conseiller pédagogique er	G0000 - Sans spécialité	DOUAI	0592768N - DOUAI-CENTRE
			G0164 - Technologies et resso	LOOS	0592780B - LILLE2-LOOS
91002	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN LILLE 1 - LAMBERSART (0592783E)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	LILLE	0592783E - LILLE 1 - LAMBERSART
91010	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN LILLE2-LOMME (0592786H)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	LILLE	0592786H - LILLE2-LOMME
91019	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN ROUBAIX-EST (0592790M)	AINF - Animateur informatique	G0164 - Technologies et resso	ROUBAIX	0592790M - ROUBAIX-EST
	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN ROUBAIX-WATTRELOS (0592791N)		G0164 - Technologies et resso		0592791N - ROUBAIX-WATTRELOS
91027			G0164 - Technologies et resso		0592793R - TOURCOING-OUEST
			G0164 - Technologies et resso		0592797V - VALENCIENNES ANZIN
			G0164 - Technologies et resso		0592802A - LILLE3-SECLIN
			G0164 - Technologies et resso		0592804C - DUNKERQUE-CENTRE
		RASE - Réseau d'aide à dominar			0595817C - ROUBAIX-WASQUEHAL
				ESCAUTPONT	0596786F - VALENCIENNES BRUAY
				MAUBEUGE	0592788K - AVESNES-MAUBEUGE
	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ SUD (I		G0164 - Technologies et resso		0594260K - LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ SUD
	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE BLAISE PASCAL GROUPE 8 (0594320)			GRANDE SYNTHE	0592775W - DUNKERQUE-GRAVELINES
		IEEL - Unité pédagogique élève a			0596787G - ROUBAIX OUEST
				ONNAING	0596786F - VALENCIENNES BRUAY
	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN VALENCIENNES-ESCAUDAIN (0594)		G0164 - Technologies et resso		0594520T - VALENCIENNES-ESCAUDAIN
			G0164 - Technologies et resso		0594521U - TOURCOING-RONCQ
			G0201 - Coordination zep	LOUVROIL	0592803B - AVESNES-JEUMONT
				DOUCHY LES MINES	0594520T - VALENCIENNES-ESCAUDAIN
			G0202 - Coordination rep	LALLAING	0595959G - DOUAI-WAZIERS
				MONS EN BAROEUL	0592782D - LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ NORD
				WATTRELOS	0592791N - ROUBAIX-WATTRELOS
	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN DUNKERQUE-BERGUES (0595539A)		G0164 - Technologies et resso		0595539A - DUNKERQUE-BERGUES
	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN ROUBAIX-WASQUEHAL (0595817C)		G0164 - Technologies et resso		0595817C - ROUBAIX-WASQUEHAL
			G0164 - Technologies et resso		0595962K - LILLE 1 - CENTRE
			G0202 - Coordination rep	LILLE	0592786H - LILLE2-LOMME
				ROUBAIX	0596787G - ROUBAIX OUEST
				AUBY	0592770R - DOUAI-CUINCY
			G0164 - Technologies et resso		0596415C - LILLE 1 - HELLEMMES
		UEE - Unité d'enseignement élén			0595960H - DUNKERQUE/LILLE 2-ASH
	S EDUC SPECIALE SOINS DOMICILE S.E.S.S.A.D IME ST-HILAIRE S/H (0				0592766L - AVESNES/VALENCIENNES-ASH
02024	1) Conseils 2) Natures et Spécialités 3) Postes entiers 4) Poste	s bloqués stagiaires 5) Jume		utres" 7) Voeux groupes	IACE DOUBLIVECT
X 180	1) Conseils 2)Natures et Spécialités 3) Postes entiers 4) Poste	s bioques stagiaires (3) Jume	o) voeux groupes at	ines // voeux groupes	"AC" ⊕

Présentation de la Liste générale des postes

Numéro du groupe	Code	Libellé / Nature / Spécialité	Mobilité obligatoi *	Nombre de postes	CIRCONSCRIPTIONS OU BASSIN	Numéro du groupe *	Code	Type	Libellé	Commune de référence	Nombre de postes *	
21311	0590001-00	DKC/GRA/POL/BER - DCOM	Non	4		21476	59230	Assimilé commune	Toutes natures - FERRIERE LA GRANDE	FERRIERE LA GRANDE (059230)	11	
21312	0590001-01	DKC/GRA/POL/BER - EAPL G0191	Ivori	4		21477	59001	Assimilé commune	Toutes natures - ABANCOURT	ABANCOURT (059001)	3	
21314	0590001-03	DKC/GRA/POL/BER - ECEL	Non	84		21478			Toutes natures - ABSCON	ABSCON (059002)	6	
21315	0590001-05	DKC/GRA/POL/BER - ECMA	Non	95		21479			Toutes natures - AIBES	AIBES (059003)	2	
21316	0590001-07	DKC/GRA/POL/BER - ISES - G170	Non	6	DUNKERQUE CENTRE /	21480		Assimilé commune		AIX (059004)	3	
21317	0590001-08	DKC/GRA/POL/BER - RASE - G0172	Non	7	DUNKERQUE BERGUES /	21481		100000000000000000000000000000000000000	Toutes natures - ALLENNES LES MARAIS	ALLENNES LES MARAIS (059005)	4	
21318	0590001-09	DKC/GRA/POL/BER - RASE - G0173	Non	18	DUNKERQUE SAINT POL /	21482			Toutes natures - ANHIERS	ANHIERS (059007)	3	
21319	0590001-10	DKC/GRA/POL/BER - UEE - G0000	Non	4	DUNKERQUE GRAVELINES	21483 21484			Toutes natures - ANICHE Toutes natures - VILLENEUVE D ASCQ	ANICHE (059008) VILLENEUVE D ASCQ (059009)	103	
21320	0590001-11	DKC/GRA/POL/BER - UEE - G0176	Non	8		21485			Toutes natures - VILLENEOVE D'ASCQ Toutes natures - ANNOEULLIN	ANNOEULLIN (059011)	103	
21321		DKC/GRA/POL/BER - UEE - G0177	Non	3		21486			Toutes natures - ANOR	ANOR (059012)	7	
21324		DKC/GRA/POL/BER - ULEC - G0176	Non	18		21487			Toutes natures - ANSTAING	ANSTAING (059013)	3	-
21326		DKC/GRA/POL/BER - ULEC - G0179	Non	2		21488			Toutes natures - ANZIN	ANZIN (059014)	20	
21327	_	DK WOR/HAZ - ECEL		-		21489			Toutes natures - ARLEUX	ARLEUX (059015)	7	
21327		DK WOR/HAZ - ECEL DK WOR/HAZ - ECMA	Non Non	58 64		21490			Toutes natures - ARMBOUTS CAPPEL	ARMBOUTS CAPPEL (059016)	3	
21329		DK WOR/HAZ - ECWA DK WOR/HAZ - ISES - G0170	Non	04		21491			Toutes natures - ARMENTIERES	ARMENTIERES (059017)	32	
21329		DK WOR/HAZ - ISES - G0170 DK WOR/HAZ - RASE - G0172	Non	2	DUNKERQUE HAZEBROUCK /	21492			Toutes natures - ARNEKE	ARNEKE (059018)	3	
21331		DK WOR/HAZ - RASE - G0173	Mon	6	DUNKERQUE WORMHOUT	21493			Toutes natures - ARTRES	ARTRES (059019)	3	
21332		DK WOR/HAZ - UEE - G0176	Non	3		21494				ASSEVENT (059021)	3	
21334		DK WOR/HAZ - ULEC - G0176	Non	7		21495	59022	Assimilé commune	Toutes natures - ATTICHES	ATTICHES (059022)	4	
21335		DK BAI/L2 ARM - DCOM	Non	2		21496	59024	Assimilé commune	Toutes natures - AUBERCHICOURT	AUBERCHICOURT (059024)	7	
21336		DK BAI/L2 ARM - EAPL - G0191	Non	3		21497	59025	Assimilé commune	Toutes natures - AUBERS	AUBERS (059025)	3	
21338		DK BAVL2 ARM - ECEL	Non	42		21498	59026	Assimilé commune	Toutes natures - AUBIGNY AU BAC	AUBIGNY AU BAC (059026)	3	
21339		DK BAI/L2 ARM - ECMA	Non	38		21499			Toutes natures - AUBRY DU HAINAUT	AUBRY DU HAINAUT (059027)	4	
21340	CONTRACTOR OF STREET	DK BAI/L2 ARM - ISES - G0170	Non	4	LILLE 2 ARMENTIERES /	21500			Toutes natures - AUBY	AUBY (059028)	11	
21341		DK BAI/L2 ARM - RASE - G0172	Non	2	DUNKERQUE BAILLEUL	21501			Toutes natures - AUCHY LEZ ORCHIES	AUCHY LEZ ORCHIES (059029)	3	
21342	0590003-07	DK BAI/L2 ARM - RASE - G0173	Non	8		21502			Toutes natures - AULNOY LEZ VALENCIENNES	AULNOY LEZ VALENCIENNES (059)	10	
21343	0590003-08	DK BAI/L2 ARM - UEE - G0176	Non	3	11	21503			Toutes natures - AULNOYE AYMERIES	AULNOYE AYMERIES (059033)	18	
21345	0590003-11	DK BAI/L2 ARM - ULEC - G0176	Non	8		21504			Toutes natures - AVELIN	AVELIN (059034)	3	
21346	0590004-01	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM DCOM	Non	18		21505			Toutes natures - AVESNELLES	AVESNELLES (059035)	5	
21347	0590004-02	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM EAPL G0191	Non	9		21506 21507			Toutes natures - AVESNES SUR HELPE	AVESNES SUR HELPE (059036)	10	
21348	0590004-03	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM EAPM G0191	Non	4		21507			Toutes natures - AVESNES LES AUBERT	AVESNES LES AUBERT (059037)	4	
21349	0590004-04	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM ECEL	Non	59	LILLE 2 LOMME / LILLE 1	21508			Toutes natures - AVESNES LE SEC Toutes natures - AWOINGT	AVESNES LE SEC (059038) AWOINGT (059039)	3	
21350	0590004-05	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM ECMA	Non	65	NORD / LILLE 1 CENTRE /	21510			Toutes natures - AVVOINGT	BACHANT (059039)	3	
21351	0590004-07	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM ISES G0170	Non	6	LILLE 1 SUD / LILLE 1	21510			Toutes natures - BACHY	BACHY (059041)	3	
21352	0590004-09	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM RASE G0172	Non	4	HELLEMMES	21512			Toutes natures - BAILLEUL	BAILLEUL (059043)	20	
21353		L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM RASE G0173	Non	24	100000000000000000000000000000000000000	21512			Toutes natures - BAISIEUX	BAISIEUX (059044)	3	
21354	0590004-11	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM UEE G0176	Non	8		21514			Toutes natures - BAMBECQUE	BAMBECQUE (059046)	2	
21355	0590004-12	L1-NOR/CTR/SUD/HEL/L2-LOM UEE G0177	Non	2		21515			Toutes natures - BANTFLIX	BANTEUX (059047)	2	
()	1) Conseils	2)Natures et Spécialités 3) Postes entiers	4) Postes bi	loqués stagi	aires 5) Jumelages 6) Voeux		1) Conseils		écialités 3) Postes entiers 4) Postes bloq	ués stagiaires 5) Jumelages 6)	Voeux groupes "autre:	s" 7) Voeux groupes "AC"
			Ce	au'i	faut savoir	sur les onglets « Poste	s vo	elly gra	nines » .			

Ce qu'il faut savoir sur les onglets « Postes vœux groupes » :

- Vœux groupes « autres » (A):

Afin de connaître les vœux dits « MOB » vous pouvez vous référer à la colonne D

- Vœux groupes « assimilés communes » (AC) :

Vous sélectionnez la commune de votre choix dans la colonne « E » et saisissez le code correspondant sur MVT 1 D.

Ex : vous choisissez la commune « Ferrière la Grande » et la colonne « F » vous indique le nombre de poste de toute nature référencé dans ce vœu groupe.

Présentation de la Liste générale des postes

Ce qu'il faut savoir sur l'onglet « Postes bloqués stagiaires » :

Ce document vous est communiqué pour information. Il ne doit pas vous faire renoncer à candidater pour un poste dans un établissement souhaité.

Tout poste est susceptible d'être vacant à l'occasion de la phase informatisée. Il est donc toujours possible d'obtenir satisfaction au mouvement et d'être muté dans une école accueillant un ou plusieurs stagiaires.

Rne	Nature	Dénomination Etablissement	Commune	Circonscription	Nombre de postes
Etablissement	Etablisseme 💌	V Seriorimization Classification	M	V.	bloqués 📉
0590557K	E.E.PU	PAUL STIEVENARD	AULNOYE-AYMERIES	AVESNES-AULNOYE	1
0596295X	E.E.PU	JOLIOT CURIE	AULNOYE-AYMERIES	AVESNES-AULNOYE	2
0591350X	E.P.PU	GROUPE FONTAINE LE MUGUET	HAUTMONT	AVESNES-AULNOYE	1
0594325F	E.P.PU	GROUPE SCOLAIRE DENIES	HAUTMONT	AVESNES-AULNOYE	2
0591517D	E.P.PU	MARTHA DESRUMAUX	LEVAL	AVESNES-AULNOYE	2
0591217C	E.M.PU	JEAN-LOUIS CHAPPAT	FOURMIES	AVESNES-FOURMIES	1
0594216M	E.P.PU	QUATRE VENTS	SAINS DU NORD	AVESNES-FOURMIES	1
0590704V	E.E.PU	DANIELLE CASANOVA	BOUSSOIS	AVESNES-JEUMONT	1
0590705W	E.E.PU	ERNEST CARLIN	BOUSSOIS	AVESNES-JEUMONT	1
0595193Z	E.E.PU	ANNICK MOUVET	JEUMONT	AVESNES-JEUMONT	1
0593545H	E.P.PU	MAURICE FOSTIER	MARPENT	AVESNES-JEUMONT	1
0592219S	E.P.PU	Ø	SARS-POTERIES	AVESNES-JEUMONT	1
0595504M	E.P.PU	ATRIUM	BAVAY	AVESNES-LE QUESNOY	1
0590313V	E.E.PU	ANDRE DUCARNE	BOUSIES	AVESNES-LE QUESNOY	1
0591457N	E.P.PU	E.P.PU	JENLAIN	AVESNES-LE QUESNOY	1
0592462F	E.P.PU	CHOQUET	VILLEREAU	AVESNES-LE QUESNOY	1
0595227L	E.P.PU	PAULINE KERGOMARD	ASSEVENT	AVESNES-MAUBEUGE	1
0594204Z	E.E.PU	FAUBOURG DE MONS	MAUBEUGE	AVESNES-MAUBEUGE	1
0592114C	E.E.PU	LOUIS PASTEUR	ROUSIES	AVESNES-MAUBEUGE	1
0594982V	E.P.PU	BEAUMARCHAIS	VILLERS-SIRE-NICOLE	AVESNES-MAUBEUGE	1
0592690D	E.E.PU	MARTIN-MARTINE	CAMBRAI	CAMBRAI-CENTRE	1
0593525L	E.E.PU	KENNEDY	CAMBRAI	CAMBRAI-CENTRE	1
0590331P	E.P.PU	DU CANTON DE CHEMILLE	FONTAINE-NOTRE-DAME	CAMBRAI-CENTRE	1
0591918P	E.E.PU	JEAN LEBAS	NEUVILLE-SAINT-REMY	CAMBRAI-CENTRE	1
0590739H	E.P.PU	CLAUDE BERNARD	BUSIGNY	CAMBRAI-LE CATEAU	1
0594468L	E.P.PU	AUGUSTE HERBIN	LE CATEAU-CAMBRESIS	CAMBRAI-LE CATEAU	1
0594606L	E.P.PU	LA PIERRONNE	SAINT-AUBERT	CAMBRAI-LE CATEAU	1
0594607M	E.E.PU	JOLIOT-CURIE	SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI	CAMBRAI-LE CATEAU	1
0594570X	E.P.PU	Ø	VENDEGIES-SUR-ECAILLON	CAMBRAI-LE CATEAU	1
0593647U	FFPU	MARIF CLIPIE	VILLERS EN CAUCHIES	CAMBRAI-LE CATEAU	1
· · ·	3) Postes entiers	4) Postes bloqués stagiaires 5) Ju	umelages 6) Voeux groupes "autres	" 7) Voeux groupes "AC" +	

Nomenclature des postes proposés au mouvement

Code	Libellé
DE	DIRECTEUR ECOLE ELEMENTAIRE DE 2 à 8 CLASSES, DE 9 CLASSES ET PLUS OU CHARGE DE CLASSE UNIQUE
DE	DIRECTEUR ECOLE MATERNELLE DE 2 à 8 CLASSES OU DE 9 CLASSES ET PLUS
DE	DIRECTEUR ECOLE APPLICATION ELEMENTAIRE
DE	DIRECTEUR ECOLE APPLICATION MATERNELLE
DCOM	COMPENSATION DECHARGE DIRECTEUR
ECEL	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE
ECMA	ENSEIGNANT CLASSE PREELEMENTAIRE
EAPL	ENSEIGNANT CLASSE APPLICATION ELEMENTAIRE
EAPM	ENSEIGNANT CLASSE APPLICATION PREELEMENTAIRE
TS	<u>TITULAIRE SECTEUR</u>
TD	TITULAIRE DEPARTEMENTAL STAGE FORMATION CONTINUE
TR	TITULAIRE BRIGADE DE REMPLACEMENT

Code	Libellé
TR	TITULAIRE REMPLAÇANT BRIGADE REP+
TR	TITULAIRE REMPLAÇANT CONGES AIDE SPECIALISEE AUX HAND.
AINF	ENSEIGNANT REFERENT POUR LES USAGES DU NUMERIQUE
СРАР	CONSEILLER PEDAGOGIQUE ARTS VISUELS
СРС	CONSEILLER PEDAGOGIQUE IEN
СРЕМ	CONSEILLER PEDAGOGIQUE EDUCATION MUSICALE
СРЕР	CONSEILLER PEDAGOGIQUE POUR L'EPS
CPLV	CONSEILLER PEDAG. LANGUES VIVANTES ETRN
СРТІ	CONSEILLER PEDAG. ENS NUM
ASOU	ANIMATION SOUTIEN
USEP	<u>DÉLÉGUÉ-E DÉPARTEMENTAL-E</u>
CLR	CLASSE RELAIS
IEEL	UNIT PEDAGO ELEVE ALLOPHONE ARRIVANT
ACAS	ANIMATEUR CASNAV
UEAJ	ENSEIGNANT EN UNITÉ EDUCATIVE D'ACTIVITÉ DE JOUR

Code	Libellé
MDPH	ENSEIGNANT 1E DEGRE MAD MDPH
CRA	Enseignant ressource mis à disposition du Centre Ressource Autisme
ULEC	<u>ULIS HANDICAP Troubles du Spectre Autistique</u>
ULEC	ULIS HANDICAP Troubles du Spectre Autistique
UEM/UEE	ENSEIGNANT CLASSE SPECIALISEE
EDRP	EDUCATEUR ERPD
ISES	ENSEIGNANT EN SEGPA
ISIN	ENSEIGNANT 1D EDUCATEUR INTERNAT
MGHR	MAITRE RASED DOMINANTE RELATIONNELLE HORS RESEAU
RASE	MAITRE RASED DOMINANTE RELATIONNELLE
RASE	MAITRE RASED DOMINANTE PEDAGOGIQUE
REF	ENSEIGNANT 1E DEGRE REFERENT
SESD	POSTE SERVICE ENS SUIVI A DOMICILE
ULCG	UNITE LOCALISEE INCLUSION SCOLAIRE EN COLLEGE

LES POSTES DE CHARGÉ D'ÉCOLE

Pour accéder à titre définitif à ces postes, un enseignant sera nommé après avis favorable de l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Les professeurs des écoles stagiaires sont autorisés à solliciter ces postes.

Attention: Dans le cas où une école à classe unique passe à deux ou plusieurs classes, le chargé d'école conserve la direction de l'école mais doit demander et obtenir son inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur. Il dispose d'un délai d'un an pour régulariser sa situation.

CHARGÉ D'ÉCOLE Classe unique DE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

Conditions de candidature / Prérequis :								
☐ Liste d'aptitude aux fonctions de directeur								
□ CAFIPEMF		Admissible CAFIPEMF						
□ CAPPEI		Stagiaire CAPPEI						
□ Autre:	$\overline{\checkmark}$	Pas de prérequis						

Modalités de recrutement :

- ☑ Au barème
- ☐ Commission hors barème et classement
- ☑ Possibilité d'obtenir le poste <u>à titre provisoire</u>.

LES POSTES DE DIRECTION

Ces postes ne sont pas accessibles aux professeurs des écoles stagiaires dans le cadre de la phase informatisée du mouvement.

L'enseignant nommé sur une direction en école primaire comportant une ou plusieurs classes préélémentaires a la possibilité d'exercer en niveau élémentaire ou préélémentaire.

Le nombre de classes pour les directions est porté à titre indicatif.

DIRECTEUR ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE de 2 à 8 classes

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

DE

(Conditions de	candid	ature / Prérequis:				
$\overline{\checkmark}$	Liste d'aptitude a	ux fonctio	ns de directeur				
	CAFIPEMF		Admissible CAFIPEMF				
	CAPPEI		Stagiaire CAPPEI				
	Autre:		Pas de prérequis				
Mc	dalités de recr	utemen	<u>t</u> :				
✓	Au barème pour les écoles hors REP+/Cités Éducatives						
V	Commission hors barème et classement pour les écoles REP+ et relevant des territoires cités éducatives						
	Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.						
	Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le <u>site de la DSDEN59</u> ou par le biais de votre boîte I-Prof. Vous devez obligatoirement participer Au mouvement pour obtenir ce poste.						

☑ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si

défaut de prérequis pour les écoles hors REP+/CE

La direction d'une école à 9 classes et plus, pour laquelle une demi-décharge d'enseignement ou davantage est accordée, appelle la mise en œuvre de compétences spécifiques avérées, notamment dans les domaines du pilotage pédagogique et de la gestion des ressources humaines. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, par l'organisation et l'animation du travail en équipe.

La procédure d'appel à candidature pour ces postes à recrutement en dehors du barème a fait l'objet d'une publication complémentaire sur le site DSDEN 59.

Pour plus de détails, les candidats sont invités à se référer aux fiches de poste communiquées lors des appels à candidature sur postes à recrutement en dehors du barème.

En cas de candidatures multiples, les postes demandés devront être classés par les enseignants en fonction de leurs préférences.

DIRECTEUR ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE de 9 classes et plus

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

DE

	Conditions de candidature / Préreguis :					
V	Liste d'aptitude aux fo	onctio	ns de directeur			
	CAFIPEMF Admissible CAFIPEMF					
	CAPPEI Stagiaire CAPPEI					
	Autre: Pas de prérequis					
Mo	Modalités de recrutement :					
	Au barème					
V	Commission hors bare	ème e	t classement			
			umettre aux services par e mardi 20 février 2024 .			
	Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le <u>site de la DSDEN59</u> ou par le biais de votre boîte I-Prof. Vous devez obligatoirement participer Au mouvement pour obtenir ce poste.					
	Possibilité d'obtenir le	e post	te à titre provisoire si			
	défaut de prérequis.					

Ces postes ne sont pas accessibles aux professeurs des écoles stagiaires dans le cadre de la phase informatisée du mouvement.

L'enseignant nommé sur une direction en école primaire comportant une ou plusieurs classes préélémentaires a la possibilité d'exercer en niveau élémentaire ou préélémentaire.

Le nombre de classes pour les directions est porté à titre indicatif.

DIRECTEUR ÉCOLE MATERNELLE de 2 à 8 classes

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

DE

	Conditions	<u>de candidature</u>	<u>/ Préreguis</u> :
--	-------------------	-----------------------	----------------------

- ☑ Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- ☐ CAFIPEMF ☐ Admissible CAFIPEMF
- □ CAPPEI □ Stagiaire CAPPEI
- ☐ Autre : ☐ Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- ☑ Au barème pour les écoles hors REP+
- ☑ Commission hors barème et classement pour les écoles REP+ et relevant des territoires cités éducatives
- ☑ Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.

Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le <u>site de la DSDEN59</u> ou par le biais de votre boîte I-Prof.



Vous devez **obligatoirement** participer Au mouvement pour obtenir ce poste.

☑ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis pour les écoles hors REP+

La direction d'une école à 9 classes et plus, pour laquelle une demi-décharge d'enseignement ou davantage est accordée, appelle la mise en œuvre de compétences spécifiques avérées, notamment dans les domaines du pilotage pédagogique et de la gestion des ressources humaines. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, par l'organisation et l'animation du travail en équipe

La procédure d'appel à candidature pour ces postes à recrutement en dehors du barème fait l'objet d'une <u>publication</u> sur le site DSDEN 59.

Pour plus de détails, les candidats sont invités à se référer aux fiches de poste communiquées lors des appels à candidature sur postes à recrutement en dehors du barème.

En cas de candidatures multiples, les postes demandés devront être classés par les enseignants en fonction de leurs préférences.

DIRECTEUR ÉCOLE MATERNELLE de 9 classes et plus

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

DE

on	<u>ditions de cand</u>	<u>lidatu</u>	<u>ıre / Prérequis</u> :			
\checkmark	Liste d'aptitude aux	fonctio	ns de directeur			
	CAFIPEMF Admissible CAFIPEMF					
	CAPPEI Stagiaire CAPPEI					
	Autre: D Pas de prérequis					
Mo	<u>odalités de recru</u>	<u>iteme</u>	ent:			
] Au barème					
$\overline{\checkmark}$	Commission hors ba	ırème e	et classement			
			oumettre aux services par voie I <mark>rdi 20 février 2024</mark> .			
	Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le <u>site de la DSDEN59</u> ou par le biais de votre boîte I-Prof. Vous devez obligatoirement participer					
	Au mouvement pour obtenir ce poste.					
	Possibilité d'obtenir défaut de prérequis		ste à titre provisoire si			

Le candidat à la direction d'une école élémentaire d'application maîtrisera les différentes compétences du directeur d'école décrites dans le décret n°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école.

Il devra montrer sa capacité à :

- Assurer le pilotage pédagogique de l'équipe enseignante et la coordination de l'ensemble des personnels intervenant à l'école, pour garantir les cohérences et la continuité éducative.
- S'impliquer dans l'amélioration de la performance scolaire des élèves par l'analyse et l'expertise des performances de l'école tout en veillant à la nécessité de réduire les écarts (équité scolaire).
- · Contribuer à la réflexion didactique et pédagogique.
- Participer à l'accompagnement des classes à effectif réduit et à la mise en œuvre des plans français et mathématiques.
- Coordonner, sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale, l'action des maîtres formateurs de l'école.
- Gérer les interventions des EMF dans leurs missions au bénéfice de la DSDEN comme de l'INSPE.
- Entretenir des relations constructives avec les partenaires de l'école : parents, municipalité, INSPE, circonscription d'affectation, autres acteurs...
- Faciliter l'intégration des étudiants de l'INSPE ainsi que des stagiaires.
- Impulser au sein de l'école primaire et avec le collège, les liaisons nécessaires à la continuité des apprentissages.
- · Assurer les actes administratifs.

DIRECTEUR ÉCOLE APPLICATION ÉLÉMENTAIRE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

DE

Conditions de candidature / Prérequis :

- ☑ Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'application
- ☐ CAFIPEMF ☐ Admissible CAFIPEMF
- ☐ CAPPEI ☐ Stagiaire CAPPEI

Modalités de recrutement :

- ☐ Au barème
- ☑ Commission hors barème et classement

Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.

Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le <u>site de la DSDEN59</u> ou par le biais de votre boîte I-Prof.



Vous devez **obligatoirement** participer Au mouvement pour obtenir ce poste.

☐ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

Le candidat à la direction d'une école maternelle d'application maîtrisera les différentes compétences du directeur d'école décrites dans le décret n°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école.

Il devra montrer sa capacité à :

- Assurer le pilotage pédagogique de l'équipe enseignante et la coordination de l'ensemble des personnels intervenant à l'école, pour garantir les cohérences et la continuité éducative.
- S'impliquer dans l'amélioration de la performance scolaire des élèves par l'analyse et l'expertise des performances de l'école tout en veillant à la nécessité de réduire les écarts (équité scolaire).
- · Contribuer à la réflexion didactique et pédagogique.
- Participer à l'accompagnement des classes à effectif réduit et à la mise en œuvre des plans français et mathématiques.
- Coordonner, sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale, l'action des maîtres formateurs de l'école.
- Gérer les interventions des EMF dans leurs missions au bénéfice de la DSDEN comme de l'INSPE.
- Entretenir des relations constructives avec les partenaires de l'école : parents, municipalité, INSPE, circonscription d'affectation, autres acteurs...
- Faciliter l'intégration des étudiants de l'INSPE ainsi que des stagiaires.
- Impulser au sein de l'école primaire et avec le collège, les liaisons nécessaires à la continuité des apprentissages.
- · Assurer les actes administratifs.

DIRECTEUR ÉCOLE APPLICATION MATERNELLE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

DE

Conditions de candidature / Prérequis :

- ☑ Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'application
- ☐ CAFIPEMF ☐ Admissible CAFIPEMF
- ☐ CAPPEI ☐ Stagiaire CAPPEI

Modalités de recrutement :

- ☐ Au barème
- ☑ Commission hors barème et classement
- ☑ Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.

Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le <u>site de la DSDEN59</u> ou par le biais de votre boîte I-Prof.



Vous devez **obligatoirement** participer Au mouvement pour obtenir ce poste.

☐ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

EVOLUTION DES CONDITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DE DIRECTEUR D'ECOLE

Suite à la loi n°2021-1716 du 21 décembre 2021, l'inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école (LA DIR) est <u>valable 3 années</u>.

Ainsi, pour le mouvement départemental, seuls les enseignants étant inscrits sur les listes d'aptitudes 2024, 2023 et 2022 et ayant suivi une formation préalable à leur prise de fonction, pourront obtenir un poste de direction à titre définitif.

En revanche, les enseignants inscrits sur une LA antérieure ou égale à 2021 qui souhaitent obtenir un poste de direction à titre définitif doivent demander leur réinscription sur la LA lors de la saisie des vœux de direction.

Remarques:

- la demande de réinscription <u>ne concerne que les</u>
 <u>enseignants souhaitant obtenir une mobilité sur un</u>
 <u>poste de direction</u>. Ceux occupant actuellement un
 emploi de directeur d'école à titre définitif et n'ayant
 pas envisagé une mobilité ne sont pas tenus de
 demander une réinscription.
- les chargés d'école à classe unique ne sont pas concernés par ces nouvelles modalités, ce poste n'étant pas conditionné à l'inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école.
- pour les enseignants ayant été inscrits sur une liste d'aptitude d'un autre département, il convient d'informer le Bureau de la Gestion Collective (dsden59.dpep-bgc@ac-lille.fr) de votre inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école 2024, 2023 ou 2022 de votre département d'origine.

EVOLUTION DES CONDITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DE DIRECTEUR D'ECOLE

Situation 1:

Vous êtes inscrit(e) sur la liste d'aptitude de directeur d'école 2024, 2023 ou 2022 et vous demandez un poste de direction d'école de deux classes et plus. Aucune démarche particulière n'est demandée. Toutefois il sera nécessaire, si vous ne l'avez pas déjà effectuée de suivre la formation à la fonction de directeur d'école avant votre prise de fonction.

Situation 2:

Vous avez été inscrit(e) en 2021 ou antérieurement sur une liste d'aptitude de directeur d'école et vous demandez un poste de direction d'école de deux classes et plus.

+

Vous avez déjà exercé les fonctions de directeur d'école pendant 3 ans ou plus après votre inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école. Vous pouvez vous porter candidat(e) sur un poste de direction d'école (de deux classes et plus). Toutefois, vous devrez solliciter votre réinscription de droit sur la liste d'aptitude de directeur d'école dans le cadre du mouvement intradépartemental en suivant les étapes figurant <u>ici</u>.

EVOLUTION DES CONDITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DE DIRECTEUR D'ECOLE

Situation 3:

Vous avez été inscrit(e) en 2021 ou antérieurement sur une liste d'aptitude de directeur d'école.

+

Vous avez exercé les fonctions de directeur d'école pendant plus d'1 an mais moins de 3 ans (de manière continue ou non) après votre inscription sur liste d'aptitude.

Vous pouvez vous porter candidat(e) sur un poste de direction d'école (de deux classes et plus). Toutefois, vous devrez solliciter votre réinscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école dans le cadre du mouvement intradépartemental en suivant les étapes figurant <u>ici</u>.

Après votre demande de réinscription, l'avis motivé de votre IEN actuel sera sollicité. Si l'avis est favorable, vous serez réinscrit(e) sur liste d'aptitude durant 3 années et vous pourrez être affecté(e) à titre définitif sur un poste de direction (après avoir suivi une formation si elle n'a pas déjà été effectuée).

Si l'avis de l'IEN est défavorable, vous serez convoqué(e) devant une commission départementale qui émettra un avis favorable ou non à votre réinscription sur liste d'aptitude.

Situation 4:

Vous avez été inscrit(e) en 2021 ou antérieurement sur une liste d'aptitude de directeur d'école.

Н

Vous n'avez jamais exercé la fonction de directeur d'école ou moins d'une année après votre inscription sur liste d'aptitude.

Votre inscription sur la LA DIR est périmée. Vous ne pouvez pas obtenir une affectation à titre définitif sur un poste de direction. Vous ne pouvez pas demander une réinscription lors des opérations de mobilité. Vous pourrez déposer une nouvelle candidature lors de la campagne LA DIR 2025 débutant en septembre 2024.

EVOLUTION DES CONDITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DE DIRECTEUR D'ECOLE

La demande de réinscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école s'effectue lors de la saisie d'un vœu de direction.



- 1) Complétez votre demande (saisie obligatoire):
- -Dans la partie « commentaire », vous devez préciser en quelle année et dans quel département vous avez obtenu votre liste d'aptitude ainsi que le nombre d'années durant lesquelles vous avez exercé en qualité de directeur/directrice d'école.
- Dans la rubrique « durée d'exercice », indiquez si vous avez exercé « entre 1 et 3 ans » ou « 3 ans et plus » les fonctions de directeur d'école.
- 2) Validez votre demande. Vous pourrez ensuite, en consultant l'application ou sur les accusés de réception, prendre connaissance de l'avancement de votre demande selon les 3 statuts possibles « en cours », « accepté » ou « refusé ».

Votre demande de réinscription de droit sur	la liste d'aptitude de directeur d'école
Demande de réinscription de droit sur la liste d'aptitude de directeur d'école	En cours
Commentaire (i)	
Durée d'exercice	O J'ai déjà exercé trois ans en tant que directeur d'école O J'ai exercé moins de trois ans en tant que directeur d'école
	Annule Valider

Les décharges de direction correspondent à des postes d'enseignants.

Ne sont concernés que les postes de décharge complète de directeurs.

Les affectations sur ces postes d'enseignants sont prononcées à titre définitif dans les écoles élémentaires et maternelles.

Dans les écoles d'application ou les établissements spécialisés, les affectations sont prononcées à titre provisoire ou définitif selon le titre détenu.

Les autres décharges de direction ne sont pas proposées au mouvement, elles sont occupées par des titulaires de secteur ou des enseignants restés sans poste à l'issue du mouvement informatisé.

COMPENSATION DÉCHARGE DIRECTEUR

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

DCOM

Conditions de can	<u>didat</u>	ure / Prérequis:
☐ Liste d'aptitude	aux f	onctions de directeur
☐ CAFIPEMF		Admissible CAFIPEMF
☐ CAPPEI		Stagiaire CAPPEI
☐ Autre:	\checkmark	Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- ☑ Au barème
- ☐ Commission hors barème et classement
- ☐ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

Tout enseignant obtenant une affectation dans une école comportant plusieurs classes élémentaires doit se rapprocher de celle-ci pour connaître le niveau d'enseignement dont il aura la charge. C'est en effet le directeur, après avis du conseil des maîtres, qui met en œuvre l'organisation pédagogique de l'établissement.

En école primaire (E.P.PU), l'affectation est faite indifféremment sur classe maternelle ou élémentaire selon la composition de l'école.



Ceux qui ne souhaitent exercer que dans le niveau élémentaire sont invités à ne postuler que pour des écoles élémentaires (E.E.PU).

ENSEIGNANT CLASSE ÉLÉMENTAIRE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ECEL**

Conditions de candidature / Préreguis :

☐ Liste d'aptitude aux	x fonct	tions de directeur
☐ CAFIPEMF		Admissible CAFIPEMF
□ CAPPEI		Stagiaire CAPPEI
□ Autre:	V	Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

\checkmark	Au barème
	Commission hors barème et classement
	Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire s défaut de prérequis.

Tout enseignant obtenant une affectation dans une école comportant plusieurs classes maternelles doit se rapprocher de celle-ci pour connaître le niveau d'enseignement dont il aura la charge. C'est en effet le directeur, après consultation du conseil des maîtres, qui met en œuvre l'organisation pédagogique de l'établissement.

En école primaire (E.P.PU), l'affectation est faite indifféremment sur classe maternelle ou élémentaire selon la composition de l'école.



Ceux qui ne souhaitent exercer que dans le niveau maternel sont invités à ne postuler que pour des écoles maternelles (E.M.PU).

ENSEIGNANT CLASSE PRÉÉLÉMENTAIRE

ECMA

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

Conditions de candidature / Préreguis :

	Liste	ď	aptitude	aux	fonctions	de	directeur
--	-------	---	----------	-----	-----------	----	-----------

☐ CAFIPEMF		Admissible CAFIPEMF
------------	--	---------------------

L CALLE		CAPPEI			Stagiaire	CAPPE
---------	--	--------	--	--	-----------	-------

☐ Autre: ☑ Pas de prérequi		Autre:	\checkmark	Pas	de	prérec	uis
----------------------------	--	--------	--------------	-----	----	--------	-----

Modalités de recrutement:

	A	1 ×
\mathbf{V}	Au	barème

	<u> </u>	1 1 N	4 1
1 1	(ommission	hors bareme	e et classement
		HOLD DUICHIN	s ct classerren

Possibilité d'obtenir le	poste	à titre	provisoire	Si
défaut de prérequis.				

Les enseignants titulaires du CAFIPEMF, exerçant ou non en classe d'application, peuvent solliciter un poste d'application. Ils seront nommés à **titre définitif** et bénéficieront d'une rémunération en qualité d'Enseignant Maître Formateur (EMF) et d'une décharge à hauteur de 33%.

Les enseignants non titulaires du CAFIPEMF peuvent solliciter un poste d'application. Ils seront nommés à titre provisoire, pour une durée maximale de 5 ans et seront rémunérés en qualité d'enseignant non spécialisé. Ils ne bénéficieront pas d'une décharge EMF.

ENSEIGNANT CLASSE D'APPLICATION ÉLÉMENTAIRE ou MATERNELLE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **EAPL**, **EAPM**

Conditions de candidature / Prérequis :						
☐ Liste d'aptitude aux fonctions de directeur						
☑ CAFIPEMF	V	Admissible CAFIPEMF				
□ CAPPEI		Stagiaire CAPPEI				
□ Autre:						

Modalités de recrutement :

- ✓ Au barème
- □ Commission hors barème et classement
- ☑ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

Ces postes permettent une affectation à titre définitif sur une circonscription ciblée. Tout en conservant l'acquis de leur nomination à titre définitif sur un poste de titulaire au sein d'une circonscription, les enseignants sont délégués sur des rompus de services vacants (ex : décharge de directeur, temps partiel, etc.). Il est possible, qu'en cas d'indisponibilité de rompus de service vacants au sein d'une circonscription, et uniquement dans ce cas-là, l'enseignant soit délégué sur un poste entier vacant (enseignant élémentaire, maternelle, brigade de remplacement)

Ces affectations à l'année seront prononcées, sur proposition de l'IEN, prioritairement dans la circonscription de rattachement mais aussi, et tant que de besoin et dans l'intérêt du service dans les circonscriptions voisines.

TITULAIRE SECTEUR

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : TS

Conditions de candidature / Prére	<u>quis</u> :
☐ Liste d'aptitude aux fonctions de directeur	

CAFIPEMF	Admissible CAFIPEMF
CAPPEI	Stagiaire CAPPEI

☐ Autre : ☑ Pas de prérequis

Modalités de recrutement:

☑ Au barème

☐ Commission hors barème et classement

☐ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

Les postes de brigade formation continue sont rattachés à des circonscriptions. Les personnels effectuent des remplacements sur tout type de poste pour permettre aux enseignants titulaires de la classe de suivre des formations.

La zone géographique d'intervention est le département.

Les emplois de titulaires départementaux qui effectuent des remplacements impliquent donc <u>une nécessaire mobilité</u>.

ATTENTION: Compte tenu des contraintes de service, les titulaires remplaçants qui demandent à exercer à temps partiel sur autorisation ne peuvent conserver leur poste. Ils ont l'obligation de participer au mouvement afin d'obtenir une affectation sur d'autres fonctions, s'ils souhaitent pouvoir bénéficier d'un service à temps partiel. Dans le cas contraire, le temps partiel ne sera pas accordé.

Les enseignants chargés de remplacement sont autorisés à solliciter un service à **temps partiel de droit**. Ils seront alors affectés **d'office** sur un support de poste disponible d'une autre nature. Ils retrouveront leur poste de remplaçant à la rentrée suivante, à condition d'exercer à temps complet.

Les personnels, souhaitant exercer à temps partiel sur autorisation, ne peuvent pas demander au mouvement un poste de titulaire remplaçant.

REMPLAÇANT STAGE FORMATION CONTINUE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : TD

Conditions de candidature / Prérequis :				
☐ Liste d'aptitude aux fonctions de directeur				
□ CAFIPEMF		Admissible CAFIPEMF		
□ CAPPEI		Stagiaire CAPPEI		
□ Autre:	\checkmark	Pas de prérequis		

Modalités de recrutement :

- ☑ Au barème
- ☐ Commission hors barème et classement
- ☐ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

Le principe fondamental des emplois de titulaire remplaçant est d'éviter les interruptions de service des enseignants et d'assurer au mieux pour les élèves la continuité pédagogique.

L'attention des personnels est attirée sur le contrat inhérent à l'engagement dans les fonctions de titulaire remplaçant. L'enseignant nommé sur ce type de poste s'engage à effectuer tous les remplacements qui lui sont demandés, quels que soient le lieu, les moyens de transport et le niveau d'enseignement à assurer.

Les emplois de titulaire remplaçant impliquent donc une nécessaire mobilité.

Les titulaires remplaçants de la brigade départementale de remplacement ont vocation à assurer le remplacement des enseignants en congé maladie, maternité ou en stage de formation continue. Ils peuvent être appelés à effectuer des remplacements dans l'ensemble du département afin d'assurer la continuité pédagogique.

ATTENTION: Compte tenu des contraintes de service, les titulaires remplaçants qui demandent à exercer à temps partiel sur autorisation ne peuvent conserver leur poste. Ils ont l'obligation de participer au mouvement afin d'obtenir une affectation sur d'autres fonctions, s'ils souhaitent pouvoir bénéficier d'un service à temps partiel. Dans le cas contraire, le temps partiel ne sera pas accordé.

Les enseignants chargés de remplacement sont autorisés à solliciter un service à **temps partiel de droit**. Ils seront alors affectés **d'office** sur un support de poste disponible d'une autre nature. Ils retrouveront leur poste de remplaçant à la rentrée suivante, à condition d'exercer à temps complet.

Les personnels, souhaitant exercer à temps partiel sur autorisation, ne peuvent pas demander au mouvement un poste de titulaire remplaçant.

TITULAIRE REMPLAÇANT

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : TR

Conditions de candidature / Prérequis :						
☐ Liste d'aptitude	aux fon	ctions de directeur				
☐ CAFIPEMF		Admissible CAFIPEMF				
☐ CAPPEI		Stagiaire CAPPEI				
☐ Autre:	$\overline{\checkmark}$	Pas de prérequis				
Modalités de recrutement :						
☑ Au barème						
□ Commission hors harème et classement						

☐ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si

défaut de prérequis.

Les postes de brigade REP+ sont rattachés à des circonscriptions. Les personnels effectuent des remplacements sur un ou plusieurs réseaux dans des écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée.

Dans le cadre du mouvement départemental 2024, les enseignants qui formuleront un ou des vœux sur des postes de titulaire remplaçant concerné par le dispositif, obtiendront leur affectation à titre définitif à l'issue du mouvement informatisé sauf avis défavorable de l'IEN de la circonscription d'origine.

ATTENTION: Compte tenu des contraintes de service, les titulaires remplaçants qui demandent à exercer à temps partiel sur autorisation ne peuvent conserver leur poste. Ils ont l'obligation de participer au mouvement afin d'obtenir une affectation sur d'autres fonctions, s'ils souhaitent pouvoir bénéficier d'un service à temps partiel. Dans le cas contraire, le temps partiel ne sera pas accordé.

Les enseignants chargés de remplacement sont autorisés à solliciter un service à **temps partiel de droit**. Ils seront alors affectés **d'office** sur un support de poste disponible d'une autre nature. Ils retrouveront leur poste de remplaçant à la rentrée suivante, à condition d'exercer à temps complet.

Les personnels, souhaitant exercer à temps partiel sur autorisation, ne peuvent pas demander au mouvement un poste de brigade REP+.

REMPLAÇANT BRIGADE REP+

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : TR

Conditions de candidature / Prérequis :					
☐ Liste d'aptitude	aux fon	ctions de directeur			
□ CAFIPEMF		Admissible CAFIPEMF			
□ CAPPEI		Stagiaire CAPPEI			
☐ Autre:	V	Pas de prérequis			
Modalités de recrutement :					
☑ Au barème					

☐ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si

☐ Commission hors barème et classement

défaut de préreguis.

Les postes de brigade ASH sont implantés dans les circonscriptions de l'ASH. Les personnels effectuent en priorité des remplacements en SEGPA, en EREA, en ULIS école, en ULIS collège et en établissements spécialisés (IME, CAMPS, ITEP, CEF, MECS, CMPP, maison d'enfants....).

Dans la liste générale des postes, la discipline G0147 ASH permet de différencier l'exercice du poste de titulaire remplaçant en circonscription ASH.

<u>ATTENTION</u>: Compte tenu des contraintes de service, les titulaires remplaçants qui demandent à exercer à temps partiel sur autorisation ne peuvent conserver leur poste. Ils ont l'obligation de participer au mouvement afin d'obtenir une affectation sur d'autres fonctions, s'ils souhaitent pouvoir bénéficier d'un service à temps partiel. Dans le cas contraire, le temps partiel ne sera pas accordé.

Les brigades ASH sont autorisées à solliciter un service à temps partiel de droit. Ils seront alors affectés d'office sur un support de poste disponible d'une autre nature. Ils retrouveront leur poste de remplaçant à la rentrée suivante, à condition d'exercer à temps complet.

Les personnels, souhaitant exercer à temps partiel sur autorisation, ne peuvent pas demander au mouvement un poste de titulaire remplacant.

REMPLAÇANT ASH

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : TR

Conditions de candidature / Prérequis :				
☐ Liste d'aptitude aux fonctions de directeur				
□ CAFIPEMF		Admissible CAFIPEMF		
□ CAPPEI		Stagiaire CAPPEI		
□ Autre:	$\overline{\checkmark}$	Pas de prérequis		

Modalités de recrutement :

- ☑ Au barème
- ☐ Commission hors barème et classement
- ☐ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

LES POSTES D'ÉQUIPE DE CIRCONSCRIPTION

L'enseignant référent pour les usages du numérique accompagne les enseignants et les équipes d'école :

- Met en œuvre dans le contexte ordinaire de la classe et dans tous les domaines d'apprentissage des situations pédagogiques intégrant les usages du numérique et contribuant à la validation des compétences inscrites aux programmes,
- · Vient en soutien aux projets spécifiques des circonscriptions.
- Organise le recensement et la diffusion, en lien avec l'IEN, des pratiques et des démarches pédagogiques efficaces avec le numérique.
- · Contribue à la formation des enseignants :
- Participe à l'élaboration, la conception et la mise en œuvre des actions de formation inscrites dans le plan de formation continue de la circonscription et dans le plan départemental (Journées départementales du Numérique, Forums numériques...)
- Participe à la formation initiale et continue des directeurs d'école sur les outils de gestion, de pilotage et les usages pédagogiques du numérique.
- · Aide et conseille pour la mise en œuvre de la politique éducative :
- Accompagne les écoles dans les domaines juridique et déontologique liés à l'usage du numérique éducatif.
- Contribue au déploiement des dispositifs de politiques éducatives à rayonnement académique et départemental (mise en place de l'ENT, plans ENIR, ...)
- Met en œuvre les conditions de passation des dispositifs d'évaluation des élèves sur support numérique. (ELAINE, enquêtes DEPP...)
- · Aide à la réalisation des outils de pilotage pour la circonscription.

ENSEIGNANT RÉFÉRENT POUR LES USAGES DU NUMERIQUE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : AINF

Conditions de candidature / Prérequis :					
□ Li	☐ Liste d'aptitude aux fonctions de directeur				
	AFIPEMF		Admissible CAFIPEMF		
□ C/	APPEI		Stagiaire CAPPEI		
□ Au	utre:	V	Pas de prérequis		
<u>Modal</u>	ités de recrutement :				
□ Au	☐ Au barème				
☑ Co	☑ Commission hors barème et classement				
Fiche de candidature à soumettre aux services par voie					
	hiérarchique avant le mardi 20 février 2024 . Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée				
Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le <u>site de la DSDEN59</u> ou par le biais de votre boîte I-					
		SUENDS	ou par le blais de volre boile i-		
	Prof.	و المحمد الما			
			pirement participer		
	Au mouveme	ent pou	ır obtenir ce poste.		
□ Po	☐ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de pré-				
re	quis.				

LES POSTES D'ÉQUIPE DE CIRCONSCRIPTION

Le conseiller pédagogique généraliste :

- Contribue à l'application des programmes de l'école primaire et à la mise en œuvre des priorités nationales, académiques et départementales. Dans ce cadre, il accompagne la mise en œuvre du plan d'actions de la circonscription et assure le suivi des dossiers confiés par l'Inspecteur de l'Education Nationale.
- Participe au suivi et à la formation des enseignants, notamment des professeurs des écoles stagiaires et débutants.
- Contribue à l'amélioration des résultats des élèves par l'analyse et l'expertise des performances des écoles.
- Apporte son expérience à la réflexion didactique et pédagogique.
- Traite des aspects administratifs et logistiques en liaison avec le secrétariat de la circonscription et les services de la Direction des services départementaux de l'Education nationale.
- Conçoit des ressources pédagogiques.
- Assure la continuité éducative entre le premier et le second degré dans la logique du socle commun des connaissances, des compétences et de la culture de la maternelle au collège.
- Accompagne les projets départementaux et/ou partenariaux.
- Les conseillers pédagogiques peuvent éventuellement être spécialisés dans les domaines suivants: éducation physique et sportive, éducation musicale, arts visuels, langues vivantes et technologies de l'information.

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE GÉNÉRALISTE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : CPC

Conditions de candidature / Prérequis :					
☐ Liste d'aptitude aux	☐ Liste d'aptitude aux fonctions de directeur				
☑ CAFIPEMF	$\overline{\checkmark}$	Admissible CAFIPEMF (nommé à titre provisoire)			
□ CAPPEI		Stagiaire CAPPEI			
□ Autre:		Pas de prérequis			
Modalités de recru	itemer	nt:			
□ Au barème					
✓ Commission hors barème et classement					
Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.					
Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le <u>site de la DSDEN59</u> ou par le biais de votre boîte I-Prof. Vous devez obligatoirement participer Au mouvement pour obtenir ce poste. Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si					
défaut de prérequis.					

LES POSTES D'ÉQUIPE DE CIRCONSCRIPTION

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE AVEC UNE SPÉCIALITÉ

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : CPEM, CPEP, CPAP,

de votre boîte I-Prof.

défaut de prérequis.

CPLV, CPTI

Le conseiller pédagogique peut éventuellement être spécialisé dans divers domaines :

- Education musicale (CPEM)
- Education physique et sportive (CPEP)
- Langues vivantes (CPLV)
- Arts plastiques (CPAP)
- Technologies de l'information (CPTI)

Ces postes sont implantés au sein d'une circonscription. L'enseignant intervient sur l'ensemble d'un bassin d'éducation. Dans ce cas de figure, il devra être titulaire du CAFIPEMF dans l'option correspondant à la spécialité du poste (exemple : conseiller pédagogique éducation musicale = CAFIPEMF option éducation musicale).

	nditions de can Liste d'aptitude aux		ure / Prérequis :	
V	CAFIPEMF	\checkmark	Admissible CAFIPEMF	
	CAPPEI		Stagiaire CAPPEI	
	Autre:		Pas de prérequis	
Mo	odalités de recri	uteme	ent:	
	Au barème			
V	Commission hors ba	arème (et classement	
V	Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.			
	Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le site de la DSDEN59 ou par le biais			

Vous devez **obligatoirement** participer

Au mouvement pour obtenir ce poste.

Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si

Les enseignants interviennent dans les 1er et 2nd degrés, en appui des équipes enseignantes et des projets locaux.

Placé sous l'autorité conjointe des responsables des réseaux REP+ (IEN, chef d'établissement et IA-IPR référent), le coordonnateur est chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par ces co-responsables et d'aider ces derniers dans l'exécution de leurs missions. Il assure des missions administratives et d'ordre pédagogique.

COORDONNATEUR RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE (ANIMATION SOUTIEN)

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : ASOU

Conditions de candidature / Prérequis:					
☐ Liste d'aptitude au	☐ Liste d'aptitude aux fonctions de directeur				
□ CAFIPEMF		Admissible CAFIPEMF			
□ CAPPEI		Stagiaire CAPPEI			
□ Autre:	V	Pas de prérequis			
Modalités de reci	ruteme	ent:			
□ Au barème					
☑ Commission hors barème et classement					
☑ Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique <u>avant le mardi 20 février 2024</u> .					
Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le <u>site de la DSDEN59</u> ou par le biais de votre boîte I-Prof. Vous devez obligatoirement participer Au mouvement pour obtenir ce poste.					
☐ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si					

Etre délégué-e départemental-e USEP nécessite une connaissance du milieu scolaire et de la pédagogie, mais également une connaissance de la vie associative et sportive.

Le-la délégué-e départemental-e USEP possède (ou s'engage à acquérir) des connaissances sur le mouvement, ses valeurs, son histoire et son organisation.

DÉLÉGUÉ-E DÉPARTEMENTAL-E

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : (USEP)

Conditions de candidature / Prérequis :

- ☐ Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
 - ☐ CAFIPEMF ☐ Admissible CAFIPEMF
 - ☐ CAPPEI ☐ Stagiaire CAPPEI
 - ☐ Autre : ☐ Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- ☐ Au barème
- ☑ Commission hors barème et classement
- ☑ Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique <u>avant le mardi 20 février 2024</u>.

Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le <u>site de la DSDEN59</u> ou par le biais de votre boîte I-Prof.



Vous devez **obligatoirement** participer Au mouvement pour obtenir ce poste.

☐ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

Les dispositifs relais (classes et ateliers relais) accueillent de façon temporaire des élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation : absentéisme non justifié aboutissant à des exclusions temporaires ou définitives d'établissements, mais aussi extrême passivité. Le projet pédagogique et éducatif de la classe relais est élaboré conjointement entre les divers partenaires pédagogiques, éducatifs, sociaux et de santé.

L'enseignant coordonnateur de la classe relais se voit donc confier plusieurs missions :

Enseigner les fondamentaux du socle commun à un public hétérogène, en proposant une forte individualisation des parcours et une pédagogie différenciée au sein du groupe classe. Concevoir des emplois du temps évolutifs, adaptés au cas par cas.

Travailler en étroite collaboration avec les équipes des collèges d'origine des jeunes.

Participer aux commissions d'admission et de sortie, réunions de synthèse et comités de pilotage.

Accueillir, informer et impliquer les familles.

Assurer un suivi à long terme des jeunes entrés sur la classe relais.

Participer aux actions de formation organisées dans le cadre du plan académique de formation.

ENSEIGNANT EN CLASSE RELAIS

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **CLR**

Conditions de candidature / Préreguis :						
☐ Liste d'aptitude aux fonctions de directeur						
□ CAFIPEMF □ Admissible CAFIPEMF						
□ CAPPEI □ Stagiaire CAPPEI						
☐ Autre: ☑ Pas de prérequis						
Modelités de resrutement :						
<u>Modalités de recrutement</u> :						
☐ Au barème						
☑ Commission hors barème et classement						
Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024 .						
Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le <u>site de la DSDEN59</u> ou par le biais de votre boîte I-Prof. Vous devez obligatoirement participer Au mouvement pour obtenir ce poste.						
☐ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.						

L'enseignant nommé sur ce poste peut être amené à enseigner dans plusieurs écoles.

Une certification en français langue seconde et/ou une formation FLE/FLS/FLSCO (licence ou maîtrise FLE, Master FLE...) et/ou une expérience d'enseignement du français à l'étranger ou à des élèves nouveaux arrivants en France est souhaitée pour candidater sur ce type de poste.

UNITÉ PEDAGOGIQUE POUR ÉLÈVE ALLOPHONE ARRIVANT

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **IEEL**

<u>C</u> (<u>onditions de ca</u>	ndida	ture / Prérequis:		
	Liste d'aptitude aux	c fonctio	ns de directeur		
	CAFIPEMF		Admissible CAFIPEMF		
	CAPPEI		Stagiaire CAPPEI		
	Autre:	V	Pas de prérequis		
Mo	<u>odalités de recr</u>	uteme	ent:		
] Au barème				
V	Commission hors barème et classement				
	Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.				
	Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le <u>site de la DSDEN59</u> ou par le biais de votre boîte I-Prof.				
	Vous devez obligatoirement participer Au mouvement pour obtenir ce poste.				
	☐ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.				

La mission du conseil CASNAV fait référence aux trois axes des missions du CASNAV conformément à la circulaire n° 2012-143 du 2-10-2012 et comporte les activités suivantes :

Contribuer au pilotage, aux organisations, à l'évaluation des dispositifs académiques, et à la tenue du tableau de bord académique; Contribuer au recensement des moyens spécifiques et répartition sur le territoire;

Mettre en œuvre la politique et les stratégies arrêtées au niveau académique ;

Etre l'interlocuteur direct des acteurs de terrain sur toutes les questions liées à la scolarisation des élèves allophones et à celles des élèves issus de familles itinérantes ;

Participer aux jurys de la certification complémentaire en Français Langue Seconde ;

Coopérer avec les partenaires institutionnels et associatifs de l'école Etre acteur de l'inclusion scolaire des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (évaluations linguistiques et scolaires, montage des projets personnalisés de scolarisation, conseils pédagogiques aux enseignants);

Accompagner les dispositifs d'Unités Pédagogiques des Elèves Allophones Arrivants et Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (UPE2A) sur le plan pédagogique ;

Participer à la formation continue des enseignants en charge des élèves allophones nouvellement arrivés en France ou des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs ;

Evaluer les Elèves Allophones Nouvellement Arrivés sur un secteur défini par le fonctionnement du service ;

Rechercher et produire des outils pédagogiques et d'ingénierie éducative Contribuer à l'actualisation du site internet du CASNAV.

ANIMATEUR CASNAV

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ACAS**

Co	nditions de candidatu	ıre / P	rérequis:		
	Liste d'aptitude aux fond	tions de	e directeur		
	CAFIPEMF		Admissible CAFIPEMF		
	CAPPEI		Stagiaire CAPPEI		
	Autre:	$\overline{\checkmark}$	Pas de prérequis		
-					
Mo	dalités de recrutement	:			
	Au barème				
V	Commission hors barème et classement				
	Fiche de candidature à soumettre aux services par voie				
	hiérarchique avant le mardi 20 février 2024 .				
	Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée				
	2024 sur le <u>site de la DSDEN59</u> ou par le biais de votre boîte I-				
	Prof.				
	Vous devez obligatoirement participer Au mouvement pour obtenir ce poste.				
	Possibilité d'obtenir le p	oste à 1	titre provisoire si défaut de pré-		

requis.

Un poste d'enseignant du 1er degré est implanté en Unité Educative d'Activité de Jour (UEAJ).

L'UEAJ permet de proposer un parcours individualisé à des jeunes sous-main de justice.

L'établissement a pour mission de développer une action éducative structurée par des objectifs d'insertion scolaire et professionnelle, dont la visée est de permettre l'intégration ou le retour dans des dispositifs classiques ou spécialisés de scolarité ou de formation.

Une attention particulière est portée au soutien de la continuité des parcours des jeunes. La plupart sont en rupture scolaire avec un niveau en-deçà des prérequis pour accéder aux dispositifs classiques.

ENSEIGNANT EN UNITÉ EDUCATIVE D'ACTIVITÉ DE JOUR

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **UEAJ**

Co	Conditions de candidature / Prérequis :					
	Liste d'aptitude aux fonct	ions d	e directeur			
	CAFIPEMF		Admissible CAFIPEMF			
	CAPPEI		Stagiaire CAPPEI			
	Autre:		Pas de prérequis			
M	odalités de recrutement :					
	Au barème					
V	☑ Commission hors barème et classement					
	Fiche de candidature à soumettre aux services par voie					
	hiérarchique avant le mardi 20 février 2024 .					
	Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée					
	2024 sur le <u>site de la DSDEN59</u> ou par le biais de votre boîte I-					
	Prof. Vous devez obligatoirement participer					
	Au mouvement pour obtenir ce poste.					
	☐ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de pré- requis.					

L'enseignant mis à disposition de la MDPH aura pour principales missions :

Evaluation de la situation:

- Préparer et orienter les dossiers pour le passage en évaluation de premier et deuxième niveau.
- Participer à l'évaluation de premier niveau et deuxième niveau.
- Participer aux équipes pluridisciplinaires en veillant à l'harmonisation et à l'équité de traitement des situations des personnes handicapées.
- Veiller à la transmission du dossier vers le service instruction et s'assurer de la bonne compréhension des propositions en liaison avec les agents d'instruction.
- Donner les éléments nécessaires au service relations aux usagers pour répondre aux demandes d'accueil physique et téléphonique.

Logistique de l'évaluation

- Planifier les réunions des équipes pluridisciplinaires et assurer leur secrétariat.
- Planifier les convocations et visites à domicile assurées par les membres de l'équipe pluridisciplinaire.
- Gérer les demandes de pièces complémentaires nécessaires à l'évaluation et leur suivi.
- Gérer la prescription et le suivi des sollicitations des partenaires pour l'évaluation des personnes handicapées.
- Assurer le suivi des vacations réalisées par certains membres de l'équipe pluridisciplinaire (ex.: médecin) et transmettre pour paiement au service des Ressources Humaines.
- · Présenter certains dossiers en CDAPH.

ENSEIGNANT MIS A DISPOSITION DE LA MDPH

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : MDPH

Conditions de candidature / Prérequis :							
☐ Liste d'aptit	☐ Liste d'aptitude aux fonctions de directeur						
□ CAFIPEMF	CAFIPEMF Admissible CAFIPEMF						
□ CAPPEI		Stagiaire CAPPEI					
□ Autre:	✓	Pas de prérequis					
Modalités de re	crutement :						
□ Au barème	☐ Au barème						
☑ Commission	☑ Commission hors barème et classement						
Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024 . Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le <u>site de la DSDEN59</u> ou par le biais de votre boîte I-Prof.							
	Vous devez obligatoirement participer Au mouvement pour obtenir ce poste.						
☐ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de pré-							

requis.

Dans le cadre des missions du centre ressource autisme (CRA) et de la stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neuro-développement, un enseignant ressource est affecté au CRA Nord-Pas-de-Calais.

Membre de l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, il prend une part active à la réflexion collective, apporte un appui de proximité aux acteurs de l'autisme, participe l'élaboration et à la construction de projets d'accompagnement personnalisé, en lien avec les différents professionnels de l'éducation Nationale, soutient l'inclusion scolaire et l'accès à la formation des élèves avec troubles de spectre de l'autisme. Les missions de cet enseignant ressource sont articulées autour des priorités suivantes :

- participation à l'évaluation de la situation scolaire
- appui méthodologique et expertise
- -participation à l'animation de groupes de travail et d'échanges de pratiques
- -participation aux actions de formation initiale et continue

Enseignant ressource mis à disposition du Centre Ressource Autisme

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : (CRA)

Co	<u>onditions de ca</u>	<u>ndida</u>	ture / Prérequis:			
	Liste d'aptitude aux	fonctio	ns de directeur			
	CAFIPEMF		Admissible CAFIPEMF			
$\overline{\checkmark}$	CAPPEI		Stagiaire CAPPEI			
	Autre:		Pas de prérequis			
Mo	dalités de recrutement	•				
	□ Au barème					
\checkmark	☑ Commission hors barème et classement					
Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.						
	Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le <u>site de la DSDEN59</u> ou par le biais de votre boîte I-Prof.					
Vous devez obligatoirement participer Au mouvement pour obtenir ce poste.						
☐ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis						

L'enseignant affecté dans une unité localisée d'inclusion scolaire est une personne ressource en matière d'éducation inclusive au sein de son école.

Il met en œuvre les parcours individualisés des élèves dans une perspective d'inclusion affirmée et de réponses souples, évolutives et adaptées à leurs besoins spécifiques.

Il coordonne les activités pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé de scolarisation.

L'enseignant favorise également l'inclusion et la participation aux activités éducatives, culturelles et sportives organisées par l'école.

Diverses spécialités composent ce type de poste :

ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ DANS UNE ULIS ÉCOLE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ULEC**

Conditions de candidature / Préreguis :

	Liste d'aptitude aux fo	nction	ns de directeur
	CAFIPEMF		Admissible CAFIPEMF
V	CAPPEI	\checkmark	Stagiaire CAPPEI
	Autre:		Pas de préreguis

Modalités de recrutement :

- ✓ Au barème
- ☑ Commission hors barème et classement : uniquement pour ULEC TSA
- ✓ Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.
 Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le site de la DSDEN59 ou par le biais de votre boîte I-Prof.



☑ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis, sauf ULEC TSA

L'enseignant aura pour missions principales de :

- Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves, dans la classe de référence et lors des regroupements dans le dispositif, dans une perspective d'inclusion affirmée et de réponses souples, évolutives et adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif
- Mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées, des dispositions matérielles spécifiques visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé de scolarisation.
- Permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale des élèves
- Développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie scolaire et l'amélioration des capacités de communication, même lorsque les acquis des élèves sont très réduits
- Coordonner l'action des AESH attachés au dispositif
- Concevoir et coordonner les emplois du temps des élèves et les interventions des partenaires
- Evaluer les actions conduites.

ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ ULIS TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme)

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ULEC**

Co	<u>nditions de cano</u>	lidatu	re / Préreguis:		
	Liste d'aptitude aux f	onction	s de directeur		
	CAFIPEMF		Admissible CAFIPEMF		
\checkmark	CAPPEI	\checkmark	Stagiaire CAPPEI		
	Autre:		Pas de prérequis		
- 4.4		1			
MC	<u>odalités de recru</u>	<u>ıteme</u>	ent:		
] Au barème				
\checkmark	☑ Commission hors barème et classement				
	Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.				
Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le <u>site de la DSDEN59</u> ou par le biais de votre boîte I-Prof.					
	Vous devez obligatoirement participer Au mouvement pour obtenir ce poste.				
	Possibilité d'obteni	r le po	ste à titre provisoire si		

défaut de préreguis.

ENSEIGNANT CLASSE SPÉCIALISÉE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

UEM, UEE

Les enseignants nommés sur ce type de poste exercent dans différents établissements et services spécialisés qui sont :

- Instituts Médico-Educatifs (IME);
- Instituts Médico-Professionnels (IMPro);
- Instituts d'Education Motrice (IEM);
- · Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP);
- Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) ;
- · Hôpital et hôpital de jour (postes hors barème).

L'enseignant mis à la disposition de l'association qui gère l'établissement travaille dans le cadre d'une convention définissant les conditions dans lesquelles l'enseignement est dispensé aux enfants ou adolescents accueillis.

<u>Attention, sujétions particulières</u>: Les candidats aux postes de professeurs des écoles, ouverts dans les établissements recevant des enfants malades ou en situation de handicap, doivent impérativement s'informer auprès de leur circonscription ASH et des directeurs d'établissements spécialisés, afin de connaître les conditions particulières de fonctionnement de ces postes (horaires, congés, heures de sujétions spéciales, etc.).

Conditions de ca	ndic	<u>lature / Prérequis</u> :
☐ Liste d'aptitude	aux 1	fonctions de directeur
☐ CAFIPEMF		Admissible CAFIPEMF
☑ CAPPEI	V	Stagiaire CAPPEI
☐ Autre:		Pas de prérequis

Modalités de recrutement :

- ☑ Au barème (sauf postes en hôpital et hôpital de jour)
- ☐ Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis (sauf hôpital et hôpital de jour)

Les enseignants non titulaires d'un titre professionnel spécialisé peuvent solliciter un poste d'instituteur éducateur en ERPD. Ils seront nommés à titre provisoire et rémunérés en qualité d'enseignant non spécialisé.

Sous réserve de l'avis favorable de leur IEN, ils pourront être reconduits sur poste d'éducateur pour une période limitée à 5 années.

Au-delà, leurs vœux seront neutralisés.

Les remplaçants nommés dans les EREA et ERPD effectuent prioritairement des remplacements au sein de ces établissements. Ils peuvent être amenés à remplacer des enseignants en classe ou des enseignants éducateurs (avec horaires de nuit en internat). Dans ce cas, l'organisation du service prévoit nécessairement, conformément à la réglementation en vigueur, un temps de repos entre remplacement sur service d'enseignant éducateur et remplacement.

Les enseignants sollicitant un poste à l'ERPD Ernest Couteaux à LILLE peuvent se référer à la fiche de poste spécifique que vous trouverez ici

ÉDUCATEUR EN ERPD

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **EDRP**

Conditions de candidature / Prérequis :				
☐ Liste d'aptitude aux fonctions de directeur				
□ CAFIPEMF		Admissible CAFIPEMF		
☑ CAPPEI		Stagiaire CAPPEI		
☑ Autre:	POS	TE PROFILÉ		

Modalités de recrutement:

- ☑ Au barème
- ☐ Commission hors barème et classement
- ✓ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

L'enseignant de SEGPA travaille dans un dispositif pédagogique intégré au collège et scolarisant des adolescents se trouvant en grande difficulté scolaire à l'issue de la scolarité élémentaire.

Au sein de l'équipe éducative de la SEGPA, il assure l'enseignement général en complémentarité avec les professeurs du collège. La formation professionnelle est assurée par des professeurs de lycée professionnel. L'horaire de service est actuellement de 21 heures.

Les directeurs adjoints chargés de SEGPA affectés à titre définitif ne sont pas concernés par les présentes instructions. Le mouvement les concernant est académique et géré par le Rectorat de Lille.

ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN SEGPA DE COLLÈGES

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ISES**

Conditions de candidature / Prérequis :					
☐ Liste d'aptitude aux fonctions de directeur					
☐ CAFIPEMF		Admissible CAFIPEMF			
☑ CAPPEI	V	Stagiaire CAPPEI			
☐ Autre:		Pas de prérequis			

Modalités de recrutement :

- ☑ Au barème
- ☐ Commission hors barème et classement
- Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

Les principales missions sont :

Placé sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement :

- Assumer des missions pédagogiques, éducatives et administratives.
- Participer à l'ensemble des réunions de l'équipe de direction.
- Coordonner la mise en œuvre du contrat d'objectifs, du projet d'établissement et du projet d'internat.
- Animer l'équipe des professeurs d'enseignement général et les assistants d'éducation ayant des missions pédagogiques et éducatives également durant le temps extra-scolaire (demipension et à l'internat).
- Concevoir et organise les emplois du temps de l'ensemble des personnels enseignants en coordination avec le DDFPT et le CPE, les mettre à jour et les adapter tout au long de l'année, en fonction des besoins du service.
- Entretenir un lien privilégié avec les familles et les partenaires extérieurs.
- Travailler en lien avec le DDFPT notamment en ce qui concerne les examens et l'orientation des élèves.
- Participer à toutes les cellules de veille et les synthèses, et travaille en lien avec les personnels de santé et sociaux.
- Assurer la circulation de l'information au sein de l'établissement

ENSEIGNANT COORDONNATEUR INTERNAT EREA

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

ISIN

Conditions de candidature / Prérequis :					
	☐ Liste d'aptitude aux fonctions de directeur				
	CAFIPEMF		Admissible CAFIPEMF		
\checkmark	CAPPEI		Stagiaire CAPPEI		
	Autre:		Pas de prérequis		
Modalités de recrutement :					
	Au barème				
V	Z Commission hors barème et classement				
V	☑ Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024 .				
Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le <u>site de la DSDEN59</u> ou par le biais de votre boîte I-Prof. Vous devez obligatoirement participer Au mouvement pour obtenir ce poste.					
	☐ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.				

Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux élèves en Difficulté (RASED) rassemblent des élèves en difficulté issus d'une ou plusieurs classes, qui bénéficient d'une aide à dominante pédagogique dans le cadre d'un projet individualisé (ex-maître E).

Au sein des RASED, des enseignants peuvent être plus spécifiquement chargés d'apporter une aide à dominante rééducative aux élèves éprouvant des difficultés d'adaptation à la scolarisation (ex-maître G).

Ces postes ne peuvent être demandés que par les enseignants possédant le CAPPEI ou par les stagiaires en cours ou partant en formation CAPPEI dans le module de professionnalisation « travailler en RASED dominante relationnelle ».

Le RASED est sous l'autorité et la responsabilité de l'IEN de la circonscription et il est rattaché dans une école.

MAITRE RASED DOMINANTE RELATIONNELLE HORS RÉSEAU

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : MGHR

Conditions de candidature / Prérequis :						
☐ Liste d'aptitude aux fonctions de directeur						
☐ CAFIPEMF		Admissible CAFIPEMF				
☑ CAPPEI	V	Stagiaire CAPPEI				
☐ Autre:		Pas de prérequis				
<u>Modalités de recrutement</u> :						
☑ Au barème						
☐ Commission hors barème et classement						

Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si

défaut de prérequis.

Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux élèves en Difficulté (RASED) rassemblent des élèves en difficulté issus d'une ou plusieurs classes, qui bénéficient d'une aide à dominante pédagogique dans le cadre d'un projet individualisé (ex-maître E). Au sein des RASED, des enseignants peuvent être plus spécifiquement chargés d'apporter une aide à dominante rééducative aux élèves éprouvant des difficultés d'adaptation à la scolarisation (exmaître G).

Ces postes ne peuvent être demandés que par les enseignants possédant le CAPPEI ou par les stagiaires en cours ou partant en formation CAPPEI dans le module de professionnalisation « travailler en RASED dominante relationnelle ».

MAITRE RASED DOMINANTE RELATIONNELLE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

RASE

Conditions de candidature / Prérequis :				
☐ Liste d'aptitude a	aux fon	ctions de directeur		
☐ CAFIPEMF		Admissible CAFIPEMF		
☑ CAPPEI	\checkmark	Stagiaire CAPPEI		
☐ Autre : ☐ Pas de prérequis				
<u>Modalités de recrutement</u> :				
☑ Au barème				
☐ Commission hors barème et classement				
☐ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de préreguis.				

Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) rassemblent des élèves en difficulté issus d'une ou plusieurs classes, qui bénéficient d'une aide à dominante pédagogique dans le cadre d'un projet individualisé (exmaîtres E).

Les aides spécialisées à dominante pédagogique assurées par ces enseignants sont adaptées aux situations dans lesquelles des élèves manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre. Son rôle consiste, par une approche différente, à réduire les difficultés des élèves en lecture et en maths. Ses actions visent : à la maîtrise des méthodes et des techniques de travail; à la stabilisation des acquisitions et à leur transfert ; à la prise de conscience des manières de faire qui conduisent à la réussite. Les conditions créées favorisant l'expérience du succès et la prise de conscience des progrès. Les actions de ces enseignants ne doivent pas être confondues avec des actions de soutien scolaire ou d'aide personnalisée.

Ces postes ne peuvent être demandés que par les enseignants possédant le CAPPEI ou par les stagiaires en cours ou partant en formation CAPPEI dans le module de professionnalisation « travailler en RASED dominante pédagogique ».

MAITRE RASED DOMINANTE PÉDAGOGIQUE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

RASE

<u>Co</u>	nditions de candida	ture /	Prérequis:
	Liste d'aptitude aux for	nctions	de directeur
	Admissible CAFIPEMF		CAFIPEMF
$\overline{\checkmark}$	Stagiaire CAPPEI du module Travailler en RA Aide à la dominante pédag		CAPPEI
	Autre:		Pas de prérequis
Мо	<u>dalités de recrutemen</u>	<u>t</u> :	
	Au barème		
	Commission hors barème et	classen	nent
	Possibilité d'obtenir le poste défaut de prérequis.	à titre	e provisoire si

L'enseignant qui exerce des fonctions de référent auprès des élèves en situation de handicap doit assurer sur l'ensemble du parcours de formation la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.

Il est chargé de :

- Réunir l'équipe de suivi de la scolarisation.
- Participer à l'organisation de l'évaluation des besoins de l'élève en situation scolaire.
- Favoriser la continuité et la cohérence (évaluation, proposition de régulation) de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation de l'enfant handicapé sur l'ensemble de son parcours de formation.
- Garantir la permanence des relations avec l'élève et ses parents.
- Assurer une mission d'accueil et d'information de l'élève et de sa famille pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), en ce qui concerne les questions relatives à la scolarisation et à la formation. L'enseignant référent fait partie du réseau d'accueil de niveau 1 de la MDPH.
- Renseigner les enquêtes demandées et fournir un bilan d'activités annuel.
- Intervenir lors des réunions de formation et d'informations.
- participer éventuellement, à la demande de la DSDEN, aux travaux des Equipes Pluridisciplinaires d'Evaluation de la MDPH.

ENSEIGNANT RÉFÉRENT

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : REF

Conditions de candidature / Prérequis :

☐ Liste d'aptitu	ude au	x fonctions de directeur
□ CAFIPEMF		Admissible CAFIPEMF
☑ CAPPEI		Stagiaire CAPPEI
☐ Autre:		Pas de préreguis

Modalités de recrutement :

- ☐ Au barème
- ☑ Commission hors barème et classement

Fiche de candidature à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.

Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le <u>site de la DSDEN59</u> ou par le biais de votre boîte I-Prof.



Vous devez **obligatoirement** participer Au mouvement pour obtenir ce poste.

Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

L'enseignant, mis à disposition de l'association qui gère le service, travaille dans le cadre d'une convention définissant les conditions dans lesquelles l'enseignement est dispensé aux enfants ou adolescents accueillis.

L'enseignant nommé sur ce poste participe à la mission du Service de soutien à l'intégration solaire et à l'acquisition de l'autonomie, comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

Seuls les titulaires d'un titre spécialisé peuvent obtenir ce type de poste dans la phase informatisée du mouvement.

ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ SERVICE ET SUIVI A DOMICILE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit :

SESD

Conditions de candidature / Prérequis :				
	Liste d'aptitude aux for	nction	s de directeur	
	Admissible CAFIPEMF		CAFIPEMF	
$\overline{\checkmark}$	Stagiaire CAPPEI du module Exercer en Unité d'Enseignement	V	CAPPEI	
☐ Autre : ☐ Pas de prérequis				
Modalités de recrutement :				
V	☑ Au barème			
☐ Commission hors barème et classement				
☐ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.				

Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) accueillent des enfants porteurs de handicap au sein des collèges, afin de favoriser leur scolarisation dans les établissements.

Diverses spécialités composent ce type de poste :

ULCG TSA: Troubles du Spectre de l'Autisme (hors barème)

ULCG TFM: Troubles des Fonctions Motrices ULCG TFA: Troubles des Fonctions Auditives

ULCG TFC: Troubles des Fonctions Cognitives et Dysphasie

Les postes sont ouverts dans le 1er et le 2nd degré

Priorité est donnée aux enseignants du 2nd degré.

L'appel à candidature est consultable dans l'onglet « mobilité » de votre espace professionnel sur le site <u>DSDEN59</u>

ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN ULIS COLLEGE

Intitulé dans la liste générale des postes comme suit : **ULCG**

Conditions de candidature / Prérequis : □ Liste d'aptitude aux fonctions de directeur

☐ Admissible CAFIPEMF

- ☐ CAFIPEMF
- ✓ Stagiaire CAPPEI

 du module Coordonner une

 ULIS
- ☑ CAPPEI

Modalités de recrutement :

- ☐ Au barème
- ☑ Commission hors barème et classement

La fiche de candidature était à soumettre aux services par voie hiérarchique avant le mardi 20 février 2024.

Consultez la publication des postes proposés pour la rentrée 2024 sur le <u>site de la DSDEN59</u> ou par le biais de votre boîte I-Prof.

Vous devez **obligatoirement** participer Au mouvement pour obtenir ce poste.

☐ Possibilité d'obtenir le poste à titre provisoire si défaut de prérequis.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- > J'intègre le département suite au mouvement interdépartemental
- Je souhaite exercer en CP ou CE1 à effectifs réduits (REP/REP+)
- Je souhaite exercer en GS à effectifs réduits (REP/REP+)
- Je souhaite être maintenu sur la direction d'école sur laquelle je fais fonction actuellement
- Je souhaite exercer à temps partiel
- Je suis ou je demande un congé parental
- Qu'est-ce qu'un poste jumelé?

Spécificités des postes profilés (postes sur lesquels des compétences particulières sont attendues, consulter fiches de poste ci-dessous)

- > Spécificités des postes à l'ERPD Ernest Couteaux de Lille
- > Spécificités des écoles musicales CHAM, école du Cariot à Valenciennes
- Spécificités des postes à l'école Jehan Froissart de Valenciennes
- Spécificités des postes à l'école A. Franck H. Boucher de Mons-en-Barœul
- Spécificités des postes du dispositif EMILE (Enseignement des <u>Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère) : langue</u> <u>anglaise et langue allemande</u>
- Elysée 2020 : Poste relevant d'un projet d'immersion en langue allemande (école Matisse de Bruay sur Escaut)

- Qu'est-ce qu'un poste à recrutement en dehors du barème ?
- Écoles relevant de l'Éducation prioritaire
 - > Label « <u>cités éducatives</u> »
 - > Dispositif « Politique de la ville »
 - > REP+
 - > REP
 - > CLA
- Écoles proposant un dispositif spécifique d'accueil des élèves de moins de 3 ans
- Écoles accueillant une <u>ULIS TSA, TSLAou TFA</u>
- > Le vœu groupe balayette
- Coordonnées des circonscriptions du département
- Coordonnées de mes interlocuteurs à la DSDEN 59

J'intègre le département suite au mouvement interdépartemental

Je participe obligatoirement aux opérations de mouvement du département du Nord en me connectant au module MVT-1D via une connexion à I-prof : la saisie des vœux s'effectue sur i-prof à partir du portail EDULINE, en m'identifiant avec mes paramètres de messagerie (identifiant et mot de passe).

Je peux prétendre à une majoration de barème au titre du handicap de mon enfant/mon conjoint ou d'une situation médicale/sociale particulière. Je joins les justificatifs demandés avec le formulaire au plus tard pour le mercredi 20 mars 2024.

Je peux prétendre aux éléments de valorisation de barème (exercice en établissement "plan violence", en zone REP+, exercice sur poste de direction à titre définitif, sur poste ASH à titre définitif ou provisoire, réintégration après CLD, majoration pour handicap, etc.) après consultation et confirmation de l'ancien département d'exercice.

CP/CE1 à effectifs réduits

Statut	Une AGS d'au moins 3 ans est demandée. Des continuités de service, internes à l'école, peuvent être à prendre en compte. L'enseignant en poste sera titulaire ou non. L'enseignant exerce à temps plein devant élèves, sauf cas particuliers : les PEMF.
Spécificités du poste	Le poste consiste à enseigner dans une école située en éducation prioritaire avec une classe à effectif d'élèves réduit
Gestes professionnels	Les gestes professionnels de l'enseignant sont définis par le référentiel de compétences du professeur des écoles. Ce poste nécessite une réflexion sur les habitudes de travail et les pratiques avec une classe à effectif habituel, ainsi qu'une maîtrise approfondie des savoirs disciplinaires et didactiques relatifs à l'enseignement des fondamentaux. Le poste nécessite de ce fait d'accepter de se former au quotidien et de s'approprier et de mettre en œuvre les contenus de formation reçus. Des compétences spécifiques sont nécessaires, notamment dans les domaines suivants : La didactique de l'enseignement des fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui ; L'articulation du « parler/lire/écrire » : des activités orales et écrites dans toutes les disciplines ; La mise en place d'un enseignement explicite et structuré, d'un apprentissage « actif », d'interactions fréquentes et nombreuses entre élèves et avec l'enseignant ; La mise en place d'une évaluation adaptée à l'élève (des observables précis et organisés, l'auto-évaluation comme pratique régulière) ; Un travail en équipe régulier, essentiel pour la réussite des élèves : contribuer à une dynamique de continuité sur le parcours de l'élève, du cycle 1 au cycle 3, basée sur la progressivité des apprentissages et des outils, en s'appuyant sur les évaluations nationales ; Le travail en équipe nécessite la mise en œuvre d'une réelle coopération au quotidien, lorsqu'il y a plusieurs classes à effectif réduit dans une même école ou lorsque le manque de local oblige à travailler en co-enseignement (travail en binôme).
Particularité des missions	Pour atteindre les « 100% de réussite » visés par le dispositif, la prise en charge d'une classe à effectif réduit nécessite une personnalisation des parcours au service de la qualité des apprentissages. La différenciation, la prise en compte du rythme de chaque élève et l'accompagnement personnalisé sont au cœur des pratiques enseignantes. Un protocole départemental d'observation et d'accompagnement des classes dédoublées est mis en œuvre depuis la rentrée 2019. Il permet l'analyse qualitative de l'enseignement des fondamentaux au niveau de département ainsi qu'au niveau de la circonscription et il permet de prendre la mesure des réussites et des difficultés. Cette analyse qualitative doit se corréler à une analyse quantitative des résultats aux évaluations nationales CP/CE1. Des compétences d'adaptation, de communication, d'auto-formation sont particulièrement attendues des enseignants. Les enseignants s'attachent à investir particulièrement la relation avec les parents, pour les impliquer dans la réussite des élèves.
Accompagnement	Les équipes de circonscription (IEN, CPC et ERUN, EMF) sont renforcées par les pôles ressources (Maîtres RASED à dominante relationnelle et psychologues E.N.), ainsi que par les CPC ASH, les coordonnateurs ULIS école et UPE2A.

GS à effectifs réduits

(guides et recommandations pédagogiques). Des compétences et connaissances spécifiques sont attendus à l'issue des formations disciplinaires notamment pour ce qui concerne : • La didactique de l'enseignement des fondamentaux : particultièrement dans le domaine du langage, le vocabulaire, la conscience phonologique, se préparer à apprendre à lire et à écrire ; • L'articulation du « parler/lire/écrire » : des activités orales et écrites dans toutes les disciplines ; • La conduite d'interactions langagières fréquentes et nombreuses : interactions entre élèves, interactions individualisées avec l'enseignant, articulées dans le groupe Dans le domaine des mathématiques, la construction du nombre, la découverte des nombres et de leur utilisation ainsi que de la résolution de problèmes arithmétiques; • La capacité à développer l'autonomie et la prise de conscience des palace au sein d'un groupe, à la construction et au respect des premières règles de vie ensemble ; • La mise en place d'un enseignement explicite et structuré, d'un apprentissage « actif », en appui aux modalités d'apprentissage spécifiques à l'école maternelle ; • La différenciation, sous différentes modalités, adaptées aux besoins des élèves ; • La mise en place d'une évaluation adaptée à l'élève et ses progrès (des observables précis et organisés, l'auto-évaluation comme pratique régulière) dans le cadre des évaluations nationales ; • Lu travail en équipe régulier, essentiel pour la réussite des élèves : contribuer à une dynamique de continuité sur le parcours de l'élève, du cycle 1 au cycle 3, basée sur la progressivité des apprentissages et des outils, en s'appuyant sur les évaluations nationales ; • Le travail en équipe nécessite la mise en œuvre d'une réelle coopération au quotidien, lorsqu'ily a plusieurs classes à effectif réduit dans une même école ou lorsque le manque de local oblige à travailler en co-enseignement (travail en binôme). Pour atteindre les « 100% de réussite » visés par le dispositif, la prise en charge d'une cla		
Les gestes professionnels de l'enseignant sont définis par le référentiel de compétences du professeur des écoles. Ce poste nécessite une réflexion sur les habitudes de travail et les pratiques avec une classe à effectif habituel, en vue de les adapter et faire évoluer dans le cadre d'une classe à effectif réduit. Le poste nécessite de ce fait d'accepter de se former au quotidien, de s'approprier et de mettre en œuvre les contenus de formation reçus et les ressources institutionnelles actualisé (guides et recommandations pédagogiques). Des compétences et connaissances spécifiques sont attendus à l'issue des formations disciplinaires notamment pour ce qui concerne : La didactique de l'enseignement des fondamentaux : particulièrement dans le domaine du langage, le vocabulaire, la conscience phonologique, se préparer à apprendre à lire et à écrire; L'articulation du » parler/lire/écrire » : des activités orales et écrites dans toutes les disciplines ; La conduite d'interactions langagières fréquentes et nombreuses : interactions entre élèves, interactions individualisées avec l'enseignant, articulées dans le groupe Dans le domaine des mathématiques, la construction du nombre, la découverte des nombres et de leur utilisation ainsi que de la résolution de problèmes arithmétiques; La capacité à développer l'autonomie et la prise de conscience de sa place en d'un enseignement explicite et structuré, d'un apprentissage » actif », en appui aux modalités d'apprentissage spécifiques à l'école maternelle ; La mise en place d'un enseignement explicite et structuré, d'un apprentissage » actif », en appui aux modalités d'apprentissage spécifiques à l'école maternelle ; La différenciation, sous différentes modalités, adaptées aux besoins des élèves ; La mise en place d'une évaluation adaptée à l'élève et ses progres (des observables précis et organisés, l'auto-évaluation comme pratique régulière) dans le cadre des évaluations nationales ; Un travail en équipe régulier, essentiel pour la réussite des élèves con	Statut	L'enseignant en poste sera affecté à titre définitif ou provisoire.
Ce poste nécessite une réflexion sur les habitudes de travail et les pratiques avec une classe à effectif habituel, en vue de les adapter et faire évoluer dans le cadre d'une classe à effectif réduit. Le poste nécessite de ce fait d'accepter de se former au quotidien, de s'approprier et de mettre en œuvre les contenus de formation reçus et les ressources institutionnelles actualisé (guides et recommandations pédagogiques). Des compétences et connaissances spécifiques sont attendus à l'issue des formations disciplinaires notamment pour ce qui concerne : La didactique de l'enseignement des fondamentaux : particulièrement dans le domaine du langage, le vocabulaire, la conscience phonologique, se préparer à apprendre à lire et à écrire ; L'articulation du » parler/lire/écrire » : des activités orales et écrites dans toutes les disciplines ; La conduite d'interactions langagières fréquentes et nombreuses : interactions entre élèves, interactions individualisées avec l'enseignant, articulées dans le groupe Dans le domaine des mathématiques, la construction du nombre, la découverte des nombres et de leur utilisation ainsi que de la résolution de problèmes arithmétiques; La canadité à développer l'autonomie et la prise de conscience de sa place au sein d'un groupe, à la construction et au respect des premières règles de vie ensemble ; La mise en place d'un enseignement explicite et structuré, d'un apprentissage « actif », en appui aux modalités d'apprentissage spécifiques à l'école maternelle ; La conadissance du développement cognitrif, langagier et du développement es particulairés, adaptées aux besoins des élèves ; La différenciation, sous différentes modalités, adaptées aux besoins des élèves ; La différenciation, sous différentes modalités, adaptées aux besoins des élèves ; La différenciation, sous différentes modalités, adaptées aux besoins des élèves ; La mise en place d'un evaluation adaptée à l'élève et ses progrès (des observables précis et organisés, l'auto-évaluation comme pratique réguliè		Le poste consiste à enseigner dans une école située en éducation prioritaire, sous le pilotage pédagogique du directeur d'école dans une classe à effectif d'élèves réduits
Pour atteindre les « 100% de réussite » visés par le dispositif, la prise en charge d'une classe à effectif réduit nécessite une personnalisation du parcours des élèves au service de la qualité des apprentissages. La différenciation, la prise en compte du rythme de chaque élève et l'accompagnement personnalisé sont au cœur des pratiques enseignantes. Des compétences d'adaptation, de communication, d'auto-formation sont particulièrement attendues des enseignants. Les enseignants s'attachent à investir particulièrement la relation des productions des élèves au service de la qualité des apprentissages. La différenciation, la prise en charge d'une classe à effectif réduit nécessite une personnalisation du parcours des élèves au service de la qualité des apprentissages. La différenciation, la prise en compte du rythme de chaque élève et l'accompagnement personnalisé sont au cœur des pratiques enseignantes.		Ce poste nécessite une réflexion sur les habitudes de travail et les pratiques avec une classe à effectif habituel, en vue de les adapter et faire évoluer dans le cadre d'une classe à effectif réduit. Le poste nécessite de ce fait d'accepter de se former au quotidien, de s'approprier et de mettre en œuvre les contenus de formation reçus et les ressources institutionnelles actualisées (guides et recommandations pédagogiques). Des compétences et connaissances spécifiques sont attendus à l'issue des formations disciplinaires notamment pour ce qui concerne : La didactique de l'enseignement des fondamentaux : particulièrement dans le domaine du langage, le vocabulaire, la conscience phonologique, se préparer à apprendre à lire et à écrire ; L'articulation du « parler/lire/écrire » : des activités orales et écrites dans toutes les disciplines ; La conduite d'interactions langagières fréquentes et nombreuses : interactions entre élèves, interactions individualisées avec l'enseignant, articulées dans le groupe Dans le domaine des mathématiques, la construction du nombre, la découverte des nombres et de leur utilisation ainsi que de la résolution de problèmes arithmétiques; La capacité à développer l'autonomie et la prise de conscience de sa place au usein d'un groupe, à la construction et au respect des premières règles de vie ensemble ; La mise en place d'un enseignement explicite et structuré, d'un apprentissage « actif », en appui aux modalités d'apprentissage spécifiques à l'école maternelle ; La différenciation, sous différentes modalités, adaptées aux besoins des élèves ; La différenciation, sous différentes modalités, adaptées aux besoins des élèves ; La mise en place d'une évaluation adaptée à l'élève et ses progrès (des observables précis et organisés, l'auto-évaluation comme pratique régulière) dans le cadre des évaluations nationales ; Un travail en équipe régulier, essentiel pour la réussite des élèves : contribuer à une dynamique de continuité sur le parcours de l'élève, du cycle 1 au cycl
avec les parents, pour les impliquer dans la réussite des élèves.		
	Accompagnement	Un protocole départemental d'observation et d'accompagnement des classes dédoublées est mis en œuvre depuis la rentrée 2019. Il permet l'analyse qualitative de l'enseignement des fondamentaux au niveau du département ainsi qu'au niveau de la circonscription et il permet de prendre la mesure des réussites et des difficultés. Cette analyse qualitative doit se

Je souhaite être maintenu sur la direction d'école sur laquelle je fais fonction actuellement

Peuvent être maintenus à titre définitif sur une école à classe unique les enseignants faisant fonction qui bénéficient d'un avis favorable de l'inspecteur de la circonscription.

Peuvent être maintenus à titre définitif sur une direction 2 à 8 classes (qui ne fait pas l'objet d'un appel à candidature hors barème) les enseignants:

- > ayant fait fonction l'année scolaire précédente sur un poste budgétairement vacant obtenu à titre provisoire ou resté vacant à l'issue du mouvement précédent.
- > ayant fait fonction pendant une durée minimale de deux ans sur un poste non vacant et ne s'étant libéré qu'après le mouvement précédent.

Dans ces deux cas, l'intéressé doit avoir demandé et obtenu son inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école au titre de la prochaine rentrée scolaire. Les vœux de direction des enseignants ayant un avis défavorable à l'inscription sur cette liste seront neutralisés.

Je souhaite exercer à temps partiel

Les enseignants dont les fonctions comportent l'exercice de responsabilités particulières qui sollicitent un temps partiel seront étudiées au cas par cas afin de déterminer la conciliabilité de l'exercice à temps partiel avec leurs fonctions. Si l'incompatibilité est avérée, l'octroi du temps partiel sera subordonné à l'affectation dans d'autres fonctions.

<u>Exemple</u>: Compte tenu des contraintes de service, les titulaires remplaçants qui demandent à exercer à temps partiel sur autorisation ne peuvent conserver leur poste. Ils ont l'obligation de participer au mouvement afin d'obtenir une affectation sur d'autres fonctions, s'ils souhaitent pouvoir bénéficier d'un service à temps partiel. Dans le cas contraire, le temps partiel ne sera pas accordé.

Les enseignants chargés de remplacement sont autorisés à solliciter un service à temps partiel de droit. Ils seront alors affectés d'office sur un support de poste disponible d'une autre nature. Ils retrouveront leur poste de remplaçant à la rentrée suivante, à condition d'exercer à temps complet.

Les personnels, souhaitant exercer à temps partiel sur autorisation, ne peuvent pas demander au mouvement un poste de titulaire remplaçant.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter sur le site de la DSDEN 59 la note de service « <u>temps partiels 2023-2024</u> » ou encore contacter le Bureau des Gestions Particulières par mail : <u>dsden59.dpep-temps-partiels@ac-lille,fr</u>

Je suis ou je formule une demande de congé parental

Le congé parental peut désormais être accordé par périodes de 2 à 6 mois.

L'enseignant placé en congé parental, <u>au-delà d'une période de 6 mois</u>, perd le poste occupé à titre définitif.

NOUVEAUTE Pour toute première demande de congé parental formulée à compter du 1^{er} janvier 2024, l'enseignant affecté à titre définitif conserve son poste pendant 12 mois.

S'il réintègre en cours d'année scolaire, à la suite d'un congé parental dont la durée est supérieure à 6 mois, il sera affecté à titre provisoire dans le bassin du dernier poste occupé à titre définitif et devra obligatoirement participer au mouvement intradépartemental informatisé.

Un enseignant qui cumule plusieurs périodes de congé parental, dont la durée n'excède pas 6 mois (12 mois à partir d'une première période effectuée après le 1^{er} janvier 2024), conserve son poste occupé à titre définitif.

La réintégration après congé parental au plus tard le 1er septembre doit être enregistrée par le service compétent le mardi 7 mai 2024, délai de rigueur, pour valider la participation à la phase informatisée du mouvement.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter sur le site de la DSDEN 59 la note de service « congé parental » ou encore contacter le Bureau des Gestions Mutualisées par mail : <u>dsden59.dpep-bgm@ac-lille.fr</u>

Les postes jumelés

Dans le cadre du mouvement départemental, un certain nombre de postes jumelés peuvent être proposés.

Chaque poste jumelé est constitué d'une fraction principale, qui est celle de l'école de rattachement, et d'une fraction secondaire.

L'enseignant sera amené à exercer ses fonctions dans deux établissements différents.

Les postes jumelés peuvent être obtenus par <u>la formulation d'un vœu précis portant sur</u> <u>l'école de rattachement du support jumelé demandé</u>.

Le poste principal est publié dans la liste générale des postes. Le poste secondaire est connu uniquement lors de la sélection du poste principal dans MVT 1 D.

Les postes jumelés concernent essentiellement les postes dans l'enseignement spécialisé, les postes de coordonnateur REP ou les postes d'enseignant référent pour les usages du numérique.

Cette liste sera diffusée sur le site de la DSDEN du Nord.

<u>Exemple</u>: Le poste principal à 50 % correspond à l'école de rattachement. Ce poste principal est couplé avec un poste secondaire à 50 %.

POSTES D'ÉDUCATEURS À L'ERPD ERNEST COUTEAUX DE LILLE



Vous aspirez à candidater à un poste à l'Ecole régionale du premier degré Ernest Couteaux de Lille, en voici les caractéristiques.

1/ Aspect administratif.

L'École régionale du premier degré Ernest couteaux (ERPD) est un EPLE (Etablissement public local d'enseignement). Le fonctionnement de cette école s'apparente à celui d'un lycée, bien que le public scolarisé soit âgé de 6 à 11 ans. La collectivité de rattachement est le Conseil régional des Hauts de France. Le directeur de l'ERPD est personnel de direction et, à ce titre, supérieur hiérarchique des personnels. Les PE sont évalués par l'IEN-ASH (circonscription Lille 1 Lille 3 ASH).

2/ Structure.

Tous les élèves scolarisés sont internes; ils sont 105 à ce jour. Ces élèves sont répartis en 7 classes et 6 dortoirs. Ces dortoirs sont en phase de rénovation complète.

3/ Postes.

L'ERPD compte 35 ETP (équivalents temps plein) de PE.

Tout PE peut exercer à l'ERPD. Cependant, pour y être titulaire, il est nécessaire d'être en possession du CAPPEI.

En classe (19 élèves environ), ce sont 7 PE; les programmes sont identiques à ceux d'une école ordinaire.

En dortoir (20 à 25 élèves environ), le PE éducateur 1 en internat fait partie d'une équipe de quatre; il est amené à travailler le midi, l'après-midi, le soir et la nuit. Il a 5 élèves en référence; dans ce cadre il rencontre périodiquement les parents et les partenaires qui travaillent avec l'enfant.

Concernant l'encadrement de ces moments, voici l'organisation actuelle:

- pause méridienne: 2 PE/dortoir;
- > après-midi à partir de 16 heures: 3 PE/dortoir;
- à partir de 19 heures: 2 PE/dortoir;
- > à partir de 21 heures: 1 PE/dortoir.

Par ailleurs le PE éducateur en internat participe activement à la construction et à la mise en œuvre des adaptations pédagogiques en classe.

Retour au sommaire R

Retour au sommaire des informations diversés

4/ Profil des élèves.

Les textes prévoient que les enfants scolarisés à l'ERPD sont issus de la communauté des bateliers-forains; cependant, à Lille, actuellement, ce sont exclusivement des élèves pour lesquels le choix d'un internat s'avère pertinent ou judicieux pour accomplir des progrès, acquérir des compétences et réussir les apprentissages. Certains parents recourent à l'ERPD car ils ont un emploi salarié qui empêchent l'assiduité; d'autres choisissent l'établissement parce que l'ambiance familiale n'est pas sereine ou encore en raison de difficultés scolaires ou éducatives.

5/Atouts - avantages.

- > Projet d'établissement ambitieux.
- > Co-enseignement.
- Nombreux dispositifs visant l'amélioration du climat scolaire : recours aux messages clairs, médiation par les pairs, conseil de vie de l'école.
- > Actions promouvant la co-éducation.
- > Important volet culturel et sportif (dont un conventionnement pour du roller, de la natation et du tennis de table).
- > École labellisée "Génération + Biodiversité", "Génération 2024" et "Je mange local".
- Nombreux équipements sportifs, et plaine de jeux.
- > Recherches universitaires en cours.
- Établissement adhérent au programme Erasmus + et eTwinning.
- > Bénéfice des actions du projet éducatif de la ville de Lille.
- Équipes "Dortoir" composées de quatre personnes.
- > Réunions en équipe 2 heures/semaine.
- Séances d'analyse des pratiques.
- > Budget plus important que celui des écoles communales.
- > Forte motivation des équipes en place.
- > Formations en établissement et en circonscription.
- > Journée d'accueil pour les PE nouvellement nommés, et tutorat possible pour ces personnels.
- > Psychologue Éducation nationale à 75%.
- Assistante sociale un après-midi/semaine.

Établissement situé dans Lille, dans le quartier de Wazemmes, près de la station de métro "Montebello".

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter:

- Madame Marie-Pierre Carlier, directrice de l'ERPD Ernest Couteaux (03.20.93.94.97)
- Madame Amandine Buvry, IEN-ASH Lille 1 Lille 3 (03.20.58.18.61)
- Madame Annick Thuet, conseillère pédagogique auprès de l'IEN-ASH (03.20.58.98.16)
- Madame Laurence Maurice, conseillère pédagogique auprès de l'IEN-ASH (03.20.58.18.67)
- Madame Ludivine Brunella, conseillere pédagogique auprès de l'IEN-ASH

(03.20.58.98.18)

Spécificités des écoles musicales

Ce sont les écoles dans lesquelles un enseignement musical instrumental est assuré par des professeurs de conservatoire.

DOUAI	École Bufquin, rue d'Arras	
LILLE	École élémentaire Lalo, rue des déportés École Boufflers, rue Saint Sauveur	
LILLE	École élémentaire Lamartine, 2 rue du Gard	
ROUBAIX	École Camus, 37 rue Jules Verne : Classes à Horaires Aménagés Musicales (C.H.A.M.)	Pour tous renseignements s'adresser au secrétariat de l'Inspection (03.20.20.73.80)
TOURCOING	École M. Bonnot, rue d'Austerlitz	
WASQUEHAL	École Pierre Lefebvre, 62, rue Delerue	
VALENCIENNES	École du Cariot, 5 rue du Cariot : Classes à Horaires Aménagés Musicales (C.H.A.M.)	Plus d'informations sur les spécificités de ce poste ici.

Professeur des écoles en Classe à Horaires Aménagés Musique, école élémentaire du Cariot à Valenciennes

L'école élémentaire du Cariot est une école du centre-ville de Valenciennes. Au cœur d'un ensemble architectural imbriquant les écoles maternelle et élémentaire, le collège Carpeaux, le Conservatoire de Valenciennes et l'auditorium Saint-Nicolas, l'éducation musicale, l'ouverture artistique et culturelle fondent et orientent son Projet d'école, de longue date.

Depuis 2010, dans le cadre d'une convention « Ville-Éducation nationale-Conservatoire », l'école du Cariot s'inscrit dans un continuum CHAM du CE1 à la 3ème avec le collège mitoyen. Les élèves et les familles qui le souhaitent, peuvent suivre ce cursus musical porté par les enseignants de l'école, notamment celui en charge du parcours CHAM, et des enseignants du Conservatoire. Il est à noter que les élèves en cursus traditionnel ainsi que l'ULIS profitent eux aussi de cette ouverture particulière à la musique aux arts et à la culture.

Missions - Activités principales de l'enseignant CHAM:

Les classes à horaires aménagés musicales offrent à des élèves motivés par les activités musicales (instrumentales ou vocales) la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

- Assurer la responsabilité de l'ensemble des missions relevant d'un enseignant classique (cf. référentiel des compétences professionnelles du professeur des écoles du 25 juillet 2013);
- > Participer au recrutement et au suivi des élèves de la classe CHAM;
- > Organiser les horaires de classes CHAM en regard des contraintes musicales;
- Participer à l'équilibre pédagogique et fonctionnel des parcours Traditionnel et CHAM portés par l'école;
- > Garantir le respect des attendus de chacun d'eux référés aux programmes de l'École primaire;
- Participer à l'organisation générale de l'école afin d'y favoriser le rayonnement des classes CHAM;
- Favoriser la liaison école-conservatoire;
- Accompagner les élèves au Conservatoire, organiser des activités pédagogiques en lien avec les activités assurées par le Conservatoire et assurer une coparticipation;
- > Inscrire cette mission dans le cadre de la convention spécifique qui lie la DSDEN à la collectivité territoriale;
- Inscrire son action dans le contexte du parcours de l'élève de la maternelle au collège avec les établissements partenaires (école maternelle du Cariot collège Carpeaux);
- > Animer les échanges, réunions visant à valoriser, consolider le lien École-familles;
- > Faciliter, encourager, accompagner les projets interdisciplinaires (inter cycles inter écoles inter degrés);
- > Valoriser les réalisations de l'école pour accompagner la dynamique des enseignements culturels à l'École primaire et pour développer le rayonnement global de l'école.

Compétences requises :

- une bonne pratique professionnelle;
- des compétences solides dans le domaine de l'éducation musicale (une formation musicale serait appréciée);
- > une appétence pour l'enseignement de la musique et du chant;
- un intérêt pour le monde de la musique et le monde des arts et de la culture en général;
- quelques connaissances sur le déroulement des études musicales en conservatoire ou école de musique;
- une capacité à organiser la scolarité en respectant les exigences de l'école et les contraintes du conservatoire, par la mise en place de parcours d'apprentissages personnalisés;
- de la facilité à travailler en équipe y compris avec les équipes du collège, du Conservatoire et le CPEM;
- de la capacité à s'intégrer dans un projet artistique associant en partenariat la classe ou l'école, le Collège et le Conservatoire, et par conséquent : d'organisation, de disponibilité, d'ouverture, de souplesse et d'adaptabilité;
- des qualités relationnelles et d'écoute aussi bien vis-à-vis des élèves, que des familles, des équipes et des partenaires.

Spécificités du poste et informations complémentaires

- Le poste nécessite de la disponibilité.
- L'enseignant sera associé aux réunions pédagogiques avec les partenaires et pourra être associé à des formations, réunions ou rencontres initiées par l'IEN de circonscription dans le cadre de la FCHTS, par exemple.
- > Articulé à l'accompagnement sur site, un bilan annuel est prévu.
- Pour tout complément sur le poste, contacter Monsieur Robert FOUCART, CPEM à 12 l'adresse suivante : ce.0592801z@ac-lille.fr

Professeur des écoles, Directeur/Directrice de l'école élémentaire Jehan FROISSART à Valenciennes

L'école Froissart est une école du centre-ville de Valenciennes. Depuis 1998, dans le cadre d'une convention « Ville-Education nationale-Entreprises », elle accueille les élèves de salariés et cadres étrangers de plusieurs entreprises du bassin (TOYOTA - Agence ferroviaire - ...) avec un enseignement dispensé principalement en anglais. Depuis 2012, le projet a évolué vers celui d'une école inclusive, accueillant tous les élèves, proposant 3 cursus LV (1 : parcours en langue anglaise - 2 : parcours avec pratique de l'anglais renforcée - 3 : parcours ordinaire) avec l'appui d'un poste PE surnuméraire profilé LV anglais dédié à l'accueil spécifique des enfants non francophones (fonctionnement devenu inclusif avec une part en langue française) et d'un assistant étranger de langue anglaise. Depuis 2014, avec la montée des effectifs des cursus 1 et 2, un second poste profilé LV anglais a été implanté sur l'école. Les deux enseignants à profil LV anglais coopèrent étroitement dans le cadre d'un Projet d'école fortement orienté par l'ouverture linguistique et culturelle des parcours proposés à tous les élèves.

Missions - Activités principales du Directeur/de la Directrice de l'école :

- Assurer la responsabilité de l'ensemble des missions relevant d'une direction classique (cf. référentiel de compétences du 1er décembre 2014): responsabilités pédagogiques, relations avec les parents et les différents partenaires, responsabilités relatives à l'organisation du fonctionnement de l'école.
- > Organiser l'équilibre pédagogique et fonctionnel des trois parcours portés par l'école et garantir le respect des attendus de chacun d'eux référés aux programmes de l'Ecole primaire.
- Encadrer la coopération entre les enseignants sur poste à profil LV anglais et l'assistant étranger de langue anglaise et faciliter, assurer les liens avec toute l'équipe pédagogique autour de l'axe linguistique et culturel du Projet d'école.
- ➤ Planifier, animer les échanges, réunions visant à valoriser, consolider le lien Ecole-familles notamment pour les ressortissants étrangers (avec l'agent contractuel recruté pour faciliter les échanges avec les familles d'origine japonaise).
- > Préparer et accompagner les visites du représentant pédagogique de l'entreprise Toyota.
- Inscrire l'action linguistique et culturelle de l'école dans le contexte du parcours de l'élève de la maternelle au lycée avec les établissements partenaires (école maternelle M. de Quinvigny collège Eisen Lycée Wallon).
- Valoriser les réalisations de l'école (notamment celles lors des temps forts de l'année scolaire : Semaine des langues - Journées européennes - ...) pour accompagner la dynamique de l'enseignement des langues vivantes à l'Ecole primaire et pour développer le rayonnement global de l'école.
- > Favoriser les échanges scolaires franco-anglais, la correspondance avec les partenaires anglais, notamment via les outils numériques à disposition.
- > Faciliter les projets interdisciplinaires, échanges internationaux, rencontres entre élèves français et étrangers anglophones.
- > Participer, éventuellement, à des mobilités Erasmus Plus dans des pays anglophones.

Compétences requises:

- > Présenter une expérience avérée de la direction d'école avec de solides qualités relationnelles et de médiation en lien avec la dimension multiculturelle de cette école (une expérience de direction d'une école SI ou bilingue serait un plus).
- > Posséder une certaine aisance dans la pratique de la langue anglaise afin de pouvoir dialoguer directement avec les familles et les partenaires étrangers.
- Maîtriser la didactique générale et disposer d'une expertise pédagogique solide pour coordonner l'action de l'équipe pédagogique et lui associer le soutien de l'équipe de circonscription opportunément.
- > Avoir pour l'enseignement des langues vivantes étrangères, du français langues étrangère un intérêt perceptible.
- Pouvoir porter le rôle d'ambassadrice de l'Ecole française dans les relations avec les public et partenaires étrangers.

Spécificités du poste et informations complémentaires

- > Le poste nécessite de la disponibilité.
- ➤ Le Directeur/la Directrice sera associé.e aux réunions pédagogiques avec les partenaires étrangers dont japonais. Il/elle pourra être associé.e à des formations, réunions et rencontres initiées par le DAASEN en charge du dossier langues vivantes sur le département ou/et les IA-IPR de Langues pour les écoles à projet LV ou SI.
- > Articulé à l'accompagnement sur site, un bilan annuel est prévu.
- > Pour tout complément sur le poste, contacter Madame MANTIONE, CPD LV à l'adresse suivante : burlang59@ac-lille.fr

Je souhaite exercer au sein du groupe scolaire Concorde (écoles Anne Frank et Hélène Boucher) de Mons-en-Barœu

ACTIVITES:

L'enseignant s'engage à participer aux stages de formation organisé par L'ICEM 59 (Institut Coopératif Ecole Moderne 59).

COMPETENCES REQUISES

Ce poste est réservé aux enseignants du 1er degré titulaires et requiert une connaissance approfondie de la Pédagogie Freinet.

L'enseignant nommé s'engage à participer aux travaux de formation en pédagogie Freinet sur le temps scolaire et hors du temps scolaire (en sus des 18h de Formation Continue Hors Temps Scolaires supplémentaires).

L'enseignant se montrera capable de travailler en équipe avec les différents acteurs impliqués dans le projet de l'école : il devra être capable d'appliquer les principes pédagogiques propres à la pédagogie Freinet.

SPECIFICITE DU POSTE:

- Ce poste s'obtient au barème lors du mouvement départemental. Cependant, afin que le vœu sur ce groupe scolaire soit valable, un accusé de réception certifiant de la prise en compte de la spécificité du poste doit être envoyé à la DSDEN/DPEP/BGC (dsden59.dpep-bgc@ac-lille.fr). Sans retour de la part de l'enseignant, le vœu sera bloqué par les services.
- Première affectation à titre provisoire puis affection à titre définitif si l'enseignant répond aux exigences de la spécificité du poste.

Je souhaite exercer au sein d'une école coopérative (école Ariane Capon) de Lille

ACTIVITÉS:

- Partenariat avec la recherche et le laboratoire CIREL :
- Accueil des chercheurs pour observations en classe.
- Recueil de données pour évaluation extérieure du projet et du fonctionnement du collectif d'enseignants.
- Entretiens et participation à différents temps de travail en commun avec l'équipe de chercheurs.
- Travail de coopération entre enseignants et fonctionnements en espaces ouverts :

Les enseignants de l'école sont amenés à travailler en espaces décloisonnés, en co-intervention avec d'autres enseignants.

L'établissement bénéficie d'espaces modulables qui favorisent une flexibilité dans l'utilisation des espaces. Il est nécessaire que chaque professeur des écoles soit prêt à travailler dans des salles divers, en binôme ou trinôme selon les besoins pédagogiques et savoir donc faire preuve d'adaptation dans un esprit coopératif.

• Outils pédagogiques communs :

Utilisation par tous les enseignants des outils communs à toutes les classes : Plan de travail, ceintures de compétences, quoi de neuf, textes libres, conseil de classe et conseil d'élèves hebdomadaires.

SPECIFICITE DU POSTE:

- Toutes les classes sont des cours à triple niveaux (classes de cycle)

Poste du dispositif Enseignement des Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère (EMILE) : langue anglaise

Nature du poste

Professeur.e, enseignant.e spécialisé.e en enseignement de la langue anglaise, niveau B2/C1, possédant un MASTER CLIL (ou en cours d'acquisition).

Compétences linguistiques et culturelles requises

- L'enseignant.e doit posséder des compétences avérées en langue anglaise, au moins au niveau B2/C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.
- L'enseignant.e possède un MASTER CLIL (Content and Language Integrated Learning) ou s'engage à l'obtenir ou possède déjà une expérience d'enseignement CLIL.
- L'enseignant.e a effectué des séjours longs dans un ou des pays anglophones et a une bonne connaissance de la culture de ces pays.
- Il est souhaitable que l'enseignant.e possède des compétences et/ou une expérience de l'enseignement du Français Langue Etrangère.

Missions

- L'enseignant.e assure les cours de langues dans le cadre de l'EMILE (Enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère) dans le système éducatif français.
- Il. elle met en place des échanges avec des élèves anglophones autour de projets interdisciplinaires, organise et accompagne des rencontres entre élèves français, anglophones et germanophones.
- Il.elle se montre capable de travailler en équipe avec les différents acteurs impliqués dans le projet EMILE.
- Il.elle s'implique dans la liaison avec les enseignants des écoles à profil spécifique langue (SI, EELM, Ecoles bilingues...)
- Il.elle accepte de collaborer avec l'équipe de circonscription sous la responsabilité de l'IEN, avec les formateurs en langues sous la responsabilité de la Directrice Académique Adjointe, en charge du dossier langues vivantes et avec les IA-IPR de langues.
- Il.elle fait preuve de dynamisme pour impulser et développer des partenariats dans le cadre de projets liés à l'internationale.

Lieu d'affectation

École Maria Montessori de Lille

Poste du dispositif Enseignement des Matières par l'Intégr<mark>ation</mark> d'une Langue Etrangère (EMILE) : langue allemande

Nature du poste

Professeur.e, enseignant.e spécialisé.e en enseignement de la langue allemande, niveau B2/C1, possédant un MASTER CLIL (ou en cours d'acquisition).

Compétences linguistiques et culturelles requises

- L'enseignant.e doit posséder des compétences avérées en langue allemande, au moins au niveau B2/C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.
- L'enseignant.e possède un MASTER CLIL (Content and Language Integrated Learning) ou s'engage à l'obtenir ou possède déjà une expérience d'enseignement CLIL.
- L'enseignant.e a effectué des séjours longs dans un ou des pays germanophones et a une bonne connaissance de la culture de ces pays.
- Il est souhaitable que l'enseignant.e possède des compétences et/ou une expérience de l'enseignement du Français Langue Etrangère.

Missions

- L'enseignant.e assure les cours de langues dans le cadre de l'EMILE (Enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère) dans le système éducatif français.
- Il. elle met en place des échanges avec des élèves germanophones autour de projets interdisciplinaires, organise et accompagne des rencontres entre élèves français, anglophones, germanophones.
- Il.elle se montre capable de travailler en équipe avec les différents acteurs impliqués dans le projet EMILE.
- Il.elle s'implique dans la liaison avec les enseignants des écoles à profil spécifique langue (SI, EELM, Ecoles bilingues...) mais également avec le collège du secteur.
- Il.elle accepte de collaborer avec l'équipe de circonscription sous la responsabilité de l'IEN, avec les formateurs en langues sous la responsabilité de la Directrice Académique Adjointe, en charge du dossier langues vivantes et avec les IA-IPR de langues.
- Il.elle fait preuve de dynamisme pour impulser et développer des partenariats dans le cadre de projets liés à l'internationale.

Lieu d'affectation

École Maria Montessori de Lille

Elysée 2020 : poste relevant d'un projet d'immersion en langue allemande

Activités

- Dans le cadre de son service, l'enseignant.e assure les rituels et cours en immersion dans la langue allemande.
- L'enseignant.e intervient dans les trois classes des enseignants non germanistes pour les rituels et ateliers, et dans les deux classes des enseignants germanophones, en renfort dans les ateliers.
- L'enseignant.e favorisera la mise en place des échanges scolaires franco-allemands, et s'impliquera dans la correspondance avec les partenaires allemands.
- L'enseignant.e pourra participer à des mobilités Erasmus Plus dans des pays germanophones.

Compétences linguistiques et culturelles requises

- Le poste est accessible à tout enseignant.e possédant au minimum un niveau C1 en langue allemande à l'oral, B2 en langue allemande à l'écrit.
- L'enseignant.e doit être en capacité de travailler en équipe ainsi qu'avec l'école élémentaire et le collège de secteur.
- L'enseignant.e doit être en capacité de travailler avec l'assistant.e de langue allemande et l'agent volontaire Franco-allemand (Service civique allemand-OFAJ).
- L'enseignant.e doit être en capacité de s'inscrire dans le projet labellisé Elysée 2020 de l'école maternelle bilingue franco-allemande Matisse.
- L'enseignant.e doit manifester de l'intérêt pour la communication et la valorisation des actions menées en lien avec le poste.

Spécificités du poste et informations complémentaires

L'école maternelle Matisse de Bruay-sur-Escaut a été labellisée Elysée 2020 à la rentrée 2018.

(Renseignement: https://www.education.gouv.fr/cid4105/la-cooperation-franco-allemande.html)

Pour tout renseignement sur le poste, il est possible de contacter MME MANTIONE Antoinette (burlang59@ac-lille.fr)

Qu'est-ce qu'un poste à recrutement « en dehors du barème» ?

L'affectation sur ces postes se fait en dehors du barème sur classement et poste par poste. L'objectif est d'affecter des personnels justifiant de certifications et/ou compétences en adéquation avec chaque poste. Suite au recueil des intentions de candidatures, les candidats sont invités à se présenter devant des commissions d'entretien.

A l'issue de ces entretiens, les candidats sont classés sur chaque poste pour lequel ils ont fait acte de candidature. Les résultats sont ensuite communiqués aux enseignants par courriel avant l'ouverture du serveur et au service du mouvement pour attribution d'un code de priorité en fonction du classement des candidats et uniquement pour le poste qu'ils auront demandé dans le cadre du mouvement.

La participation au mouvement est nécessaire si les candidats souhaitent obtenir le poste pour lequel ils ont fait acte de candidature. En cas de candidatures multiples, les postes demandés devront être classés par les enseignants en fonction de leurs préférences.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la note de service concernant la campagne de recrutement en dehors du barème sur le site de la DSDEN 59.

Quels sont les postes hors-barème?

- Conseiller pédagogique de circonscription ;
- o Enseignant en Unité Educative d'Activité de Jour (UEAJ) ;
- o <u>Enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN)</u>;
- o Enseignant ressource mis à disposition du Centre Ressource Autisme (CRA);
- O Coordonnateur REP;
- o <u>Délégué-e départemental-e USEP</u>
- O Directeur d'école en Cité Educative ;
- O <u>Directeur d'école relevant du dispositif REP+ ;</u>
- O <u>Directeur d'école d'application</u>;
- O Directeur d'école de 9 classes et plus ;
- Enseignant en Classe Relais ;
- O Enseignant Dispositif d'autorégulation (DAR);
- Coordonnateur CASNAV;
- O Enseignant coordonnateur de l'Accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école (APADHE =ex SAPAD)
- o Enseignant en Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A);
- o <u>Enseignant en Unités d'Enseignements Maternelle et Elémentaire Autisme</u> (UEMA-UEEA) ;
- o Enseignant en ULIS "Troubles du spectre autistique";
- o Enseignant en ULIS Collège;
- o Enseignant en hôpital de jour ;
- Coordonnateur d'internat en EREA;
- Enseignant en centre éducatif fermé ;
- Enseignant en établissement pénitentiaire ;
- Enseignant Référent ;
- Enseignant section internationale;
- Référent logistique MDPH.

ANOR_	École élémentaire du centre
ANZIN _	École élémentaire Charles De Gaulle
ANZIN _	École élémentaire Gilliard-Voltaire
ANZIN _	École élémentaire Jean Jaures
ANZIN _	École maternelle Du Mont D'Anzin
ANZIN_	École maternelle Gallieni
ANZIN _	École maternelle Jean Jaures
ANZIN _	École primaire Jean-Baptiste Carpeaux
DENAIN	_ École élémentaire Diderot Niveau 1
DENAIN	_ École élémentaire Emile Zola
DENAIN	_ École élémentaire Michelet
DENAIN	_ École élémentaire Pascal-Descartes
DENAIN	_ École élémentaire Voltaire Niveau 2
DENAIN	_ École maternelle Andre Jurenil
DENAIN	_ École maternelle Charles Gide

DENAIN _ École maternelle Condorcet
DENAIN _ École maternelle George Sand
DENAIN _ École maternelle Groupe Scolaire Patrick Roy
DENAIN _ École maternelle La Fontaine
DENAIN _ École maternelle Pasteur
DENAIN _ École maternelle Victor Hugo
DENAIN _ École primaire Berthelot
DOUAI _ École maternelle Marie Curie
DOUAI _ École élémentaire Eugène Lenglet
DOUAI _ École élémentaire Ferdinand Buisson
DOUAI _ École élémentaire Jules et Léon Maurice
DOUAI _ École élémentaire Robert Mohen
DOUAI _ École maternelle Bernard De Lattre
DOUAI _ École maternelle Jean de la Fontaine
DOUAI _ École maternelle La Mouchonnière

	\ \
DOUAI _ École maternelle Leclerc de Hautecloque	
DOUAI _ École maternelle Madame de Sévigné	1
DOUAI _ École maternelle Mohen-Capucines	- -
DOUAI _ École primaire Denis Papin	
DOUAI _ École élémentaire Jeanne Georg	
DOUAI _ École primaire Tilleuls-Solitude	
DOUAI _ École élémentaire d'application Jean Jaurès	
DUNKERQUE_ École élémentaire du Torpilleur	
DUNKERQUE_ École élémentaire Jules Ferry	
DUNKERQUE_ École élémentaire La Meunerie	
DUNKERQUE_ École élémentaire Paul Meurisse	
DUNKERQUE _ École maternelle Andersen	
DUNKERQUE _ École maternelle Carré de la vieille	
DUNKERQUE_ École maternelle du Torpilleur	
DUNKERQUE_ École maternelle La Meunerie	-
DUNKERQUE_ École maternelle Victor Hugo	
DUNKERQUE_École maternelle Jules Verne	
DUNKERQUE_École élémentaire Jean Jaurès	
/	

label « cité éducative »

DUNKERQUE_ Ecole maternelle Jean Giono
DUNKERQUE_ École maternelle Paul Meurisse
DUNKERQUE _ École primaire Lucien Maillart
DUNKERQUE _ École primaire André Nita
DUNKERQUE _ École primaire Paul Dessinguez
FLERS EN ESCREBIEUX_ École primaire Pont de la Deûle
FORT MARDYCK_ École élémentaire Roger Salengro
FORT MARDYCK_ École maternelle Amirauté
FORT MARDYCK_ École primaire Jean Jaurès - Condorcet
GRANDE SYNTHE_École élémentaire Blaise Pascal
GRANDE SYNTHE_ École élémentaire Buffon
GRANDE SYNTHE_ École élémentaire Célestin Freinet
GRANDE SYNTHE_ École élémentaire Jacques Brel
GRANDE SYNTHE_ École élémentaire Jacques Prévert

DUNKERQUE École maternelle Jean Giono

GRANDE SYNTHE_ École élémentaire Jean Moulin
GRANDE SYNTHE_ École élémentaire Julie Daubie
GRANDE SYNTHE_ École élémentaire Pierre et Marie Curie
GRANDE SYNTHE_ Groupe scolaire Verlaine
GRANDE SYNTHE_ École maternelle Blaise Pascal
GRANDE SYNTHE_ École maternelle Buffon
GRANDE SYNTHE_ École maternelle Célestin Freinet
GRANDE SYNTHE_ École maternelle Clémenceau
GRANDE SYNTHE_ École maternelle Jacques Brel
GRANDE SYNTHE_École maternelle Julie Daubie
GRANDE SYNTHE_ École maternelle Pierre et Marie Curie
GRANDE SYNTHE_ École maternelle Victor Hugo
GRANDE SYNTHE_ Groupe scolaire Verlaine
GRANDE SYNTHE_ École primaire Chabrier

GRANDE SYNTHE_ École primaire Francisco Ferrer	١
GRANDE SYNTHE_ École primaire Garcia Lorca	
TRYSTRAM_École élémentaire	
TRYSTRAM_École maternelle	
HAUTMONT_ École élémentaire Auguste Perrier	
HAUTMONT_ École maternelle Auguste Perrier	
HAUTMONT_ École primaire Victor Hugo	
HAUTMONT_ Groupe scolaire Denies	
HAUTMONT_ Groupe scolaire Fontaine-Le Muguet	
HAUTMONT_ Groupe scolaire Jules Ferry	
LA SENTINELLE _ École élémentaire Joliot-Curie	
LA SENTINELLE _ École maternelle Paul Langevin	
LILLE _ École élémentaire d'application Ampère	
LILLE _ École élémentaire Bracke-Desrousseaux	
LILLE _ École élémentaire Chenier-Severine	

LILLE _	École élémentaire Littre
LILLE _	École élémentaire Paul Painleve
LILLE _	École élémentaire Quinet-Rollin
LILLE _	École élémentaire Turgot
LILLE _	École élémentaire Viala-Voltaire
LILLE _	École maternelle d'application Andre
LILLE _	École maternelle Beranger-Hachette
LILLE _	École maternelle Bichat
LILLE _	École maternelle Camille Desmoulins
LILLE _	École maternelle Jean Bart
LILLE _	École maternelle Jeanne Godart
LILLE _	École maternelle La Briqueterie
LILLE _	École maternelle La Bruyère
LILLE _	École maternelle Léon Frapie

LILLE _ École maternelle Ovide Decroly
LILLE _ École maternelle Rachel Lempereur
LILLE _ École primaire Jean Moulin-Louis Pergaud
LILLE _ École primaire Lavoisier
LILLE _ École primaire Nadaud Briand Buisson
LILLE _ École primaire Richard Wagner
LOUVROIL _ École élémentaire Les Longs Prés
LOUVROIL _ École élémentaire Nelson Mandela
LOUVROIL _ École maternelle du Centre
LOUVROIL _ École maternelle Les Longs Prés
LOUVROIL _ École primaire Suzanne Lanoy Blin
LOUVROIL _Groupe scolaire Mespreuven-Eluard
MAUBEUGE _ École élémentaire Claude Debussy
MAUBEUGE _ École élémentaire G. Brassens / M.L. Piotte

MAUBEUGE _ École élémentaire Groupe Scolaire Jules Ferry
MAUBEUGE _ École élémentaire Marcel Pagnol
MAUBEUGE _ École élémentaire Pierre Corneille Epinettee
MAUBEUGE _ École maternelle Alphonse Daudet
MAUBEUGE _ École maternelle Anne Frank-Charles Perrault
MAUBEUGE _ École maternelle Elise Dussart
MAUBEUGE _ École maternelle Jardins Du Tilleul
MAUBEUGE _ École maternelle Les Marronniers
MAUBEUGE _ École primaire Andersen-Hugo
MAUBEUGE _ École primaire Lamartine - Blanche Neige
NEUF MESNIL _ École primaire X
RACHES _ École élémentaire Suzanne Lanoy
RACHES _ École maternelle Françoise Dolto
ROUBAIX _ École élémentaire Albert Camus

ROUBAIX _ École élémentaire Condorcet
ROUBAIX _ École élémentaire Edgard Quinet-Paul Bert
ROUBAIX _ École élémentaire Ernest Renan
ROUBAIX _ École élémentaire Jean Mace
ROUBAIX _ École élémentaire Lakanal
ROUBAIX _ École élémentaire Lavoisier
ROUBAIX _ École élémentaire Leon Marlot
ROUBAIX _ École élémentaire Littre
ROUBAIX _ École élémentaire Montaigne
ROUBAIX _ École élémentaire Montesquieu
ROUBAIX _ École élémentaire Pierre De Ronsard Niveau 1
ROUBAIX _ École élémentaire Pierre De Ronsard Niveau 2
ROUBAIX _ École élémentaire Pierre De Roubaix
ROUBAIX _ École élémentaire Simone Veil

ROUBAIX _	École maternelle Albert Camus
ROUBAIX _	École maternelle Albert Samain
ROUBAIX _	École maternelle Alphonse Daudet
ROUBAIX _	École maternelle Charles Perrault
ROUBAIX _	École maternelle Ernest Renan
ROUBAIX _	École maternelle George Sand
ROUBAIX _	École maternelle Henri Carrette
ROUBAIX _	École maternelle Jacques Prevert
ROUBAIX _	École maternelle Jean Mace
ROUBAIX _	École maternelle Jules Verne
ROUBAIX _	École maternelle Lavoisier
ROUBAIX _	École maternelle Linne
ROUBAIX _	École maternelle Paul Valery
ROUBAIX _	École maternelle Pierre De Ronsard

ROUBAIX _ École primaire Blaise Pascal	\
ROUBAIX _ École primaire Boileau-Pasteur	\
ROUBAIX _ École primaire Buffon	
ROUBAIX _ École primaire Edmond Rostand	
ROUBAIX _ École primaire Elsa Triolet	
ROUBAIX _ École primaire Francois Villon	
ROUBAIX _ École primaire Jules Ferry	
ROUBAIX _ École primaire Jules Guesde	
ROUBAIX _ École primaire Legouve	
ROUBAIX _ École primaire Leo Lagrange	
ROUBAIX _ École primaire Leon Gambetta	
ROUBAIX _ École primaire Lucie Aubrac	
ROUBAIX _ École primaire Michelet	
ROUBAIX _ École primaire Pierre Brossolette	

ROUBAIX _ École primaire Voltaire-Diderot
ST POL SUR MER _ École élémentaire Anatole France
ST POL SUR MER _ École élémentaire Jean Jaurès
ST POL SUR MER _ École élémentaire Joliot-Curie
ST POL SUR MER _ École élémentaire Jules Verne
31 FOL SON WEN _ LCOIE Elementaire Jules Verne
ST POL SUR MER _ École élémentaire Langevin
ST POL SUR MER _ École élémentaire Nicolas Copernic
ST POL SUR MER _ École élémentaire Vancauwenberghe
ST POL SUR MER _ École maternelle Copernic
,
ST POL SUR MER _ École maternelle Joliot-Curie
CT DOL CUD MED. Écolo meterrelle lules Verre
ST POL SUR MER _ École maternelle Jules Verne
ST POL SUR MER _ École maternelle Langevin
OTT OF OUT MENT _ E0010 HIGHORIDE EGINGOVIII
ST POL SUR MER _ École maternelle Pauline Kergomard
ST POL SUR MER _ École maternelle Vancauwenberghe

ST POL SUR MER _ École maternelle Victor Hugo
TOURCOING _ École élémentaire Albert Camus
TOURCOING _ École élémentaire Descartes
TOURCOING _ École élémentaire Jules Ferry Niveau 1
TOURCOING _ École élémentaire Lamartine Niveau 2
TOURCOING _ École élémentaire Lavoisier
TOURCOING _ École élémentaire Michelet
TOURCOING _ École élémentaire Pasteur
TOURCOING _ École élémentaire Paul Claudel
TOURCOING _ École élémentaire Rouget De Lisle
TOURCOING _ École élémentaire Paul Bert
TOURCOING _ École élémentaire Balzac-Hugo
TOURCOING _ École élémentaire René Lecocq
TOURCOING _ École élémentaire Jean Jaures niveau 2

	\ \ \
TOURCOING _ École élémentaire Racine niveau 1	
TOURCOING _ École élémentaire Edouard Herriot	
TOURCOING _ École élémentaire Jacques Prevert	
TOURCOING _ École élémentaire Pierre Brossolette	
TOURCOING _ École élémentaire Jean Mace	
TOURCOING _ École élémentaire La Fontaine	
TOURCOING _ École élémentaire Jacquard	
TOURCOING _ École primaire Condorcet	
TOURCOING _ École primaire Maurice Bonnot	
TOURCOING _ École primaire Charles De Gaulle	
TOURCOING _ École maternelle Albert Camus	
TOURCOING _ École maternelle Descartes	
TOURCOING _ École maternelle Lamartine	
TOURCOING _ École maternelle Michelet	

TOURCOING _ Ecole maternelle Pasteur
TOURCOING _ École maternelle Paul Claudel
TOURCOING _ École maternelle Pauline Kergomard
TOURCOING _ École maternelle Rouget De Lisle
TOURCOING _ École maternelle Claude Bernard
TOURCOING _ École maternelle Balzac
TOURCOING _ École maternelle Voltaire
TOURCOING _ École maternelle Jacques Prévert
TOURCOING _ École maternelle Pierre Corneille
TOURCOING _ École maternelle La Fontaine
TOURCOING _ École maternelle Racine
TOURCOING _ École maternelle Jacquard
TOURCOING _ École maternelle Edouard Herriot
TOURCOING _ École maternelle Edouard Branly

TOURCOING _ École maternelle Maria Dron
TOURCOING _ École maternelle Paul Bert
TOURCOING _ École maternelle Pierre Brossolette
VALENCIENNES _ École élémentaire Emile Zola
VALENCIENNES _ École élémentaire Siméon Cuveillier
VALENCIENNES _ École maternelle Emile Zola
VALENCIENNES _ École maternelle Hélène Boucher
VALENCIENNES _ École maternelle Louise Weiss
VALENCIENNES _ École maternelle Siméon Cuveillier
VALENCIENNES _ École primaire Groupe Scolaire Saint Exupéry
VALENCIENNES _ École primaire Jean Mineur
VALENCIENNES _ École primaire Louis Duvant
WAVRECHAIN SOUS DENAIN _ École élémentaire Maurice Thorez
WAVRECHAIN SOUS DENAIN _ École maternelle Maurice Thorez

NAZIERS _ École élémentaire Copernic
NAZIERS _ École élémentaire Guironnet
NAZIERS _ École élémentaire Gambetta
NAZIERS _ École élémentaire Frédéric Chopin
NAZIERS _ École maternelle Jacques Duclos
NAZIERS _ École maternelle Joliot-Curie
·

Écoles situées dans un « quartier urbain particulièrement difficile » (plan violence)

Retrouvez la liste des écoles relevant des quartiers urbains particulièrement difficiles dans le Bulletin spécial n°10 du 08 mars 2001 en cliquant <u>ici</u>.

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Jules Ferry	BEUVRAGES	École élémentaire ou primaire	Diderot Niveau 1	DENAIN	École maternelle	Carré De La Vieille	DUNKERQUE
École élémentaire ou primaire	Paul Langevin	BEUVRAGES	École maternelle	Andre Jurenil	DENAIN	École maternelle	Paul Meurisse	DUNKERQUE
École maternelle	Joliot Curie	BEUVRAGES	École maternelle	Victor Hugo	DENAIN	École maternelle	Jean Giono	DUNKERQUE
École maternelle	Pauline Kergomard	BEUVRAGES	École maternelle	George Sand	DENAIN	École élémentaire ou primaire	Roger Salengro	DUNKERQUE
École élémentaire ou primaire	Centre	CONDE-SUR- L'ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Berthelot	DENAIN	École élémentaire ou primaire	Paul Dessinguez	DUNKERQUE
École élémentaire ou primaire	Jules Valles	CONDE-SUR- L'ESCAUT	École maternelle	Charles Gide	DENAIN	École maternelle	Amirauté	DUNKERQUE
École élémentaire ou primaire	Le Jard	CONDE-SUR- L'ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Tilleuls-Solitude	DOUAI	École élémentaire ou primaire	Buffon	GRANDE-SYNTHE
École élémentaire ou primaire	Hameau De Macou	CONDE-SUR- L'ESCAUT	École maternelle	Leclerc De Hautecloque	DOUAI	École élémentaire ou primaire	Blaise Pascal	GRANDE-SYNTHE
École maternelle	Hameau De Macou	CONDE-SUR- L'ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Du Fort Louis _ André Nita	DUNKERQUE	École élémentaire ou primaire	Paul Verlaine	GRANDE-SYNTHE
École maternelle	Centre	CONDE-SUR- L'ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Lucien Maillart	DUNKERQUE	École maternelle	Buffon	GRANDE-SYNTHE
École maternelle	Le Jard	CONDE-SUR- L'ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Paul Meurisse	DUNKERQUE	École maternelle	Blaise Pascal	GRANDE-SYNTHE
École maternelle	La Chaussiette	CONDE-SUR- L'ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Jules Ferry	DUNKERQUE	École maternelle	Paul Verlaine	GRANDE-SYNTHE
École élémentaire ou primaire	Voltaire Niveau2	DENAIN	École maternelle	Jean Macé	DUNKERQUE	École élémentaire ou primaire	Jean Moulin	GRANDE-SYNTHE
École élémentaire ou primaire	Emile Zola	DENAIN	École maternelle	Andersen	DUNKERQUE	École élémentaire ou primaire	Julie Daubié	GRANDE-SYNTHE

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Jacques Brel	GRANDE-SYNTHE	École maternelle	La Bruyere	LILLE	École maternelle	Rachel Lempereur	LILLE
École maternelle	Clémenceau	GRANDE-SYNTHE	École maternelle	La Briqueterie	LILLE	École maternelle	Jean Bart	LILLE
École maternelle	Julie Daubié	GRANDE-SYNTHE	École élémentaire ou primaire	Berthelot-Jules Verne	LILLE	École élémentaire ou primaire	Viala-Voltaire	LILLE
École maternelle	Jacques Brel	GRANDE-SYNTHE	École élémentaire ou primaire	Cabanis-Bara	LILLE	École élémentaire ou primaire	Ampere	LILLE
École élémentaire ou primaire	Victor Hugo	HAUTMONT	École élémentaire ou primaire	Lakanal-Madame Campan	LILLE	École élémentaire ou primaire	Littre	LILLE
École élémentaire ou primaire	Groupe Scolaire Jules Ferry	HAUTMONT	École maternelle	Suzanne Lacore	LILLE	École élémentaire ou primaire	Quinet-Rollin	LILLE
École élémentaire ou primaire	Groupe Willy Dubois	JEUMONT	École maternelle	Antoine Brasseur	LILLE	École élémentaire ou primaire	Chenier-Severine	LILLE
École élémentaire ou primaire	Ronsard	JEUMONT	École maternelle	Broca	LILLE	École maternelle	Bichat	LILLE
École maternelle	La Bruyere	JEUMONT	École élémentaire ou primaire	Turgot	LILLE	École maternelle	Camille Desmoulins	LILLE
École maternelle	Du Bellay	JEUMONT	École élémentaire ou primaire	Aristide Briand Niveau 1	LILLE	École maternelle	Ovide Decroly	LILLE
École élémentaire ou primaire	Joliot Curie	LA SENTINELLE	École élémentaire ou primaire	Richard Wagner	LILLE	École maternelle	Beranger- Hachette	LILLE
École maternelle	Paul Langevin	LA SENTINELLE	École élémentaire ou primaire	Bracke- Desrousseaux	LILLE	École maternelle	Andre	LILLE
École élémentaire ou primaire	Paul Painleve	LILLE	École maternelle	Jeanne Godart	LILLE	École élémentaire ou primaire	Victor Duruy	LILLE
École maternelle	Leon Frapie	LILLE	École maternelle	La Croisette	LILLE	École élémentaire ou primaire	Arago-Jacquart	LILLE

Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Saint Exupery- Mme De Segur	LILLE
École maternelle	Philippe De Comines	LILLE
École maternelle	Victor Hugo	LILLE
École maternelle	Les Moulins	LILLE
École élémentaire ou primaire	George Sand- Alphonse Daudet	LOOS
École élémentaire ou primaire	Victor Hugo- Sevigne	LOOS
École maternelle	Charles Perrault	LOOS
École maternelle	Marceline Desbordes- Valmore	LOOS
École maternelle	Florian	LOOS
École élémentaire ou primaire	-	LOUVROIL
École élémentaire ou primaire	Groupe Scol Mespreuven- Eluard	LOUVROIL
École élémentaire ou primaire	Les Longs Pres	LOUVROIL
École élémentaire ou primaire	Centre	LOUVROIL
École maternelle	Du Centre	LOUVROIL

Sigle	Patronyme	Commune
École maternelle	Des Longs Pres	LOUVROIL
École élémentaire ou primaire	Lamartine	MAUBEUGE
École élémentaire ou primaire	Pierre Corneille Corneille	MAUBEUGE
École élémentaire ou primaire	Groupe Scolaire De La Fontaine	MAUBEUGE
École maternelle	Les Marronniers	MAUBEUGE
École élémentaire ou primaire	George Brassens Niveau 2	MAUBEUGE
École élémentaire ou primaire	Marie Louise Piotte Niveau 1	MAUBEUGE
École élémentaire ou primaire	Marcel Pagnol	MAUBEUGE
École élémentaire ou primaire	Groupe Scolaire Jules Ferry	MAUBEUGE
École élémentaire ou primaire	Andersen Hugo	MAUBEUGE
École élémentaire ou primaire	Claude Debussy	MAUBEUGE
École maternelle	Faubourg De Saint Quentin	MAUBEUGE
École maternelle	Alponse Daudet	MAUBEUGE
École maternelle	Anne Frank- Charles Perrault	MAUBEUGE

Patronyme	Commune
Jardins Du Tilleul	MAUBEUGE
Elise Dussart	MAUBEUGE
Experimentale Helene Boucher	MONS-EN-BAROEUL
Renaissance	MONS-EN-BAROEUL
Montaigne	MONS-EN-BAROEUL
Gpe Des Provinces	MONS-EN-BAROEUL
Reine Astrid	MONS-EN-BAROEUL
Experimentale Anne Frank	MONS-EN-BAROEUL
Lamartine Gpe Provinces Franc.	MONS-EN-BAROEUL
Le Petit Prince	MONS-EN-BAROEUL
Montaigne	MONS-EN-BAROEUL
Suzanne Lanoy	RACHES
Francoise Dolto	RACHES
Paul Langevin	RAISMES
	Jardins Du Tilleul Elise Dussart Experimentale Helene Boucher Renaissance Montaigne Gpe Des Provinces Reine Astrid Experimentale Anne Frank Lamartine Gpe Provinces Franc. Le Petit Prince Montaigne Suzanne Lanoy Francoise Dolto

							ıV
Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	F
École élémentaire ou primaire	Anne Godeau	RAISMES	École élémentaire ou primaire	Lavoisier	ROUBAIX	École maternelle	F
École élémentaire ou primaire	Irene Joliot-Curie	RAISMES	École élémentaire ou primaire	Ernest Renan	ROUBAIX	École maternelle	ŀ
École élémentaire ou primaire	Anatole France	RAISMES	École élémentaire ou primaire	Michelet	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	J
École maternelle	Daniel Fery	RAISMES	École élémentaire ou primaire	Albert Camus	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	E
École maternelle	Jules Moriamez	RAISMES	École élémentaire ou primaire	Edmond Rostand	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	F
École maternelle	Marcel Danna	RAISMES	École maternelle	Lavoisier	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	١
École élémentaire ou primaire	Lucie Aubrac	ROUBAIX	École maternelle	Ernest Renan	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	E
École élémentaire ou orimaire	Condorcet	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Olivier De Serres- Carrette	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	J
École élémentaire ou primaire	Lakanal	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Montaigne	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	L
École élémentaire ou orimaire	Littre	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Leon Gambetta	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	F
École élémentaire ou orimaire	Legouve	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Edgard Quinet- Paul Bert	ROUBAIX	École maternelle	l
École maternelle	George Sand	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Buffon	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	F
École maternelle	Jules Verne	ROUBAIX	École maternelle	Alphonse Daudet	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	F
École élémentaire ou orimaire	Montesquieu	ROUBAIX	École maternelle	Albert Samain	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Е

Sigle	Patronyme	Commune
École maternelle	Paul Valery	ROUBAIX
École maternelle	Henri Carrette	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Jules Ferry	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Elsa Triolet	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Francois Villon	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Voltaire-Diderot	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Blaise Pascal	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Jules Guesde	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Leon Marlot	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Pierre Brossollette	ROUBAIX
École maternelle	Linne	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Pierre De Roubaix	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Pierre De Ronsard Niveau 1	ROUBAIX
École élémentaire ou primaire	Boileau-Pasteur	ROUBAIX

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Pierre De Ronsard Niveau 2	ROUBAIX	École maternelle	Lamartine	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Condorcet Niveau 2	TOURCOING
École élémentaire ou primaire	-	ROUBAIX	École maternelle	Paul Claudel	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Edouard Herriot	TOURCOING
École élémentaire ou primaire	Jean Mace	ROUBAIX	École maternelle	Albert Camus	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Jean Jaures Niveau 2	TOURCOING
École maternelle	Jacques Prevert	ROUBAIX	École maternelle	Chateaubriand	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Paul Bert	TOURCOING
École maternelle	Pierre De Ronsard	ROUBAIX	École maternelle	Kergomard	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Racine Niveau 1	TOURCOING
École maternelle	Charles Perrault	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Michelet	TOURCOING	École maternelle	Pierre Brossolette	TOURCOING
École maternelle	Jean Mace	ROUBAIX	École élémentaire ou primaire	Rouget De Lisle	TOURCOING	École maternelle	Edouard Herriot	TOURCOING
École élémentaire ou primaire	Hainaut Baugnies	THIVENCELLE	École élémentaire ou primaire	Pasteur Niveau 1	TOURCOING	École maternelle	La Fontaine	TOURCOING
École élémentaire ou primaire	Paul Claudel	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Lavoisier Niveau 2	TOURCOING	École maternelle	Paul Bert	TOURCOING
École élémentaire ou primaire	Lamartine Niveau 2	TOURCOING	École maternelle	Pasteur	TOURCOING	École maternelle	Racine	TOURCOING
École élémentaire ou primaire	Jules Ferry Niveau 1	TOURCOING	École maternelle	Rouget De Lisle	TOURCOING	École maternelle	Edouard Branly	TOURCOING
École élémentaire ou primaire	Descartes	TOURCOING	École maternelle	Michelet	TOURCOING	École maternelle	Voltaire	TOURCOING
École élémentaire ou primaire	Albert Camus	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Pierre Brossolette	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Jean Mineur	VALENCIENNES
École maternelle	Descartes	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	La Fontaine Niveau 1	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Emile Zola	VALENCIENNES

Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Louis Duvant	VALENCIENNES
École élémentaire ou primaire	Simeon Cuveillier	VALENCIENNES
École élémentaire ou primaire	Groupe Scolaire Saint Exupery	VALENCIENNES
École maternelle	Simeon Cuveillier	VALENCIENNES
École maternelle	Helene Boucher	VALENCIENNES
École maternelle	Emile Zola	VALENCIENNES
École élémentaire ou primaire	Maurice Thorez	WAVRECHAIN SOUS DENAIN
École maternelle	Maurice Thorez	WAVRECHAIN SOUS DENAIN

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Marius Assez	ABSCON	École élémentaire ou primaire	Gilliard-Voltaire	ANZIN	École élémentaire ou primaire	Georges Brassens	BRUAY-SUR- L'ESCAUT
École maternelle	Jules Ferry	ABSCON	École élémentaire ou primaire	Jean-Baptiste Carpeaux	ANZIN	École élémentaire ou primaire	Centre	BRUAY-SUR- L'ESCAUT
École élémentaire ou primaire	Francois Wartel	ANICHE	École maternelle	Jean Jaures	ANZIN	École élémentaire ou primaire	Centre	BRUAY-SUR- L'ESCAUT
École élémentaire ou primaire	Maxime Quevy	ANICHE	École maternelle	Gambetta	ANZIN	École élémentaire ou primaire	Claude Monet	BRUAY-SUR- L'ESCAUT
École élémentaire ou primaire	Basuyaux	ANICHE	École maternelle	Bertrand Tavernier	ANZIN	École maternelle	Joliot Curie	BRUAY-SUR- L'ESCAUT
École maternelle	Archeveque	ANICHE	École maternelle	Gallieni	ANZIN	École maternelle	Daniel Ferry	BRUAY-SUR- L'ESCAUT
École maternelle	Jean Schmidt	ANICHE	École maternelle	Du Mont D'Anzin	ANZIN	École maternelle	Paul Langevin	BRUAY-SUR- L'ESCAUT
École maternelle	Marcel Cachin	ANICHE	École élémentaire ou primaire	Marcel Pagnol	AUBY	École maternelle	Henri Matisse	BRUAY-SUR- L'ESCAUT
École maternelle	Yvon Fosse	ANICHE	École élémentaire ou primaire	G. Brassens - J. Prevert	AUBY	École élémentaire ou primaire	Jacques Prevert	BUSIGNY
École élémentaire ou primaire	Daniel Vincent	ANOR	École élémentaire ou primaire	Jules Guesde	AUBY	École élémentaire ou primaire	Claude Bernard	BUSIGNY
École élémentaire ou primaire	Du Centre	ANOR	École maternelle	Gerard Philipe	AUBY	École maternelle	Du Centre	BUSIGNY
École maternelle	Les P'Tits Loups	ANOR	École élémentaire ou primaire		BAZUEL	École élémentaire ou primaire	Kennedy	CAMBRAI
École élémentaire ou primaire	Charles De Gaulle	ANZIN	École élémentaire ou primaire	Danielle Casanova	BOUSSOIS	École élémentaire ou primaire	Raymond Gernez	CAMBRAI
École élémentaire ou primaire	Jean Jaures	ANZIN	École maternelle	Centre	BOUSSOIS	École maternelle	Kennedy	CAMBRAI

				_				
Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École maternelle	Raymond Gernez	CAMBRAI	École élémentaire ou primaire	Michelet	DENAIN	École élémentaire ou primaire	Barbusse	DOUCHY-LES-MINES
École élémentaire ou primaire	Albert Goris	CATILLON-SUR- SAMBRE	École maternelle	Branly	DENAIN	École maternelle	Jules Mousseron	DOUCHY-LES-MINES
École élémentaire ou primaire	Paul Bert	CAUDRY	École maternelle	Pasteur	DENAIN	École maternelle	Du Hainaut	DOUCHY-LES-MINES
École maternelle	Batisse Et Laite	CAUDRY	École maternelle	Condorcet	DENAIN	École maternelle	Victor Hugo	DOUCHY-LES-MINES
École élémentaire ou primaire	Paul Eluard	COUDEKERQUE- BRANCHE	École maternelle	La Fontaine	DENAIN	École maternelle	Henri Barbusse	DOUCHY-LES-MINES
École maternelle	Paul Fort	COUDEKERQUE- BRANCHE	École élémentaire ou primaire	Eugene Lenglet	DOUAI	École maternelle	Villars	DOUCHY-LES-MINES
École élémentaire ou primaire	Blanc Misseron	CRESPIN	École élémentaire ou primaire	Ferdinand Buisson	DOUAI	École élémentaire ou primaire	Nicolas Copernic	DUNKERQUE
École élémentaire ou primaire	Centre-Parc- Bellevue	CRESPIN	École élémentaire ou primaire	Jules Et Leon Maurice	DOUAI	École élémentaire ou primaire	Jules Verne	DUNKERQUE
École maternelle	Blanc Misseron	CRESPIN	École maternelle	Jean De La Fontaine	DOUAI	École élémentaire ou primaire	G.Vancauwen- berghe	DUNKERQUE
École maternelle	Du Centre	CRESPIN	École maternelle	La Mouchonniere	DOUAI	École élémentaire ou primaire	Jean-Jaurès Condorcet	DUNKERQUE
École élémentaire ou primaire	Joliot-Curie	DECHY	École maternelle	Bernard De Lattre	DOUAI	École élémentaire ou primaire	Joliot-Curie	DUNKERQUE
École maternelle	De La Longue Borne	DECHY	École élémentaire ou primaire	Jules Ferry	DOUCHY-LES-MINES	École maternelle	Copernic	DUNKERQUE
École maternelle	Anne Frank	DECHY	École élémentaire ou primaire		DOUCHY-LES-MINES	École maternelle	Jules Verne	DUNKERQUE
École élémentaire ou primaire	Pascal-Descartes	DENAIN	École élémentaire ou primaire	Jules Mousseron	DOUCHY-LES-MINES	École maternelle	G.Vancauwen- berghe	DUNKERQUE

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École maternelle	Joliot-Curie	DUNKERQUE	École maternelle	Marcel Cachin	ESCAUDAIN	École élémentaire ou primaire	Irene Joliot-Curie	FENAIN
École élémentaire ou primaire	Anatole France	DUNKERQUE	École maternelle	Roger Salengro	ESCAUDAIN	École élémentaire ou primaire	Des Tilleuls	FENAIN
École élémentaire ou primaire	Langevin	DUNKERQUE	École maternelle	Sevigne-Simon	ESCAUDAIN	École maternelle	Catherine Poteaux	FENAIN
École élémentaire ou primaire	Jean Jaurès	DUNKERQUE	École élémentaire ou primaire	Centre	ESCAUTPONT	École élémentaire ou primaire	Pont De La Deule	FLERS-EN- ESCREBIEUX
École maternelle	Victor Hugo	DUNKERQUE	École élémentaire ou primaire	Brunehaut	ESCAUTPONT	École élémentaire ou primaire	Pierre Mendes- France Niv2	FOURMIES
École maternelle	Langevin	DUNKERQUE	École maternelle	Brunehaut	ESCAUTPONT	École élémentaire ou primaire	Louis Aragon Niveau 1	FOURMIES
École maternelle	Pauline Kergomard	DUNKERQUE	École maternelle	Centre	ESCAUTPONT	École maternelle	Jules Guesde	FOURMIES
École élémentaire ou primaire	Cite Vuillemin	ECAILLON	École élémentaire ou primaire	Jean Lurcat	FEIGNIES	École maternelle	Les Lilas	FOURMIES
École élémentaire ou primaire	Ernest Renan Niveau 1	ESCAUDAIN	École élémentaire ou primaire	Louis Pergaud	FEIGNIES	École élémentaire ou primaire	Victor Hugo	FOURMIES
École élémentaire ou primaire	Victor Hugo Niveau 2	ESCAUDAIN	École élémentaire ou primaire	Marie Curie	FEIGNIES	École élémentaire ou primaire	Jean Mace	FOURMIES
École élémentaire ou primaire	Marcel Cachin	ESCAUDAIN	École maternelle	Jacques Prevert	FEIGNIES	École élémentaire ou primaire	Les Glycines	FOURMIES
École élémentaire ou primaire	Roger Salengro	ESCAUDAIN	École maternelle	Germaine Tortel	FEIGNIES	École maternelle	Victor Hugo	FOURMIES
École élémentaire ou primaire	Paul Langevin	ESCAUDAIN	École maternelle	Anne Frank	FEIGNIES	École maternelle	Pierre Perret	FOURMIES
École élémentaire ou primaire	Schneider	ESCAUDAIN	École maternelle	Elsa Triolet	FEIGNIES	École élémentaire ou primaire	Louis Pasteur Niveau 2	FRESNES-SUR- ESCAUT

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Pierre Et Marie Curie Niveau 1	FRESNES-SUR- ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Groupe Scolaire Saint Exupery	HEM	École maternelle	Marie Curie	LALLAING
École élémentaire ou primaire	Daniel Fery	FRESNES-SUR- ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Groupe Scolaire Marie Curie	HEM	École élémentaire ou primaire	Pierre Et Marie Curie	LE CATEAU- CAMBRESIS
École maternelle	Paul Langevin	FRESNES-SUR- ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Marcel Pagnol	HEM	École élémentaire ou primaire	Auguste Herbin	LE CATEAU- CAMBRESIS
École maternelle	Daniel Fery-Le Trieu	FRESNES-SUR- ESCAUT	École élémentaire ou primaire	Jules Ferry	HEM	École élémentaire ou primaire	Paul Langevin	LE CATEAU- CAMBRESIS
École élémentaire ou primaire	Marie Curie	GUESNAIN	École maternelle	Groupe Scolaire Saint Exupery	HEM	École élémentaire ou primaire	Henri Matisse	LE CATEAU- CAMBRESIS
École maternelle	Paul Bernard	GUESNAIN	École maternelle	Groupe Marie Curie	HEM	École maternelle	Auguste Seydoux	LE CATEAU- CAMBRESIS
École maternelle	Elsa Triolet	GUESNAIN	École maternelle	Jean De La Fontaine	HEM	École élémentaire ou primaire	Trulin-Samain	LILLE
École élémentaire ou primaire	Groupe Georges Fontaine	HAUTMONT	École maternelle	Marcel Pagnol	HEM	École élémentaire ou primaire	Desbordes Valmore	LILLE
École maternelle	Le Muguet	HAUTMONT	École élémentaire ou primaire	Annick Mouvet	JEUMONT	École maternelle	Maria Montessori	LILLE
École élémentaire ou primaire	Edouard Denies	HAUTMONT	École maternelle	Jean De La Fontaine	JEUMONT	École maternelle	Jean Aicard	LILLE
École élémentaire ou primaire	Charles Carion	HAUTMONT	École élémentaire ou primaire	Marechal Leclerc	LALLAING	École maternelle	Jean Jaures	LILLE
École élémentaire ou primaire	Michel Montaigne	HAUTMONT	École élémentaire ou primaire	Albert Camus	LALLAING	École élémentaire ou primaire	Sevigne-Voltaire	LILLE
École maternelle	Les Roses	HAUTMONT	École élémentaire ou primaire	Henri Dunant- Montessori	LALLAING	École maternelle	Victor Hugo	LILLE
École maternelle	George Sand	HAUTMONT	École maternelle	Clemenceau	LALLAING	École élémentaire ou primaire	Leon Blum	LILLE

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Jean Minet	LILLE	École élémentaire ou primaire	Cezanne	MONCHECOURT	École maternelle	Le Courant D'Eau	OSTRICOURT
École maternelle	Paul Bert	LILLE	École élémentaire ou primaire		MONTAY	École élémentaire ou primaire	Groupe Langevin- Wallon	PECQUENCOURT
École maternelle	Adolphe Defrenne	LILLE	École élémentaire ou primaire	Malraux-Pasteur	MONTIGNY-EN- OSTREVENT	École élémentaire ou primaire	Bellegambe- Lemay	PECQUENCOURT
École élémentaire ou primaire	Francois Launay	LILLE	École maternelle	Victor Hugo	MONTIGNY-EN- OSTREVENT	École élémentaire ou primaire	Gpe Scolaire Charles Perrault	PECQUENCOURT
École maternelle	Pauline Kergomard	LILLE	École maternelle	La Fontaine	MONTIGNY-EN- OSTREVENT	École maternelle	Suzanne Lannoy	PECQUENCOURT
École élémentaire ou primaire	Sevigne Niveau 2	LOURCHES	École élémentaire ou primaire		NEUVILLY	École élémentaire ou primaire	Du Centre	QUIEVRECHAIN
École maternelle	Jean-Jacques Rousseau	LOURCHES	École élémentaire ou primaire	Groupe Leon-Paul Boisseau	ODOMEZ	École maternelle	Crontevoye	QUIEVRECHAIN
École élémentaire ou primaire	Nelson Mandela	MARLY	École élémentaire ou primaire	Henri Matisse	ONNAING	École maternelle	Pasteur	QUIEVRECHAIN
École maternelle	Nelson Mandela	MARLY	École élémentaire ou primaire	Cuvinot	ONNAING	École élémentaire ou primaire	Jean Vilar	RECQUIGNIES
École élémentaire ou primaire	Maurice Fostier	MARPENT	École maternelle	Jacques Prevert	ONNAING	École élémentaire ou primaire	Du Centre	RECQUIGNIES
École élémentaire ou primaire	Careme-Chagall	MASNY	École maternelle	Cuvinot	ONNAING	École maternelle	Hameau Rocq	RECQUIGNIES
École élémentaire ou primaire	Jean Mabuse	MAUBEUGE	École élémentaire ou primaire	Roger Salengro	OSTRICOURT	École maternelle	Paul Langevin	RECQUIGNIES
École maternelle	Jean Mabuse	MAUBEUGE	École élémentaire ou primaire	Robert Anselin	OSTRICOURT	École élémentaire ou primaire		REJET-DE-BEAULIEU
École élémentaire ou primaire		MAZINGHIEN	École maternelle	Pierre Et Marie Curie	OSTRICOURT	École élémentaire ou primaire	Paul Langevin Niveau 1	ROEULX

Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune	Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Condorcet Niveau 2	ROEULX	École élémentaire ou primaire	Louis Aragon	SOMAIN	École élémentaire ou primaire	Marcel Caby	VIEUX-CONDE
École maternelle	Joliot Curie	ROEULX	École élémentaire ou primaire	Desire Chevaillier	SOMAIN	École maternelle	Centre	VIEUX-CONDE
École maternelle	Pasteur	ROEULX	École maternelle	Anselme Lesage	SOMAIN	École maternelle	Ermitage-La Solitude	VIEUX-CONDE
École élémentaire ou primaire	Aime Cesaire	SAINT-SOUPLET	École maternelle	Elsa Triolet	SOMAIN	École maternelle	Du Rieu	VIEUX-CONDE
École élémentaire ou primaire	Adolphe Dutoit	SECLIN	École élémentaire ou primaire	Balzac-Hugo	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Claude Bernard	VILLENEUVE-D'ASCQ
École maternelle	Louise Michel- Marie Curie	SECLIN	École élémentaire ou primaire	Jacquard	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Bossuet	VILLENEUVE-D'ASCQ
École élémentaire ou primaire	Paul Cezanne	SIN-LE-NOBLE	École élémentaire ou primaire	Jean Mace	TOURCOING	École élémentaire ou primaire	Verhaeren	VILLENEUVE-D'ASCQ
École élémentaire ou primaire	Suzanne Lanoy	SIN-LE-NOBLE	École maternelle	Balzac	TOURCOING	École maternelle	Bossuet	VILLENEUVE-D'ASCQ
École élémentaire ou primaire	Paul Langevin	SIN-LE-NOBLE	École maternelle	Jacquard	TOURCOING	École maternelle	Claude Bernard	VILLENEUVE-D'ASCQ
École élémentaire ou primaire	La Sucrerie	SIN-LE-NOBLE	École maternelle	Maria Dron	TOURCOING	École maternelle	Van Der Meersch	VILLENEUVE-D'ASCQ
École élémentaire ou primaire	Roger Salengro	SIN-LE-NOBLE	École élémentaire ou primaire		VICQ	École maternelle	Jules Verne	VILLENEUVE-D'ASCQ
École élémentaire ou primaire	Moliere	SIN-LE-NOBLE	École élémentaire ou primaire	Joliot-Curie	VIEUX-CONDE	École élémentaire ou primaire	Lavoisier	WATTIGNIES
École maternelle	Suzanne Lanoy	SIN-LE-NOBLE	École élémentaire ou primaire	Mont De Peruwelz	VIEUX-CONDE	École élémentaire ou primaire	Bracke Desrousseaux	WATTIGNIES
École maternelle	Joliot Curie	SIN-LE-NOBLE	École élémentaire ou primaire	Carnot	VIEUX-CONDE	École maternelle	Lavoisier	WATTIGNIES

Sigle	Patronyme	Commune	
École maternelle	Bracke- Desrousseaux	WATTIGNIES	
École élémentaire ou primaire	Jean Mace	WATTRELOS	
École maternelle	Jacques Brel	WATTRELOS	
École élémentaire ou primaire	Leo Lagrange	WATTRELOS	
École élémentaire ou primaire	Voltaire	WATTRELOS	
École élémentaire ou primaire	Jean Zay	WATTRELOS	
École élémentaire ou primaire	Groupe Scolaire Condorcet	WATTRELOS	
École élémentaire ou primaire	Lavoisier	WATTRELOS	
École élémentaire ou primaire	Lakanal	WATTRELOS	
École maternelle	Leo Lagrange	WATTRELOS	
École maternelle	Mousserie-Jean Zay	WATTRELOS	
École maternelle	Lavoisier	WATTRELOS	
École maternelle	Ferdinand Buisson	WATTRELOS	
École élémentaire ou primaire	Albert Camus	WATTRELOS	

Sigle	Patronyme	Commune
École élémentaire ou primaire	Pierre Curie	WATTRELOS
École élémentaire ou primaire	Pierre Brossolette	WATTRELOS
École maternelle	Albert Camus	WATTRELOS
École maternelle	Marie Curie	WATTRELOS
École élémentaire ou primaire	Copernic	WAZIERS
École élémentaire ou primaire	Guironnet	WAZIERS
École élémentaire ou primaire	Leon Gambetta	WAZIERS
École maternelle	Frederic Chopin Ct Notre Dame	WAZIERS
École maternelle	Joliot Curie	WAZIERS
École maternelle	Jacques Duclos	WAZIERS
École élémentaire ou primaire	Du Terne	WIGNEHIES
École maternelle	Du Terne	WIGNEHIES

Écoles relevant du contrat local d'accompagnement « CLA »

Sigle	Patronyme	Commune
École primaire	Jacques Prévert	Fourmies
École maternelle	Mogador	Fourmies
Groupe scolaire	André Malraux	Cambrai
École maternelle	Jean Lebas	Caudry
École maternelle	Condorcet	Caudry
École primaire	Publique	Honnechy
École primaire	RPC De Villers- outreau	Villers-outreaux
École élémentaire	Robert Mohen	Douai
Groupe scolaire	Descartes Montesquieu Blanc	Lille
École primaire	Roger Salengro	Armentières
Groupe scolaire	Maria Montessori - Jean Mace	Halluin
École maternelle	Anna Foucart	Valenciennes
École élémentaire	Jean Moulin	Valenciennes

Écoles proposant un dispositif spécifique d'accueil des élèves de moins de 3 ans

ABSCON - École Maternelle Jules Ferry

BEUVRAGES - École Maternelle Joliot-Curie

COUDEKERQUE-BRANCHE - École Maternelle Paul Fort

DENAIN - École Maternelle Andre Jurenil

DENAIN - École Maternelle Pasteur

DUNKERQUE / SAINT-POL-SUR-MER École Maternelle Pauline Kergomard

ESCAUDAIN - École Maternelle Roger Salengro

FEIGNIES - École Maternelle Elsa Triolet

FRESNES-SUR-ESCAUT - École Maternelle Paul Langevin HEM - École Maternelle Marcel Pagnol

JEUMONT - École Maternelle Jean De La Fontaine

LILLE - École Maternelle La Bruyère

LILLE - École Maternelle la briqueterie

LILLE / LOMME - École Maternelle Paul Bert

LOUVROIL - École Maternelle du centre

MAUBEUGE - École Maternelle des jardins du tilleul

MAUBEUGE - École Maternelle Lamartine - Blanche-Neige

MAUBEUGE - École Maternelle Anne Frank-Charles Perrault MAUBEUGE - École Maternelle Jean Mabuse

OSTRICOURT - École Maternelle le courant D'eau

PECQUENCOURT - École Maternelle Suzanne Lanoy

RAISMES - École Primaire Paul Langevin

RAISMES - École Primaire Anatole France

ROUBAIX - École Maternelle Voltaire-Diderot

ROUBAIX - École Maternelle Pierre De Ronsard

ROUBAIX - École Maternelle Linne

TOURCOING - École Maternelle Paul Bert TOURCOING - École Maternelle Maria Dron

TOURCOING - École Maternelle Voltaire

TOURCOING - École Maternelle Pasteur

VALENCIENNES - École Maternelle Emile Zola

VALENCIENNES - École Maternelle Siméon Cuveillier

WATTIGNIES - École Primaire Bracke-Desrousseaux

WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN - École Maternelle Maurice Thorez

WAZIERS - École Maternelle Jacques Duclos

Écoles accueillant une ULIS TSA, TSLA ou TFA

Toute école est susceptible d'accueillir en inclusion individuelle des enfants en situation de handicap avec ou sans soutien extérieur d'un service ou d'un établissement spécialisé.

	nt une ULIS –Troubles léveloppement (TSA)
ANICHE	ECOLE FRANCOIS WARTEL
DOUAI	ECOLE DENIS PAPIN
DUNKERQUE	ECOLE LOUISE DE BETTIGNIES
DUNKERQUE	ECOLE CHATEAU D'EAU - PORTE D'EAU
ESCAUTPONT	ECOLE CENTRE
FEIGNIES	ECOLE LOUIS PERGAUD
FOURMIES	ECOLE LOUIS ARAGON NIVEAU 1
GRANDE SYNTHE	ECOLE JACQUES BREL
HALLUIN	ECOLE JEAN MACE-MARIA MONTESSORI
LE CATEAU CAMBRESIS	ECOLE HENRI MATISSE
LILLE	ECOLE TRULIN-SAMAIN
LYS LEZ LANNOY	ECOLE PAULBERT
MARQUETTE LEZ LILLE	ECOLE ALOUETTES - PAUL BERT
ROUBAIX	ECOLE MICHELET
ST AMAND LES EAUX	ECOLE MARCEL BENOIST
TOURCOING	ECOLE PAUL CLAUDEL
VILLENEUVE D ASCQ	ECOLE VERHAEREN

Écoles accueillant une ULIS – Troubles spécifiques du langage (TSLA)					
DUNKERQUE	École De la mer				
GRANDE-SYNTHE	École Freinet				
MAUBEUGE	École Pont Allant				

Écoles accuei auditive (TFA)	llant une ULIS – Troubles de la fonction
DOUAI	École Annexe Jean Adrieu
VALENCIENNES	École Jean Mineur

NOUVEAUTÉ: UTILISATION DU GROUPE BALAYETTE

Ce dispositif a pour objectif d'affecter hors vœux les participants obligatoires restés sans poste après le lancement de l'algorithme afin que chaque enseignant ait connaissance de son affectation à l'issue du mouvement informatisé.

Ils seront nommés sur tout type de postes restés vacants sur l'ensemble du département au regard de leur barème :

- <u>à titre définitif</u> en cas de non respect des règles du mouvement (formulation de 1 à 30 vœux dont 2 vœux MOB minimum) ou de non participation au mouvement.
- à titre provisoire en cas de respect des règles du mouvement.

Coordonnées des circonscriptions du département

Circonscription:	Inspecteur de l'Éducation nationale	Téléphone :	Circonscription:	Inspecteur de l'Éducation nationale	Téléphone:
AVESNES / VALENCIENNES ASH	Cédric DAVID	03.27.61.09.63	DUNKERQUE / LILLE2 ASH	Hervé DUFOUR	03.28.66.58.60
AVESNES / AULNOYE	Sylvie PFROGNER	03.27.69.79.60	DUNKERQUE / BAILLEUL	Marie YESSAD	03.28.49.11.68
AVESNES / FOURMIES	Sophie MERIAUX	03.27.61.59.20	DUNKERQUE / BERGUES	Aurore SANTIN	03.28.68.19.89
AVESNES/JEUMONT	Marie-Laure DEVILLERS	03.27.69.75.20	DUNKERQUE / CENTRE	Damien DEHEUNYNCK	03.28.60.95.17
AVESNES / LE QUESNOY	Annie SOLOCH	03.27.42.81.00	DUNKERQUE / GRAVELINES	Valérie DESLIYPPER	03.28.21.61.14
AVESNES/MAUBEUGE	Nathalie OLLOQUI	03.27.65.00.00	DUNKERQUE / HAZEBROUCK	Ludivine LEFEBVRE	03.28.41.86.14
CAMBRAI / CENTRE	Vincent COTTON	03.27.70.07.60	DUNKERQUE / ST-POL	Tony DUAMELLE	03.28.64.96.79
CAMBRAI / LE CATEAU	Adrienne DUBOIS	03.27.84.05.62	DUNKERQUE/WORMHOUT	Maryse DEPERSIN	03.28.50.34.80
CAMBRAI / SUD	Richard KRAWIEC	03.27.70.71.20	LILLE1/NORD	Patrice GASPARD	03.20.58.14.80
DOUAI / CAMBRAI ASH	Vincent LOGEON	03.27.71.22.02	LILLE1/CENTRE	Fabrice CASON	03.20.58.14.05
DOUAI / CANTIN	Joël CORSEAUX	03.27.71.22.05	LILLE1/HELLEMMES	Vincent HOURRIEZ	03.20.58.14.01
DOUAI / CENTRE	Christelle DEVRED	03.27.71.22.08	LILLE1/LAMBERSART	Francis VALZY	03.20.09.29.81
DOUAI / CUINCY	Fanny GIAUSSERAN	03.27.71.22.14	LILLE1/MARCQ-EN-BAROEUL	Marie-Françoise GODON	03.28.33.77.60
DOUAI / RIEULAY	Nathalie PICHARD	03.27.08.16.40	LILLE1/SUD	Gérard DRUON	03.20.58.15.70
DOUAI / WAZIERS	Aline MERLOT	03.27.71.22.16	LILLE1-LILLE3 ASH	Amandine BUVRY	03.20.58.18.61

Coordonnées des circonscriptions du département

Circonscription:	Inspecteur de l'Éducation nationale	Téléphone :	Circonscription:	Inspecteur de l'Éducation nationale	Téléphone:
LILLE2/ANNŒULLIN	Alain PUEL	03.28.55.96.35	ROUBAIX/WASQUEHAL	Stéphane DUBOIS	03.20.99.97.90
LILLE2/ARMENTIERES	Valérie NICOLAS TURPIN	03.20.38.83.50	ROUBAIX/WATTRELOS	Laurence DEMAILLY	03.20.75.73.88
LILLE2/LOMME	Delphine SAAD	03.20.17.09.80	TOURCOING/EST	Thomas DUPONT	03.20.27.96.30
LILLE2/LOOS	Delphine GAILLEGUE	03.20.44.82.33	TOURCOING/OUEST	Nathalie LEMAIRE	03.20.28.16.40
LILLE3/RONCHIN	Viviane FARRUGIA	03.28.55.32.20	TOURCOING/RONCQ	Sandrine DORDAIN	03.20.94.00.10
LILLE3/SECLIN	Bertrand LECREUX	03.20.16.01.36	VALENCIENNES / ANZIN	Catherine DE REVIERE	03.27.33.84.30
LILLE3/VILLENEUVE-D'ASCQ- NORD	Laëtitia ROGE	03.20.59.15.20	VALENCIENNES / BRUAY	Emmanuelle JACQUIER	03.27.28.22.80
LILLE3 / VILLENEUVE-D'ASCQ-SUD	Magalie DELPORTE	03.20.59.91.60	VALENCIENNES / CENTRE	Thierry MERCIER	03.27.44.72.10
LILLE3/WATTIGNIES	Mathieu GLORIEUX	03.20.16.84.90	VALENCIENNES / CONDE	Patrick SAAD	03.27.25.17.00
ROUBAIX-TOURCOING ASH	Fabienne PUIG	03.28.38.89.66	VALENCIENNES / DENAIN	Christine SIMON	03.27.44.76.80
ROUBAIX / CENTRE	Cédric MEURISSE	03.20.20.73.80	VALENCIENNES / ESCAUDAIN	Joel DELROT	03.27.32.33.75
ROUBAIX / EST	Éric LESUR	03.20.75.69.95	VALENCIENNES / SAINT-AMAND	Sylvie UGLIANICA	03.27.19.11.80
ROUBAIX / HEM	Julien JOUVIN	03.20.02.05.64	VALENCIENNES / SAINT-SAULVE	Marco MENEI	03.27.09.00.70
ROUBAIX/OUEST	Stéphanie SOUCHON	03.20.75.70.60	LILLE ASH	Reinold MASURE	03.20.62.30.89

Mes interlocuteurs à la DSDEN DU NORD

<u>une adresse mail unique</u>: <u>mvt1d59@ac-lille.fr</u>

	,
Cheffe de bureau :	Éloïse MUSCAT
l nette de niireali '	FIGURE MUNICAL
ciiciic de bai caa .	Eloise MoseAi

Bassin d'AVESNES - LILLE / ASH :	Sylvie FAVIER	03.20.62.32.74
----------------------------------	---------------	----------------

Bassins de DOUAI-CAMBRAI - ASH: Simon PALFI 03.20.62.30.38

Bassin de DUNKERQUE - DK / L2 ASH: Freddy Michel 03.20.62.31.33

Bassin de LILLE 1 - L1 / L3 ASH: Anne-Laurence COUTELIER 03.20.62.33.40

Bassins de LILLE 2 - LILLE 3: Alexis BEGHADID 03.20.62.30.32

Bassin de ROUBAIX-TOURCOING - ASH: Manon CHAPPE 03.20.62.30.37

Bassin de VALENCIENNES - AV / VAL ASH: Samantha DERYCKER 03.20.62.32.72

Merci d'utiliser votre <u>adresse mail professionnelle</u> et de

présenter le sujet comme suit : [Bassin d'affectation 2023-2024] _ NOM _ Prénom

CONCLUSION

Ce vade-mecum est né de la refonte de la circulaire « mouvement » et de ses annexes.

Il a pour ambition de faciliter votre participation au mouvement, d'être clair et exhaustif.

Il a vocation à s'enrichir, notamment grâce à vos remarques, vos questions, etc., que vous pouvez nous laisser ici :

mvt1d59@ac-lille.fr



Je contribue au respect de l'environnement, je n'imprime que si nécessaire

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

